



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

3 janvier 1962.  
SEANCE REGULIERE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 3 janvier 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était également présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes de l'assemblée du 22 décembre 1961 et au rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement no. 229.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

PROCES-VERBAUX

Que les minutes de l'assemblée du 22 décembre 1961 et du rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement no. 229 soient acceptées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

DESJ. & SAURIOL  
PLANS  
ECOLE PROTESTANTE

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le lot no. 116 afin de desservir l'école protestante qui y sera érigée incessamment.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

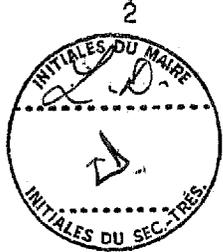
DESJ. & SAURIOL  
PLANS DEMANDES  
40E AVE., ETC..

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égoûts sanitaires et aqueduc sur la 40e avenue, de la rue Séguin au boul. Ste-Rose.

Adoptée.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



PLAN - LOT 213

M. GAUDREULT, A.G.

3 janvier 1962.

RUES 50'

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 25 janvier 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Monsieur Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 25 janvier 1961 sous la description suivante: 213-1, 213-2 et 213-3.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 25 janvier 1961 et décrites comme suit au dit plan: 213-1, 213-2 et 213-3.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

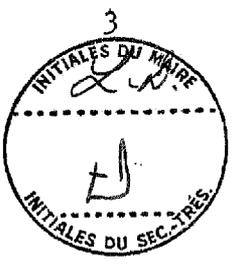
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 218- (218-127 à 218-133 incl.) et 218 non subdivisé, tel que préparé par Roger Guénet, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 1961 et révisé le 28 décembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

PLAN PTIE 218

ROGER GUENET, A.G.



RUES 50'

3 janvier 1962.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 3 novembre 1961 et révisé en date du 28 décembre 1961 sous la description suivante: 218-130 et 218-131.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 3 novembre 1961 et révisé le 28 décembre 1961 et décrites comme suit: 218-130 et 218-131.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de redivision des lots 231-20, 231-40, 231-41, 231-42 et 231-43 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par René Beauparlant en date du 26 octobre 1961 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à réengager le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis, pour l'année 1962 avec une augmentation de salaire de \$1,000.00 et trois (3) semaines de vacances payées.

Adoptée.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRC., MONTREAL

PLAN - lots 231  
R. BEAUPARLANT.

REANGAGEMENT  
FERNAND DENIS -

7



ROLE D'EVALUATION  
1962

3 janvier 1962.

PLAINTÉ  
H. MILLETTE

La revision du rôle d'évaluation 1962 est complétée depuis le 28 novembre 1961 et un avis public a été affiché à cet effet le 28 novembre 1961. Nous avons reçu deux (2) plaintes:

1e Monsieur Hugues Millette - lot 163-118; la plainte n'est pas conforme à la loi qui stipule: " ET DOIT MENTIONNER DANS L'AVIS LE MONTANT DE L'EVALUATION QU'IL RECONNAIT JUSTE." Tout de même les évaluateurs ont reconsidéré le cas et n'ont rien trouvé qui puisse rechanger leurs calculs.

2e Monsieur Jean-Charles Brouillard - lot 226-117; la plainte a été formulée selon l'esprit de la loi; les évaluateurs ont considéré le cas et trouvé les erreurs suivantes: 1- la hauteur de la bâtisse a été prise à 16 pieds au lieu de 14 pieds; 2- erreur dans les calculs à cet effet.

La nouvelle évaluation devrait se lire comme suit:

| <u>TERRAIN</u> | <u>BATISSE</u> | <u>TOTAL</u> |
|----------------|----------------|--------------|
| \$400.00       | \$6,300.00     | \$6,700.00.  |

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1962 soit modifié comme suit:

Terrain: 226-117 =

| <u>TERRAIN</u> | <u>BATISSE</u>     | <u>TOTAL</u>      |
|----------------|--------------------|-------------------|
| \$400.00       | \$6,300.00         | \$6,700.00.       |
|                | <u>AU LIEU DE:</u> |                   |
| \$400.00       | \$6,600.00         | ① 7<br>\$8,000.00 |

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1962 soit homologué tel que modifié.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier à acheter un dactylo de marque Royal Typewriter au prix de \$254.80 pour l'usage du service du secrétariat.

Adoptée.

MODIFICATION  
ROLE D'EVALUATION

HOMOLOGATION  
ROLE D'EVALUATION

ACHAT DACTYLOGRAPHIE

*LD.*  
① 1,000.00  
X



3 janvier 1962.

DEMANDE  
MACHINE A  
PLANCHERS

Lorsque la demande d'achat d'une machine à plancher est mentionner et enchaîne une discussion, un contribuable dans l'assistance, Monsieur John Giosi, offre de donner à la Ville cette machine d'entretien pour planchers.

AVIS DE MOTION  
RECENSEMENT

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Hormidas Nadon afin que le conseil de ville adopte un règlement pour prendre le recensement des habitants de la municipalité, dans le but de constater leur nombre et d'obtenir des statistiques concernant leur condition sociale.

ENGAGEMENT DU  
PERSONNEL  
RECENSEMENT

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier à engager le personnel nécessaire pour prendre le recensement de la Ville de Fabreville, quant au nombre et aux statistiques tels que montrés sur la carte de recensement.

2e Que la rémunération de ce personnel sera de 0.10 du nom.

3e Que le recensement soit commencé le plus tôt possible.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

RAPPORTS SERVICES  
COMPTES A PAYER.

Que les rapports du service de la police et des incendies ainsi que les comptes de temps supplémentaire suivants soient acceptés.

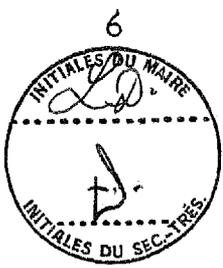
|   |         |
|---|---------|
| McEwen Uniform Co. ré: Réparations - uniformes.....             | \$ 9.00 |
| H. Y. Maranda. ré: Fusil.....                                   | \$28.03 |
| Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations.....          | 164.40  |
| P. E. Marchand Inc. ré: 2 paires de couvre-chaussures.....      | \$ 4.86 |
| J. C. Lavoie. ré: Alignement de roues.....                      | \$22.00 |
| Maurice Vaillancourt Ltée. ré: Réparations - autos police.....  | \$68.58 |
| Monsieur Léopold Guay. ré: Caisse populaire.....                | \$23.00 |
| Monsieur Dieudonné Cléroux. ré: Caisse populaire et messes..... | \$22.00 |
| Monsieur Marc Ouimet. ré: Temps supplémentaire.....             | \$13.20 |

TOTAL: \$355.07

Adoptée.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:

3 janvier 1962.

|  |              |
|--|--------------|
| Restaurant Lise. ré: Repas.....  | \$ 49.16     |
| Me Gaston Vaillancourt. ré: Services professionnels.....                       | \$ 38.60 -   |
| Paul R. Lacroix. ré: Assurances.....   | \$ 1218.57 - |
| J. E. David & Fils Ltd. ré: Travaux de menuiserie - garage....                 | \$ 73.27-    |
| Cusson et Frères Ltée. ré: Réparations - charrues à neige....                  | \$ 19.97-    |
| Bureau d'Enregistrement de Laval. ré: Mutations.....                           | \$ 93.45 -   |
| Canada Dactylographe Inc. ré: Bureau.....                                      | \$ 2.44 -    |
| Rapid Systems Ltd. ré: une filière pour voûte.....                             | \$ 129.32-   |
| Formules Légales Provinciales Emrg. ré: Papeterie.....                         | \$ 135.10-   |
| Roger Charbonneau. ré: Réparations - charrues.....                             | \$ 11.67-    |
| L. Morency & Fils Inc. ré: Entretien - Hôtel de ville.....                     | \$ 21.74-    |
| Réal Dagenais ré: Huile à chauffage.....                                       | \$ 75.00 -   |
| Agence de Publicité Gamelin Emrg. ré: Publicité.....                           | \$ 50.00-    |
| Imperial Oil Ltd. ré: Essence.....   | \$ 6.40-     |
| Atelier de Menuiserie Laurentide. ré: Usine d'épuration.....                   | \$ 79.50-    |
| W. Huard. ré: Lettrage - camion .....  | \$ 15.00-    |
| H. Goudreau. ré: Recreusage de puits.....                                      | \$ 85.00 -   |
| Bell Telephone Company of Canada. ré: Téléphones.....                          | \$ 125.75-   |
| The Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....                        | \$ 2732.51-  |
| Ste-Rose Diner & Motels. ré: Frais d'évaluation.....                           | \$ 87.68 -   |
| Jean-Daignault - Petite Caisse. ré: Remboursement.....                         | \$ 204.64-   |
| Camille Blais. ré: Nettoyage de puits.....                                     | \$ 52.00-    |
| M. Jean-Paul Ouimet. ré: Compilation des taxes d'améliorations<br>locales..... | \$ 28.00     |
| M. Jean Daignault. ré: Compilation des taxes d'améliorations<br>locales.....   | \$ 16.00-    |
| Mlle. Lyse Grenon. ré: Comptes de vidanges.....                                | \$ 25.00-    |
| Poste d'essence Fabreville. ré: Essence.....                                   | \$ 209.19-   |

T O T A L: \$ 5,584.96

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon s'abstient de voter.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

3 janvier 1962.

APPROBATION PLAN  
DESJ. & SAURIOL  
PR. VAILLANCOURT  
NUMERO 1.

Que le plan et l'estimé, tel que préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc, rues préliminaires, sur partie du lot no. 221, (Projet Vaillancourt no. 1) soit accepté et que le plan ou copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPROBATION PLAN  
DESJ. & SAURIOL  
RUE EDGARD.

Que le plan et l'estimé, tel que préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc sur le prolongement de la rue Edgar, sur le lot 219 soit accepté et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

AVIS DE MOTION  
SERVICES - PROJET  
VAILLANCOURT No 1.

227

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc, rues préliminaires, sur partie du lot no. 221, (Projet Vaillancourt no. 1).

AVIS DE MOTION  
SERVICES - PARTIE  
LOT 219 (EDGAR)

228

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires et aqueduc sur le prolongement de la rue Edgar, sur le lot no. 219.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement no. 230:  
REGLEMENT POURVOYANT A L'AMENAGEMENT D'UNE PLAGE MUNICIPALE SUR PARTIE  
DU LOT NO. 112.

LECTURE  
REGL. No 230.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*L. Denis*  
Sec.-trés.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENREG., MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 7 février 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Henri Fleurant, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes de l'assemblée du 3 janvier 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les minutes de l'assemblée du 3 janvier 1962 soient acceptées.

Adoptée.

M. L'ECHEVIN Hormidas Nadon s'abstient de voter.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à verser un octroi de \$200.00 à chacune des organisations de loisirs suivants:

- Loisirs St-Léopold - Section Sacré-Coeur
- Section Saint-Charles
- Section St-Jogues.

Loisirs St-Edouard de Fabreville Inc.

L'Association de Récréation de Fabreville Inc.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à verser un octroi de \$500.00 à chacune des conférences de St-Vincent-de-Paul suivantes:

- Conférence St-Vincent-de-Paul - St-Edouard,
- " " " " " " - St-Léopold -

Adoptée.

7 février 1962.  
SESSION REGULIERE

APPROBATION -  
PROCES-VERBAUX.

OCTROIS  
LOISIRS FABREVILLE

OCTROIS  
SOCIETES ST-VINCENT  
DE PAUL.



7 février 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

ACHAT RUE 154-14  
LEOPOLD DUTRISAC

1e Que le conseil de ville soit autorisé à acheter la rue lot no. 154-14 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, de Monsieur Léopold Dutrisac pour le prix de \$1.00.

2e Que le maire, M. Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, M. Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, n.p., aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

DEMANDE A LA  
SHAWINIGAN. W. & P.

Que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power Company d'installer des luminaires de 4,000 lumens sur la rue 154-14.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

BANQUET  
CLUB NAUTIQUE.

Que les membres du conseil désirant assister au banquet du Club nautique des Mille-Iles paient leurs billets d'entrée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

ANNONCE  
PROGRAMME SOUVENIR  
CLUB NAUTIQUE.

Que le conseil de ville soit autorisé à faire paraître une annonce dans le programme souvenir du banquet du Club Nautique des Mille-Iles au prix de \$30.00

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

ANNONCE - REVUE  
INTERNATIONALE  
POUR ENFANTS  
INFIRMES.

Que le conseil de ville soit autorisé à faire paraître une annonce dans la Revue Internationale pour les enfants infirmes au prix de \$65.00 - Edition 1962.

Adoptée.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



E. DESORMEAUX -  
COURS PR. CIVILE.

7 février 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise le chef Edouard Désormeaux à assister aux cours de Protection Civile du 12 au 16 février 1962 au Collège Canadien de la Défense Civile Armprior, Ontario.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction de:

A) Eclairage de rues sur les Projets:

|           |           |                        |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chénier 1 | Plante 1  | Côté 1 et 2            |
| Donolo 1  | Mondial 2 | Luc 1                  |
| Larose 1  | Rainbow 2 | Modern 3               |
| Plante 2  | Alain 5   | Modern 2 et Asselin 2. |

B) Pavage et égouts d'eau pluvial:

|                    |             |            |
|--------------------|-------------|------------|
| Chénier 1          | Côté 1 et 2 | Donolo 1   |
| Mondial 1 et 2     | Luc 1       | Larose 1   |
| Rainbow 2          | Modern 3    | Plante 2   |
| Alain 1, 2, 3 et 4 |             | Asselin 1. |

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que l'évaluation du lot 234-2 soit réduite de \$6,000.00 aux rôles d'évaluation 1961 et 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

le Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter de:

- a) Jaikel Investment Corp. les lots:  
216-75, 216-76, 216-94 à 96 incl., 216-119, 216-120, 216-138, 216-168-216-169, 216-184, 216-185, 216-207, 216-210 et 216-225, 216-280, 216-281 et 216-282, 217-65 à 69 incl., 217-120, 217-127, 217-144, 217-147, 217-170, 217-184, pour le prix de un (\$1.) dollar.
- b) Léo Giroux et Bernard Lamoureux, les lots:  
231-44 à 47 incl. pour le prix de un (\$1.) dollar.
- c) Sport Togs Ltd., les lots:  
226-137, 226-157, 226-158, 226-167, 226-178, 226-222, 226-286, 226-299 et 226-300, 228-223, 228-237, 228-238 et 228-261, 229-46, 229-48, 229-62 et 229-63

REDUCTION D'  
EVALUATION -  
CADASTRE 234-2

ACHAT PAR LA VILLE  
DE JAIKEL INVEST.  
DES LOTS.....

LEO GIROUX & B.  
LAMOUREUX.....

SPORT TOGS,.....



7 février 1962.

230-174-1, 230-174-2, 175-1 et 175-2,  
pour le prix de un (\$1.) dollar.

E & G LAGACE INC. . . d) E. et G. Lagacé Inc. les lots:  
230-46, 230-48, pour le prix de un (\$1.) dollar.

E. VAILLANCOURT. . . e) Ernest Vaillancourt, les lots:  
241-1 et 241-11 pour le prix de un (\$1.) dollar.

2e Que le maire, M. Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier,  
M. Fernand Denis, soient autorisés à signer les actes de ventes  
devant Me Gaston Vaillancourt, n.p., aux conditions ci-dessus énu-  
mérées ou à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de  
fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SERVITUDES &  
DROITS DE PASSAGE  
BELL TELEPHONE CIE  
SHAWINIGAN W. P.

le Que le conseil de ville soit autorisé à prendre des servitudes  
de droit de passage pour les services d'utilité publique sur tous les  
lots tels que montrés sur les plans de subdivision qui seront soumis  
au conseil de ville pour approbation, à la condition expresse que les  
frais notariés soient remboursés par la compagnie de téléphone Bell du  
Canada ou de la Shawinigan Water and Power company.

2e Que le maire, M. Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier,  
M. Fernand Denis, soient autorisés à signer ces actes de servitudes.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

PLAN - Lot 231  
M. DESROCHES.AG.

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 231 de la Paroisse  
de Ste-Rose, tel que préparé par M. Maurice Desroches, a.g., en date  
du 7 novembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

RUES 50'

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan  
préparé par M. Maurice Desroches, a.g., en date du 7 novembre 1961  
sous la description suivante: 231-100 et 231-101.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan  
n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour  
obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffi-  
sante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces  
rues se trouvent à l'intérieur du projet;

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



RUES 50' SUITE.

7 février 1962.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 7 novembre 1961 et écrites comme suit au dit plan: 231-100 et 231-101..

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 153, 154 et 158 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 6 février 1962, soit accepté.

Adoptée.

PLAN - PTIES LOTS  
153, 154, 158 -  
M. DESROCHES, AG.

RUES 50'

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par M. Maurice Desroches, a.g., en date du 6 février 1962 sous la description suivante: 153-1, 158-69, 158-53, 158-54 et 154-16.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 6 février 1962 et décrites comme suit au dit plan: 153-1, 158-69, 158-53, 158-54 et 154-16.

Adoptée.



7 février 1962.

DEPOT SOUMISSION  
J. L. CLOUTIER

ATTENDU QUE la Ville de Fabreville a perdu le chèque visé de dépôt de soumission émis par M. Jean-Louis Cloutier au montant de \$4,520.00;

ATTENDU QUE la Ville de Fabreville prie la Banque Canadienne Nationale d'en payer le montant à M. Jean-Louis Cloutier;

ATTENDU QUE la Ville de Fabreville conjointement et solidairement avec M. Jean-Louis Cloutier, en considération de ce paiement par la Banque Canadienne Nationale, offrent de tenir celle-ci indemne de tous recours;

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

le Que la Ville de Fabreville s'engage conjointement et solidairement, avec M. Jean-Louis Cloutier, à rembourser à demande la Banque Canadienne Nationale en capital, intérêts et frais, de tout paiement qu'elle serait appelée à faire en vertu du document ci-dessus décrit, perdu ou détruit, et de la tenir indemne de toute réclamation quelconque basée sur ce document, et de toutes pertes et dommages qu'elle pourrait oublier à la suite du paiement par elle.

2e Que le maire, M. Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, M. Fernand Denis, soient autorisés à signer la formule de cautionnement à cet effet.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à verser une augmentation de salaires de \$5.00 par semaine à Mlle. Lyse Grenon.

Adoptée.

AUGMENTATION  
MLLE L. GRENON

AVIS DE MOTION  
OUVERTURE DE RUES

#235

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donnés par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la Ville de Fabreville et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture de rues s'étendant sur partie des lots nos. 172-460, 172-461 et 172-462 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, et leurs dimensions.

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



AVIS DE MOTION...

7 février 1962.

#230

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la Ville de Fabreville et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture de rues s'étendant sur partie des lots nos. 171, 170, 169, 168, 167 et 165 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, et leurs dimensions.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements nos. 231, 232 et 233.

231- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot no. 241 (Projet Beaudin no. 2) et à un emprunt de \$36,000.00 pour ces fins.

232- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur une partie du boulevard Dagenais, et à un emprunt de \$49,000.00 pour ces fins.

233- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots nos. 218, 219 et 221 et à un emprunt de \$22,000.00 pour ces fins.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés dans les règlements 231, 232 et 233 soit tenue le 15 février 1962 à sept heures de l'après-midi en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à engager M. Achille David à un salaire hebdomadaire de \$60.00 pour faire la surveillance et l'entretien de l'usine d'assainissement des eaux usées et des stations de pompes de l'aqueduc.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

LECTURE REGL. 231, 232 ET 233.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS -

ENGAGEMENT M. ACHILLE DAVID US. D'EPURATION.



Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés  
et payés selon la méthode usuelle.

7 février 1962.

COMPTES A PAYER

|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| The British American Oil Co. Ltd. ré: Essence.....                                  | Police:.....\$            | 715.33    |
|   | Voirie:.....\$            | 104.14    |
| Shell Oil Company of Canada Ltd. ré: Essence - police.....                          |                           | \$ 155.44 |
| C. Lavoie, B. P. Service Station. ré: Essence et huile - voirie                     |                           | \$ 149.48 |
| L'Union des Municipalités de la Province de Québec. ré: Contribu-<br>tion 1962..... |                           | \$ 50.00  |
| Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations - police.....                     |                           | \$ 66.08  |
|   | Réparations - voirie..... | \$ 316.99 |
| Sanfax Corporation ( Canada) Ltd. ré: Voirie.....                                   |                           | \$ 209.56 |
| Hydro Dynamics Ltd. ré: Usine d'épuration.....                                      |                           | \$ 238.34 |
| Unic Office Furniture Ltée. ré: Travaux publics.....                                |                           | \$ 52.95  |
| Desjardins Asphalte. ré: Location de loader (1 heure).....                          |                           | \$ 15.00  |
| Quincaillerie Fabreville. ré: Loisirs.....  |                           | \$ 67.77  |
| Jules Gohier, Enr'g. ré: Réparations - voirie.....                                  |                           | \$ 235.31 |
| Bell Telephone company of Canada. ré: Services de téléphones:                       |                           |           |
|   | Police.....               | \$ 149.61 |
|   | Bureau.....               | \$ 286.12 |
| J. E. David & Fils Ltée. ré: Loisirs.....   |                           | \$ 39.75  |
|   | Voirie.....               | \$ 0.85   |
| Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement.....                              |                           | \$ 499.55 |
| Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....                                 |                           | 2708.73   |
| Réal Dagenais. ré: Huile à chauffage.....   |                           | \$ 108.01 |
| Studio C. Trudel. ré: Bureau.....   |                           | \$ 5.88   |
| Poste d'Essence Fabreville. ré: Voirie.....   |                           | \$ 29.19  |
| Formules Légales Provinciales Enrg. ré: Papeterie.....                              |                           | \$ 14.44  |
| Marché Ste-Rose. ré: Entretien de l'Hôtel de ville.....                             |                           | \$ 52.08  |
| Val Royal. ré: Voirie.....  |                           | \$ 3.34   |
| Block and Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie.....                                 |                           | \$ 87.10  |
| Fournisseur Municipal du Québec. ré: Voirie.....                                    |                           | \$ 84.50  |
| Wallace & Tiernan Ltd. ré: Aqueduc.....   |                           | \$ 300.00 |
| Ste-Rose Diner & Motels. ré: Réception.....   |                           | \$ 190.25 |
| Plomberie des Mille-Îles Enrg. ré: Entretien de l'Hôtel de ville                    |                           | \$ 32.21  |
| Courrier de Laval. ré: Publicité.....   |                           | \$ 65.00  |
| L'Eveil. ré: Publicité.....   |                           | \$ 100.00 |
| R. J. MacLeod & Co. Ltd. ré: Bureau.....  | 1.                        | \$ 109.20 |
| Snowdon Florists. ré: contribution.....   |                           | \$ 15.90  |

T O T A L: \$7,258.10

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. MONTREAL



DEPARTEMENT DE POLICE.

---

7 février 1962.

|   |          |
|---|----------|
| Maurice Vaillancourt Ltée. ré: Réparations - auto-police..... | \$ 55.54 |
| H. Y. Maranda Inc. ré: Equipement police.....                 | \$ 21.01 |
| Ahuntsic Auto Electric. ré: Réparations - auto-police .....   | \$ 20.41 |
| Monsieur Léopold Guay. ré: Caisse populaire.....              | \$ 24.00 |
| Monsieur Jacques Trottier. ré: Temps supplémentaire.....      | \$ 5.17  |
| Monsieur Henri Poirier. ré: Temps supplémentaire.....         | \$ 4.95  |

T O T A L: \$131.08

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon s'abstient de voter.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

*L. Dagenais*  
Sec.-trés.

15 février 1962.  
ASSEMBLEE  
DES ELECTEURS -

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Je soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 231, 232 et 233 de la Ville de Fabreville, passés le 7 février 1962 et intitulés:

- 231- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot no. 241, (Projet Beaudin no. 2) et à un emprunt de \$36,000.00 pour ces fins.
- 232- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur une partie du boulevard Dagenais, et à un emprunt de \$49,000.00 pour ces fins.
- 233- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots nos. 218, 219 et 221, et à un emprunt de \$22,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 15 février 1962 suivant les dispositions de la loi pour soumettre <sup>lesdits</sup> ledit règlement à l'approbation des susdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits

*L.D.*



15 février 1962.

règlements qui ont été déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture desdits règlements et de la loi.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 15e jour de février mil neuf cent soixante et deux.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

ASSEMBLEE  
DES ELECTEURS -  
(SUITE)

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, située sur la Montée Mont-rougeau, le 15 février 1962 à sept heures de l'après-midi sous la présidence du maire Monsieur Lucien Dagenais, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos. 231, 232 et 233 du conseil de ville de Fabreville, adoptés et passés le 7 février 1962 et intitulés:

- 231- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot no. 241 (Projet Beaudin no. 2) et à un emprunt de \$36,000.00 pour ces fins.
- 232- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires, d'aqueduc sur une partie du boulevard Dagenais, et à un emprunt de \$49,000.00 pour ces fins.
- 233- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur une partie des lots nos. 218, 219 et 221, et à un emprunt de \$22,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à sept (7) heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements nos. 231, 232 et 233.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



15 février 1962.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 15<sup>e</sup> jour de février, mil neuf cent soixante et deux.

(signé)

Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des électeurs  
municipaux intéressés dans les règle-  
ments nos. 231, 232 et 233 de la  
Ville de Fabreville.

(signé)

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

19 février 1962.  
SEANCE SPECIALE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 19 février 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Monsieur Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des Délibérations de l'Hôtel de ville.

Son Honneur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Autoriser l'engagement de personnel et l'achat de fournitures pour l'exécution des travaux d'hiver sur Règlement no. 230.
- 2- Avis de motion. ré: Règlement no. 220.
- 3- Résolution concernant l'heure des assemblées spéciales.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant



19 février 1962.

ENGAGEMENT EMPLOYES  
REGL. No 230  
(PLAGE MUNICIPALE)

Que le surintendant de la Ville, Monsieur Conrad Lamarche, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis, soient autorisés: le à embaucher, parmi les résidents de la Ville, le personnel nécessaire à l'exécution des travaux décrétés par le règlement no. 230, en donnant préséance aux personnes qui retirent des allocations du Bien-Etre social et/ou qui sont sous la protection de la St-Vincent de Paul;

2e à acheter les outils, fournitures et matériaux nécessaires à l'exécution desdits travaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

ALEXIS CLOUTIER  
SURVEILLANT  
REGL. No 230.

Que Monsieur Alexis Cloutier soit engagé comme surveillant des travaux décrétés par le règlement no. 230, au salaire de \$65.00 par semaine.

Adoptée.

ND: M-14

AVIS DE MOTION  
ABROGATION  
REGL. No 220

"AVIS DE MOTION" est par les présentes données par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix, que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement dans le but d'abroger le règlement no. 220.

*239  
avis de motion  
casé, dpt  
25/2/62*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SEANCES SPECIALES  
TENUES L'APRES-MIDI

Que les séances spéciales du conseil de ville soient tenues à toute heure après une (1) heure de l'après-midi et que l'avis de convocation mentionne l'heure de l'assemblée.

Adoptée à la majorité.

EN AMENDEMENT:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

SEANCES SPECIALES  
HEURES ORDINAIRES

Que les séances spéciales du conseil de ville soient tenues aux heures ordinaires des séances du conseil, soit à huit heures de l'après-midi.

Rejetée.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon.

CONTRE: Messieurs les échevins Gustave Vaillancourt, Henri Fleurant, Marcel Lacroix et Roland Desjardins.

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



MOTEUR - PUIT No 3.

19 février 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

1<sup>e</sup> Que le surintendant de la Ville, Monsieur Conrad Lamarche, soit autorisé à acheter un moteur reconstruit, pour le puits no. 3, de United Continental Engines Ltd. au prix net de \$400.00.

2<sup>e</sup> Que le surintendant voit à fermer ou baricader toutes les ouvertures des stations de pompage.

Adoptée.

Et la séance est levée.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
 M A I R E

(signé)

*Denis*

Sec.-trés.

1<sup>er</sup> mars 1962.  
SEANCE SPECIALE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 1<sup>er</sup> mars 1962, à trois (3) heures de l'après-midi, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des Délibérations de l'Hôtel de ville.

Son Honneur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Lecture des minutes des séances des 7 et 19 février 1962.
- 2- Demande de soumissions pour exécution des travaux décrétés par les règlements nos. 228 (Leefort no. 3)  
229 (Alain no. 6)  
231 (Beaudin no. 2)  
232 (collecteur no. 3)
- 3- Approbation du règlement no. 234, intitulé: REGLEMENT AYANT POUR BUT DE PRENDRE UN RECENSEMENT DES HABITANTS DE LA VILLE DE FABREVILLE.



1er mars 1962.

- 4- Approbation du règlement no. 235 intitulé: REGLEMENT ACCEPTANT UN PLAN S'ETENDANT SUR PARTIE DES LOTS NOS. 172-460, 172-461, 172-462 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, POUR OUVERTURE DE RUES SUR CE TERRITOIRE.
- 5- Approbation du règlement no. 236, intitulé: REGLEMENT ACCEPTANT UN PLAN S'ETENDANT SUR PARTIE DES LOTS NOS. 171, 170, 169, 168, 167 et 165 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, POUR OUVERTURE DE RUES SUR CE TERRITOIRE.
- 6- Résolution autorisant Me Armand Poupart jr., à prendre les dispositions nécessaires à l'expropriation du lot 170-73 de la Paroisse de Ste-Rose.
- 7- Achat d'une machine à photocopier.
- 8- Approbation de plans de subdivisions.
- 9- Autoriser le maire et deux échevins à rencontrer le conseil de la Ville de Ste-Rose. ré: Approvisionnement d'eau et résolution à passer s'il y a lieu.
- 10- Approbation des comptes.
- 11- Approbation du coût final de l'Hôtel de ville.
- 12- Résolution. ré: Organisation des heures des constables et engagement de constables.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les minutes des 7 et 19 février 1962 et les rapports de l'assemblée des électeurs du 15 février 1962, intéressés dans les règlements nos. 231, 232 et 233 soient acceptées et déposées aux archives.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon, Enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande de soumissions soit faite à: Hamel Asphalte Constr. Ltée., Spino Construction Ltée., E. et G. Lagacé Inc., Lagacé Construction Inc., La compagnie de Sable et Gravier Monette Ltée., pour l'exécution des travaux décrétés par les règlements nos. 228, 229, 231, 232 et 233.

Adoptée à la Majorité.

EN AMENDEMENT:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

PROCES-VERBAUX

DEMANDE DE  
SOUSSIONS -  
TRAVAUX -  
REGLS. 228, 229,  
231, 232 ET 233.



1er mars 1962.

Que demande de soumissions pour l'exécution des travaux décrétés par les règlements nos. 228, 229, 231, 232 et 233, soit faite à: Hamel Asphalte Constr. Ltée., Spino Construction Ltée., E. et G. Lagacé Inc., Lagacé Construction Inc., La compagnie de Sable et Gravier Monette Ltée., Vérona Constr. Ltée., Bigras Excavation Inc. et Paul Dubé et fils Ltée.

Rejetée.

EN FAVEUR: Monsieur l'échevin Georges Nadon et Monsieur l'échevin Hormidas Nadon.

CONTRE: Messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Gustave Vaillancourt.

LECTURE REGLS.  
234, 235, 236.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements suivants: nos. 234, 235 et 236.

234- Règlement autorisant un recensement dans la Ville de Fabreville.

235- Règlement acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la Ville de Fabreville et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture de rues s'étendant sur partie des lots nos. 172-460, 172-461 et 172-462 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, Division d'Enregistrement de Laval, et leurs dimensions.

236- Règlement acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la Ville de Fabreville et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture de rues s'étendant sur partie des lots nos. 171, 170, 169, 168, 167 et 165 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, Division d'Enregistrement de Laval, et leurs dimensions.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Me Armand Poupart jr., soit autorisé à prendre les procédures et dispositions nécessaires à l'expropriation du lot ~~170-173~~<sup>170-173</sup> (rue) de la Paroisse de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise l'achat d'une machine à photocopier de marque "BANDA" au prix de \$306.80 et un contrat d'entretien annuel de \$35.00.

Adoptée.

*amendé par  
2.59.3 / 1/11/63*

EXPROPRIATION  
170-73

① 170-73  
L.D.

ACHAT D'UNE  
MACHINE A PHOTO-  
COPIER ("BANDA")



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1er mars 1962.

PLAN SUBDIVISION  
PARTIE LOT 231  
LEOPOLD MORETTI, A.G.

Que le plan de subdivision d'une partie du lot no. 231 (231-82) de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Monsieur Léopold Moretti, a. g., en date du 16 février 1962, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPROVISIONNEMENT  
EAU - STE-ROSE

Que le maire et les échevins soient autorisés à rencontrer les membres du conseil de ville de Ste-Rose afin de discuter les possibilités d'approvisionnement d'eau de la Ville de Fabreville par l'usine de filtration d'eau de la Ville de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle.

United Continental Engines Ltd. ré: Travaux publics.  
(camion).....\$ 416.00 /  
Garage Charbonneau. ré: Réparations.....\$ 113.67 -

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville autorise à payer à Monsieur Jean-Louis Cloutier, la somme de \$2,010.67 sur le règlement no. 205, pour les matériaux et les main d'oeuvre en surplus du contrat de construction de l'Hôtel de ville, conformément aux certificats des architectes, datés du 18 janvier 1962.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

PAIEMENT A  
J. L. CLOUTIER -  
INSTALLATION PUIT.

Que le conseil de ville soit autorisé à payer à Monsieur Jean-Louis Cloutier la somme de \$1,877.00 pour les travaux et les main d'oeuvre concernant l'installation d'un puits, d'une pompe et d'un réservoir septique.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon enregistre sa dissidence.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

1e Que le conseil de ville autorise le chef de police à réorganiser le service de la police et à engager trois (3) constables additionnels, afin d'établir une semaine de 48 heures pour les constables.

2e Que l'échelle des salaires suivants soit acceptée.

|  |          |
|--|----------|
| Constables - 3e classe (13 premières semaines) | \$55.00  |
| Constables - 2e classe (39 semaines suivantes) | \$60.00  |
| Constables - 1e classe                         | \$65.00  |
| Sergent  | \$70.00  |
| Lieutenant                                     | \$75.00  |
| Chef   | \$110.00 |

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les mutations des mois de juin, septembre, octobre, novembre, décembre 1961, janvier et février 1962 soient acceptées.

Adoptée.

Et la séance est levée.

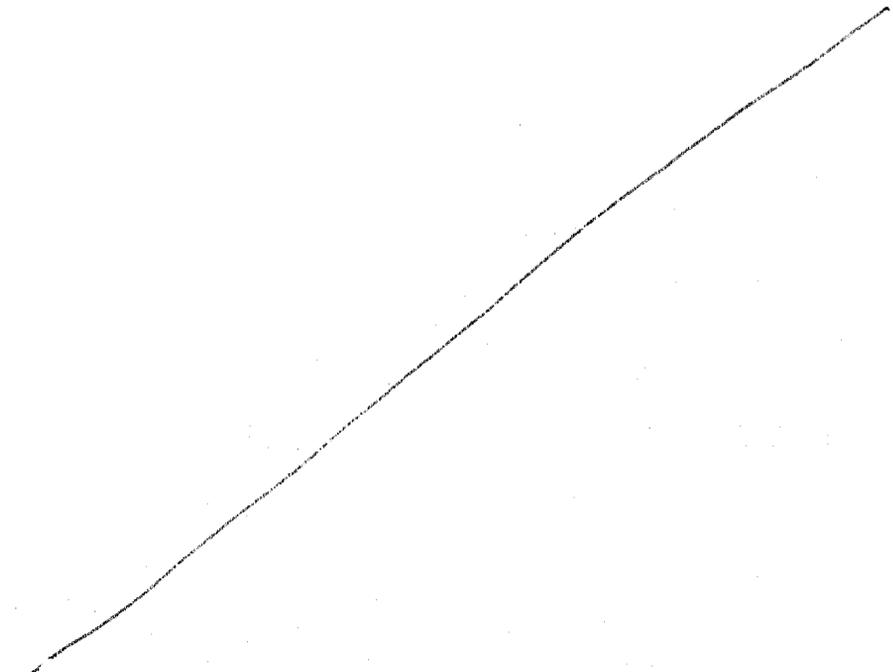
MUTATIONS

(signé)

*Lucien Dagenas*  
M A I R E

(signé)

*F. Louis*  
Sec.-trés.



1er mars 1962.  
SERVICE DE POLICE  
ECHELLE SALAIRES



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

8 mars 1962.  
SEANCE REGULIERE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 8 mars 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Henri Fleurant et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, M. Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier passe à la lecture de l'assemblée du 1er mars 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les minutes du 1er mars 1962 soient acceptées.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que l'évaluation 1962 de Monsieur Georges Vaillancourt sur P-221 soit réduite de \$500.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à verser une somme de \$200.00 à Monsieur Aurélien Nadon, pour dommages occasionnés lors de l'exécution des travaux d'égoûts et d'aqueduc.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

1e Que des remerciements soient adressés à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts et au Député du comté de Laval pour leur offre de plantation d'arbres d'ornement dans la Ville de Fabreville.

2e Que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts pour 1000 arbres d'ornement à être distribuer parmi les quelques 750 maisons des

ND: M-14

PROCES-VERBAL

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

REDUCTION EVALUA-  
TION - P-221 -  
G. VAILLANCOURT.

DOMMAGES-INTERETS  
AURELIEN NADON

REMERCIEMENTS  
RE: PLANTATION D'  
ARBRES.



nouveaux projets d'Habitation et le reste dans les divers parcs de la Ville.

Adoptée.

8 mars 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de desservir la propriété de M. J. C. Brossoit à 594 boul. Labelle.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Maurice Desroches, a.g., soit autorisé à localiser la rue proposée, sur le plan d'Urbaniste qui se termine à la rue Sauriol dans les environs des lots 202-11 et 202-12.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le surintendant de la Ville soit autorisé à faire installer les relais et circuits électriques nécessaires à l'opération du chlorinateur à la station de pompage.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à acheter un comparateur "LaMotte" no: CL-1001-M et une trousse "LaMotte" no. CC-1001-SL pour l'usine d'épuration.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'une augmentation de \$10.00 par mois pour frais de dépenses soit accordée à l'enquêteur du Bien-Etre social, Monsieur C. Albert Rossi.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise l'émission de permis de bâtir à E. et G. Lagacé Inc., pour:

PLANS & ESTIMES  
DEMANDES

RE: J. C. BROSSOIT

LOCALISATION -  
RUE SAURIOL -  
M. DESROCHES.

CHLORINATEUR  
STATION POMPAGE

ACHAT - RE:  
FOURNITURE -  
US. EPURATION

REMUNERATION  
C. ALBERT ROSSI

PERMIS DE BATIR  
E. & G. LAGACE:



8 mars 1962  
PERMIS DE BATIR  
E. & G. LAGACE.

le Epicerie et bureaux, les lots 218-128 et 218-129.  
2e Poste d'essence - lot 218-127.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de bâtir  
pour la construction d'un poste d'essence à M. G. Raby sur le lot 88-2

Adoptée.

POSTE D'ESSENCE  
PERMIS AUTORISE  
GAETAN RABY.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise le chef de police à renouveler les  
uniformes de tous les constables et d'acheter des uniformes et autres  
fournitures pour les nouveaux constables et d'acheter de nouveaux en-  
seignes.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT  
DES UNIFORMES  
SERVICE DE POLICE

Le secrétaire-trésorier donne la lecture des Etats financiers pour l'-  
année fiscale se terminant le 31 décembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon.

Que les Etats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1961  
soit mis à l'étude.

Comme la proposition n'est pas APPUYEE, elle est automatiquement rejetée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les états financiers terminés le 31 décembre 1961 soient acceptés.

Adoptée.

ETATS FINANCIERS  
MIS A L'ETUDE.

ETATS FINANCIERS  
1961 - APPROUVES  
*pour l'année*

*LA*  
*LA*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le vérificateur des livres de la Ville, Monsieur Pierre-Paul Guy,  
c.a., soit réengager pour l'année 1962 et que son honoraire soit fixée  
à \$1,200.00.

Adoptée.

REENGAGEMENT -  
PIERRE-PAUL GUY  
VERIFICATEUR

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



Que le conseil de ville soit autorisé à renouveler la police d'assurance couvrant les stations de pompage avec M. Paul R. Lacroix, agent d'assurances, pour une prime ~~trimestrielle~~ de \$259.24.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande de soumissions pour l'enlèvement des déchets et ordures ménagères dans la Ville de Fabreville soit faite par la voix des journaux locaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, pour la construction des services d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et rues préliminaires sur les lots 114-116 et 118-119 et 120-2, (Projet Ecole Protestante) soient acceptés, et que copie du plan soit envoyée au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des eaux, pour approbation.

Adoptée.

PLANS & ESTIMÉS  
APPROUVÉS  
EC. PROTESTANTE

AVIS DE MOTION  
SERVICES  
EC. PROTESTANTE

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc et rues préliminaires sur les lots 114-116, 118-119 et 120-2, (Projet Ecole Protestante).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

COMPTES A PAYER

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:

|   |            |
|---|------------|
| L a compagnie de téléphone Bell du Canada. ré: Service de télé-<br>phones.....        | \$ 267.59. |
| The Shawinigan Water and Power. ré: Electricité.....                                  | \$2685.85. |
| Poste d'essence Fabreville. ré: Essence.....  | \$ 27.06   |
| The British American Oil Co. Ltd. ré: Essence - police: \$257.12<br>voirie: \$ 26.65. | \$ 283.77. |
| Shell Oil Company of Canada. ré: Essence - police.....                                | \$ 6.00    |
| Lucien Dagenais et ses fils Ltée. Ré: Entretien et réparations-<br>voirie.....        | \$ 92.35   |
| police.....   | \$ 7.40.   |





PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

15 mars 1962.

AJOURNEMENT

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville, étant l'ajournement de l'assemblée régulière et mensuelle du 8 mars 1962, tenue en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, Montée Mont-rougeau, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, et Messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon, formant quorum des membres du conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis, étant absent, Monsieur Jean Daignault le remplace et devient le secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

OUVERTURE DES  
SOUSSIONS

Le secrétaire de l'assemblée passe à l'ouverture des soumissions pour les règlements nos. 228, 229, 231, 232 et 233.

REGLEMENTS NOS:  
228, 229, 231.

| <u>R E G L E M E N T S:</u>                       | 228          | 229         | 231         |
|---|--------------|-------------|-------------|
| SPINO Constr. Co. Ltée.                           | \$138,435.20 | \$28,567.00 | \$27,632.40 |
| HAMEL Asphalte Constr. Ltée.                      | \$137,099.95 | \$25,399.40 | \$22,238.40 |
| La compagnie de SABLE ET GRAVIER<br>MONETTE LTEE. | \$128,709.45 | \$24,345.60 | \$21,658.50 |
| E. ET G. LAGACE LTEE.                             | \$150,148.30 | \$25,946.28 | \$23,114.36 |
| LAGACE Constr. Ltée.                              | \$145,142.15 | \$28,255.80 | \$25,190.24 |

| <u>R E G L E M E N T S:</u>                       | 232         | 233          |
|---|-------------|--------------|
| SPINO Constr. Co. Ltée.                           | \$35,489.00 | \$16,587.00  |
| HAMEL Asphalte Constr. Ltée.                      | \$29,118.00 | \$13,833.50  |
| La compagnie de SABLE ET GRAVIER<br>MONETTE LTEE. | \$41,761.00 | \$14,828.70  |
| E. ET G. LAGACE LTEE.                             | \$31,049.90 | \$15,145.19  |
| LAGACE Constr. Ltée.                              | \$33,653.30 | \$16,284.53. |

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

CHOIX DES  
SOUSSIONNAIRES

Que les contrats soient accordés aux plus bas soumissionnaires, ci-dessus, à condition de rencontrer les devis et plans de nos ingénieurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.



15 mars 1962.

NOMINATION  
PAR LE CHEF POLICE  
1 LIEUTENANT &  
2 SERGENTS.

Que le chef de police, M. Edouard Désormeaux, soit  
autorisé à nommer un lieutenant et deux sergents parmi  
la force constabulaire de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

M. L. GUAY

Que le conseil de ville autorise une journée de congé par semaine  
à Monsieur Léopold Guay, gardien de nuit à l'Hôtel de ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

AUGMENTATION  
LIONEL DESJARDINS

Que le salaire horaire de M. Lionel Desjardins soit porté de \$0.75 à  
\$1.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

AUGMENTATION  
JACQUES PAQUIN

Que le conseil de ville autorise une augmentation de salaire de \$5.00  
par semaine à Monsieur Jacques Paquin.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

PLANS & ESTIMES  
DEMANDES  
SERVICES  
PARTIE DU 213

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à  
préparer les plans et estimés en vue de la construction des services  
d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires, sur une partie du  
lot no. 213, afin de desservir trente (30) lots.

Adoptée.

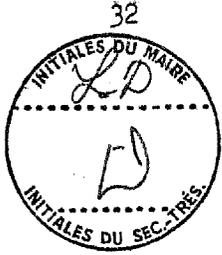
Et la séance est levée.

(signé) Lucien Desjardins  
M A I R E

(signé) [Signature]  
Sec.-trés.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES-ENRG. - MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le 21 mars 1962, à deux heures de l'après-midi, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil, sous la présidence du maire, Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier, M. Fernand Denis, était aussi présent.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Changer de procureur dans la cause - Gilles Legault et Al vs la Ville De Fabreville, no. 1176, Cour du Magistrat de Montréal, à cause de l'impossibilité de procéder de Me Armand Poupart jr., d'après sa lettre du 16 mars 1962.
- 2- Avis de motion concernant l'homologation d'une rue de 66' sur le lot 100 et les lots adjacents.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à retenir les services de Me André Ducharme cr. dans la cause Gilles Legault et Al vs la Ville de Fabreville, no. 1176, Cour du Magistrat de Montréal en remplacement de Me Armand Poupart jr., qui est dans l'impossibilité de procéder.

Adoptée.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par M. l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement ayant pour but d'accepter et d'approuver un plan montrant une partie du territoire comprise dans la Ville de Fabreville et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture de rues s'étendant sur partie des lots 101 et 100 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, division du Bureau d'Enregistrement de Laval, et leurs dimensions.

Et la séance est levée.

(signé) Lucien Dagenais  
M A I R E

(signé) Fernand Denis  
Sec.-trés.

21  
21 mars 1962.

L.D.  
D

SEANCE SPECIALE

CAUSE No 1176  
GILLES LEGAULT vs  
VILLE DE FABREVILLE

AVIS DE MOTION  
OUVERTURE RUES

X  
22



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

24 mars 1962.  
SEANCE SPECIALE.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le 24 mars 1962, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence du maire, Lucien Dagenais, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon, formant quorum des membres du conseil sous la présidence du maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Déterminer l'heure et la date de l'assemblée où le conseil doit procéder à l'examen et à la correction de la liste des électeurs.
- 2- Autoriser le secrétaire-trésorier à publier un avis public du jour et de l'heure auxquels le conseil doit commencer l'examen et la correction de la liste.
- 3- Autoriser le secrétaire-trésorier à donner un avis spécial à toute personne dont la demande par écrit produite au bureau du conseil, a pour objet de faire inscrire ou radier le nom sur la liste.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville commence l'examen et la correction de la liste des électeurs, déposée le 3 mars 1962, à une séance spéciale qui sera tenue le 30 mars 1962 à sept (7) heures de l'après-midi.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le secrétaire-trésorier donne un avis public indiquant le jour et l'heure auxquels doivent commencer l'examen et la correction de la liste des électeurs, c'est-à-dire le 30 mars 1962 à sept heures de l'après-midi.

Adoptée.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

EXAMEN & CORRECTION LISTES ELECTORALES (30/3/1962)

AVIS PUBLICS - LISTES ELECTORALES



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le secrétaire-trésorier donne par poste recommandée un avis spécial à toute personne dont la demande, par écrit produite au bureau du conseil, a pour objet de faire inscrire ou radier le nom sur la liste des électeurs, dans lequel il sera mentionné que le conseil de ville commencera l'examen et la correction de la liste des électeurs le 30 mars 1962 à sept heures de l'après-midi.

Adoptée.

Et la séance est levée.

(signé) Lucien Dagenais  
M A I R E

(signé) F. Denis  
Sec.-trés.

30 mars 1962.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le 30 mars 1962, à sept (7) heures de l'après-midi, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, M. Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier, M. Fernand Denis, était aussi présent.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Examen, revision et correction de la liste des électeurs et résolutions à passer s'il y a lieu.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que la liste des électeurs, déposée le 3 mars 1962, a été préparée suivant les prescriptions de l'article 9 du Bill No. 203 (5-6 Eliz II, chap. 106), des articles 136, 137 et 139 de la Loi des Cités et Villes et que le serment requis par l'article 138 de la Loi des Cités et Villes a été prêté le 20 mars 1962 avec clause rétroactive au 3 mars 1962.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon s'abstient de voter.

24 mars 1962.  
AVIS SPECIAUX -  
CORRECTIONS DES  
LISTES ELECTORALES

SEANCE SPECIALE.

LISTE DES  
ELECTEURS.

30 mars 1962.

Le conseil ayant statué sur chaque cas séparément, il est:

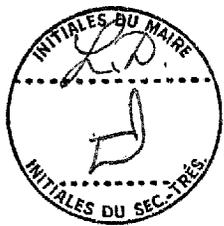
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

le Que les noms suivants soient ajoutés à la liste électorale:

|     |                                      |   |                    |       |
|-----|--------------------------------------|---|--------------------|-------|
| 1-  | ALLARD, Claude                       | 20-2e avenue,<br>Fabreville.            | 172-78-p-79        | P 3-1 |
| 2-  | BROWNRIGG, G.                        | 453 Elizabeth,<br>Fabreville.           | 228-80             | P 1-2 |
| 3-  | DUROCHER, Jean                       | 200 boul. Dagenais,<br>Fabreville.      | p-243              | P 1-3 |
| 4-  | MASON, Wilfrid G.                    | 3080 Esther,<br>Fabreville.             | 228-11             | P 1-2 |
| 5-  | NANTEL, Mme Gabrielle,<br>Prud'Homme | 5569 Upper Lachine<br>Road, Montréal.   | 118-169            | P 2-1 |
| 6-  | SMITH, E. P.                         | 511 Francine,<br>Fabreville.            | 226-29             | P 1-2 |
| 7-  | BALSILLIE, Andrew                    | 647 Hughes,<br>Fabreville.              | 218-113            | P 1-1 |
| 8-  | BRAY, R. G.                          | 442 Franklyn,<br>Fabreville.            | 226-188            | P 1-1 |
| 9-  | COTE, Maurice L.                     | 352 Eugène,<br>Fabreville.              | 230-83             | P 1-3 |
| 10- | DANIELS, E. A.                       | 3075 Esther,<br>Fabreville.             | 228-166            | P 1-2 |
| 11- | DELISLE, P.                          | 483 Eveline,<br>Fabreville.             | 228-14             | P 1-3 |
| 12- | DE CESARIE, Antoine                  | 333 François,<br>Fabreville.            | 226-70             | P 1-2 |
| 13- | DIRADDO, Mme Normand                 | 3546 Isidore,<br>Fabreville.            | 216-126            | P 1-3 |
| 14- | DUCHARME, Claude                     | 534 Gilbert,<br>Fabreville.             | 230-157            | P 1-2 |
| 15- | FECENKO, M.                          | 472 Franklyn,<br>Fabreville.            | 226-183            | P 1-2 |
| 16- | INKSON, I.                           | 568 Hugo,<br>Fabreville.                | 218-13             | P 1-3 |
| 17- | JONES, Dennis                        | 365 Fernand,<br>Fabreville.             | 228-147            | P 1-2 |
| 18- | KEMP, Paul                           | 3018 Edgar,<br>Fabreville.              | 231-A-6            | P 1-3 |
| 19- | BIBAUD, Roland                       | 3087 Gisèle,<br>Fabreville.             | 229-6              | P 1-2 |
| 20- | CHRISTIE, Munroe                     | 3164 Fernand,<br>Fabreville.            | 226-57             | P 1-2 |
| 21- | HODGSON, E.                          | 449 Elizabeth,<br>Fabreville.           | 228-79             | P 1-2 |
| 22- | KUPPERMAN, Louis                     | 489 Elizabeth,<br>Fabreville.           | 228-170            | P 1-2 |
| 23- | LAFOND, J. P.,                       | 3059 Estelle,<br>Fabreville.            | 230-62             | P 1-3 |
| 24- | LAFORTUNE, Ernest                    | 485 Emile,<br>Fabreville.               | 228-45             | P 1-2 |
| 25- | MAGDELAINE, R.                       | 488 Elizabeth,<br>Fabreville.           | 228-66             | P 1-2 |
| 26- | PAQUETTE, Norman                     | 451 Eugène,<br>Fabreville.              | 230-44             | P 1-3 |
| 27- | PELLAND, M.                          | 589 Cr. Héloïse,<br>Fabreville.         | 217-189            | P 1-1 |
| 28- | READ, R. D.                          | 3577 Herman,<br>Fabreville.             | 216-88             | P 1-3 |
| 29- | NADON, Mme Gisèle<br>Chartrand,      | 14-19e avenue,<br>Fabreville.           | P-151              | P 3-4 |
| 30- | NADON, Réal                          | 577 rue Lahaie,<br>app-3, Pont-Viau.    | P-151              | P 3-4 |
| 31- | NADON, Adrien,                       | 303 Chemin St-Antoine,<br>Ste-Dorothee. | P-151              | P 3-4 |
| 32- | FAUTEUX, Mme Hughette,<br>NADON,     | 364 Chartrand,<br>Ste-Therese.          | P-151              | P 3-4 |
| 33- | LILLEMARCK, Arné                     | 3843 rue Maurice,<br>Fabreville.        | 120-2-7<br>116-105 | P 2-2 |





30 mars 1962.

|     |  |                                     |          |        |
|-----|--|-------------------------------------|----------|--------|
| 34- | CORBETT, James,                          | 3831 Michel,<br>Fabreville.         | 120-2-13 | P 2-2  |
| 35- | RATE, Normand,                           | 3892 Nina,<br>Fabreville.           | 121-76   | P 2-2- |
| 36- | PAGE, Edouard,                           | 78-18e avenue,<br>Fabreville.       | 163-162  | P 3-3  |
| 37- | VERONNEAU, André,                        | 30e avenue,<br>Fabreville.          | 150-9    | 3-4    |
| 38- | L'ESPERANCE, Mme Rolande,<br>Desjardins, | 2576 Centre,<br>Montréal.           | 165-5    | P 3-3  |
| 39- | LABRE, Armand                            | 10e avenue,<br>Fabreville.          | Occupant | P 3-3  |
| 40- | CASTONGUAY, Rosaire                      | 58-42e avenue,<br>Fabreville.       | Loc.     | P 3-6  |
| 41- | CHARBONNEAU, Mme Jeanine<br>Locas,       | 252 boul. Dagenais,-<br>Fabreville. | 119-p-12 | P 2-2  |
| 42- | ZUBERT, Edward F.                        | 3181 Fernand,<br>Fabreville.        | 226-290  | P 1-2  |
| 43- | QUEREL, Léo                              | 416 Eugène,<br>Fabreville.          | 230-24   | P 1-3  |
| 44- | DELISLE, Pierre                          | 483 Eveline,-<br>Fabreville.        | 228-14   | P 1-3  |
| 45- | BRISEBOIS, André,                        | 561 Félix,<br>Fabreville.           | 221-5    | P 1-1  |
| 46- | CAMPEAU, André                           | 569 Hugo,<br>Fabreville.            | 218-107  | P 1-1  |

2e Que les modifications suivantes soient apportées à la liste électorale:

A) CHANGER DE POLL.

- a-) ASHCROFT, J. E., 425 Edouard, 228-29: de: P 1-1 à 1-3  
Fabreville.
- b-) ROY, Adelphus, 466 Eveline, 230-33: de: P 1-2 à 1-3  
Fabreville., et changer d'adresse.

B) CHANGER INDICATION DE BIENS-FONDS:

- c-) NANTEL, Lucien 5569 Upper Lachine P 2-1  
Road, Montréal, de: 118-169 à 116-2, 3.

C) CHANGER D'ADRESSE:

- d-) BANASZKIEWIZY, W., 275 Eugène, 230-105 P 1-3  
Fabreville.
- e-) BEAUCHAMP, Normand, 3572 Inès, 216-157 P 1-1  
Fabreville.
- f-) BELANGER, Michel, 567 Hughes, 218-112 P 1-1  
Fabreville.
- g-) GURINKAS, Eddy, 478 Franklyn, 226-182 P 1-2  
Fabreville.
- h-) GREENWOOD, Wm, 3830 Michel, 120-2-29 P 2-2  
Fabreville.

D) CORRECTIONS D'ORTHOGRAPHE OU DE NOMS DE FAMILLE.

- j-) BIEDLINGNAIER, Kurt 3561 Herman, Fabrevil-216-92 P 1-1  
au lieu de KURT, Biedlingnaier. le.
- k-) BRENNE, Dieter, 572 Hugo, 218-14 P 1-1  
au lieu de DIETER Brenne, Fabreville.
- l-) JANSEN, J. 3071 Esther, Fab. 228-165 P 1-2  
au lieu de GANSEN, G.
- m-) MC ELHERON, J., 1180 boul. Ste-Rose, Fab. Loc. P 3-2  
au lieu de Mc ELEHERON, J.
- n-) ARCHER, Mlle. C. Barry 352 Fernand, Fab. 228-207 P 1-2  
au lieu de HARCHER, Mlle. C. Barry
- p-) BOOD, Klaas, W. 334 François, Fab. 226-82 P 1-2  
au lieu de KLAAS, Bood.
- r-) BUNTSCHITSCH, Slacko, 3104 Esther, Fab. 228-23 P 1-2  
au lieu de SLACKO, Buntschitsch.
- s-) DAVIES, Russell, 567 Félix, Fab. 221-4 P 1-1  
au lieu de RUSSELL, Davis.
- t-) DONAGHY, H. A., 3105 Esther, Fab. 228-184 P 1-2  
au lieu de DANOGHY, Harold,.
- v-) DUESMANN, G., 3131 Fernand, Fab. 228-203 P 1-2  
au lieu de GUNTER, Duesman.
- w-) FADER, Gordon Leroy, 410 Eugène, Fab. 230-25 P 1-3  
au lieu de LEROY, Gordon.

30 mars 1962.



- x-) FISHTNER, G. 340 Eveline, Fab. 230-65 P 1-3  
au lieu de FICHLER, Gunter.
- y-) FREIHOFF, Wolf 3097 Esther, Fab. 228-182 P 1-2  
au lieu de WOLFFREENHOFF, M.
- z-) GHESQUIERE, Stefane, 560 Gilbert, Fab. 230-153 P 1-2  
au lieu de STEFAN, Chesquierre.
- aa-) ILES, C. 450 Elizabeth, Fab. 228-188 P 1-2  
au lieu de CYR, Iles.
- bb-) IMPALA, Salvatore, 480 Foster, Fab. 221-313 P 1-1  
au lieu de Salvatore Impala.
- cc-) JACQUES, Denis, 478 Eugène, Fab. 230-10 P 1-3  
au lieu de DENIS, Jacques.
- dd-) MORLEY, Albert H. 542 Gilbert, Fab. 230-156 P 1-2  
au lieu de MARLEY, Albert H.
- ee-) POP, Miheul, 3036 Edgar, Fab. 231-111-1 P 1-3  
au lieu de MIHEUL, Pop. 231-A-13
- ff-) RICHER, J. A. René, 3044 Edgar, Fab. 230-113 P 1-3  
au lieu de PICHE, J. A. René.

*L.D.K.  
L*

CHANGER D'ADRESSE: (voir C-)

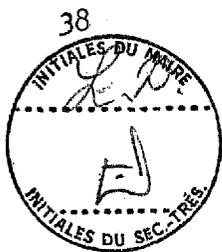
GERVAIS, Lucien, 18-7e avenue, Fab. 171-p-25 P 3-2

3e QUE LES NOMS SUIVANTS NE SOIENT PAS INSCRITS SUR LA LISTE DES ELECTEURS:

- 1- BEAUMONT, Nursery, 707 boul. Labelle, P 231 P 1-3  
Fabreville.
- 2- BELANGER, Luc, 569 Hughes, 218-11 P 1-1  
Fabreville.
- 3- BELVEDERE, L., 595 Ingrid, 216-82  
Fabreville.
- 4- BEYETTE, D., 464 Francine,  
Fabreville.
- 5- BRUCKSHAW, J. 6 Edouard,  
Fabreville.
- 6- CERUILL, L. 449 Francine,  
Fabreville.
- 7- CHARBONNEAU Mme C., 116 Filion,  
Ste-Rose de Laval.
- 8- CHEVRIER, T. 3146 Fernand, 226-148  
Fabreville.
- 9- D'AOUST, R., 3147 Fernand, 226-144  
Fabreville.
- 10- DUPLESSIS, G., 3557 Isabelle, 216-193  
Fabreville.
- 11- FAUCHER, Claude, 537 Guy, 231-26  
Fabreville.
- 12- FOURNIER, B., 600 boul. Labelle,  
Fabreville.
- 13- PORTER, L., 517 Francine,  
Fabreville.
- 14- HAMELIN, R., 430 Eveline, 230-74  
Fabreville.
- 15- LALIBERTE, B., 428 Elisabeth, 228-87  
Fabreville.
- 16- OSBORNE, Stan 458 Francine,  
Fabreville.
- 17- LEMIEUX, Claude 579 Henri, 217-88  
Fabreville.
- 18- MALLEN (Norman J.) (501) Francine,  
Fabreville.
- 19- O'DALEY M. M., 500 Francine,  
Fabreville.
- 20- PEROFF, B., 540 Georges, 231-34  
Fabreville.
- 21- PLOMBERIE Panneton, 434 Eugène, 230-20  
Fabreville.
- 22- RACE, P. E. 455 Francine,  
Fabreville.
- 23- DUROCHER, (électricien) 6-6e avenue,  
Fabreville.
- 24- TESSIER, Maurice 327 boul. Ste-Rose,  
Fabreville.
- 25- ROBERGE, Alcide 56-18e avenue, 163-75  
Fabreville.
- 26- VANIER, Paul 70-11e avenue,  
Fabreville.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



30 mars 1962.

- |     |                       |   |              |
|-----|-----------------------|---|--------------|
| 27- | DUBAINE, Paul-Emile,  | 10-1 <sup>le</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 28- | MICHAUD, Mme Normand, | 1186 boul. Ste-Rose,<br>Fabreville.       |              |
| 29- | BERGERON, Benoît,     | 61-13 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 30- | BERGERON, René,       | 93-13 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 31- | CARON, Gérald,        | 154-9 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 32- | SEGUIN, Jean-Paul,    | 14-14 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 33- | POULIN, Louis,        | 60-13 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 34- | MEYER, Werner,        | 81-13 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 35- | RONDEAU, Honoré,      | 11 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville.    |              |
| 36- | MARTEL,               | Boul. Ste-Rose,<br>Fabreville.            |              |
| 37- | JUNEAU, Alphonse,     | 1234 boul. Ste-Rose,<br>Fabreville.       |              |
| 38- | DE ROUVILLE, Hertel,  | 1329 boul. Ste-Rose,<br>Fabreville.       |              |
| 39- | FRECHETTE, Gaétan,    | 98-13 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 40- | MIRON, Joseph,        | 246-8 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 41- | MIRON, René,          | 246-8 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville. |              |
| 42- | PAQUIN, Réjean,       | 2571 Chapleau,<br>Montréal.               | 171-26-p-25. |
| 43- | DE PERRON, Alain,     | 11 <sup>e</sup> avenue,<br>Fabreville.    |              |

4e Qu'une liste de noms, datée du 18 mars 1962, mais non signée, contenant plus ou moins 87 noms sur quatre pages, soit rejetée ne se conformant pas à l'article 149 de la Loi des Cités et Villes.

5e Que deux feuilles demandant:

- a-) Changement d'adresse de M. P. E. Roy.
- b-) Changement de prénom de M. Fernand Larouche,

mais qui ne sont pas dûment signées soient rejetées.

6e Qu'une liste de noms, datée du 18 mars 1962, signée par M. Jean-Louis Syrkos soit rejetée parce que reçue par le secrétaire-trésorier, le 19 mars 1962 et par ce fait ne se conforme pas à l'article 149 de la Loi des Cités et Villes.

7e Rajouter BASTIEN sur la liste 1-3 avant le prénom Irénée, 147 boul. Ste-Rose, 230-5.

8e Rajouter Jean-Noel après DAGENAIS, 258 boul. Dagenais, 231-49, sur la liste 1-3.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon s'abstient de voter.

Et la séance est levée.

(signé) Léon Dagenais  
M A I R E

(signé) X. Dagenais  
Sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC

4 avril 1962.

VILLE DE FABREVILLE

SEANCE REGULIERE.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 4 avril 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Henri Fleurant et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, M. Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des assemblées des 8, 15, 21, 24 et 30 mars 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

PROCES-VERBAUX

Que les minutes des assemblées des 8, 15, 21, 24 et 30 mars 1962 soient acceptées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

DEMANDE SHAWINIGAN  
LAC DE MAI ET 32E.

Que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power Company d'installer trois (3) luminaires de 4,000 lumens sur le Chemin "LAC DE MAI" et également des luminaires de 4,000 lumens, à tous les deux (2) poteaux, sur la 32e avenue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

COTISATION  
CHEF DE POLICE  
CANADIAN ASS. OF  
FIRE CHIEF

Que le conseil de ville autorise le paiement de la cotisation de \$15.00 pour l'admission du Chef de police, Monsieur Edouard Désormeaux, dans la " CANADIAN ASSOCIATION OF FIRE CHIEFS ".

Adoptée.

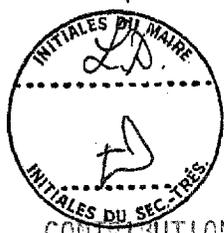
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

PERMIS RADIO & TV  
LEROI T. V.

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de commerce de réparations de radios et télévisions à 594 boul. Labelle, à LEROI T. V. CO. en autant que le zonage le permet.

Adoptée.



CONTRIBUTION  
DAMES BIENFAISANCE

4 avril 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que la contribution pour aider l'organisation des Dames de Bienfaisance de la Paroisse St-Edouard de Fabreville soit laissée à l'initiative et à la générosité de chacun des membres du conseil personnellement.

Adoptée.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement ayant pour but de déterminer le nombre maximum des taxis dans la Ville de Fabreville.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à prendre une servitude pour le collecteur no. 1 sur la terre de Monsieur Joseph Nadon aux conditions suivantes:

- 1e Qu'un dédommagement de \$2,000.00 soit payé à Monsieur Joseph Nadon.
- 2e Que Monsieur Joseph Nadon consente à donner un droit de passage pour les services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires de la Rue Edgar, située dans les limites de sa terre, en autant que les dommages n'excéderont pas \$200.00.

Adoptée.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement ayant pour but de régler l'heure de fermeture de la Piste de Course, le nombre maximum de programme de course par semaine, d'exiger que les autos de course soient munies d'assourdisseurs et de régler le bruit provenant des haut-parleurs.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que les courses soient terminées à 10 heures P.M.

Rejetée.

La résolution n'étant pas appuyée, elle est rejetée.

OUVERTURE DES  
SOUMISSIONS  
RE: VIDANGES

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions pour l'enlèvement des vidanges dans la Ville de Fabreville.

ADRIEN THIVIERGE: \$18,000.00 à forfait

SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTEE: \$14,150.00 sur une base unitaire - pour  
1300 maisons et 650 camps d'été  
et 25 établissements commerciaux.

AVIS DE MOTION  
T A X I S

SERVITUDE  
JOSEPH NADON  
PUIT No 1

AVIS MOTION  
PISTE DE COURSE



4 avril 1962

CHOMEDEY REFUSE COLLECTORS: \$18,500.00 à forfait.

EVARISTE PRESSEAU: \$14,350.00 sur une base unitaire de 1,800 maisons et 1,000 camps d'été.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SOUSSIONNAIRE  
EVARISTE PRESSEAU

1e Que la soumission de Monsieur Evariste Presseau au prix de \$14,350.00 pour 1,800 maisons d'hiver et 1,000 camps d'été soit acceptée.

2e Que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à signer le contrat avec ledit contracteur.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

HOMOLOGATION  
202-11 ET 202-12

Que le conseil de ville autorise Me Armand Poupart jr., à prendre les procédures nécessaires à l'homologation comme rues des lots: 202-11 et 202-p12.

Adoptée.

AVIS DE MOTION  
202-11 ET 202-P12

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement ayant pour but d'accepter et d'approuver un plan montrant une partie du territoire comprise dans la Ville de Fabreville et sujette à sa juridiction, avec indications de lignes homologuées, projetées pour l'ouverture de rues s'étendant sur partie des lots nos.: 202-11 et 202-P12 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, Divison d'Enregistrement de Laval, et leurs dimensions.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

DEMANDE HYDRO -  
LOT 114

Que le conseil de ville soit autorisé à demander par écrit à l'Hydro Québec de céder à la Ville de Fabreville une bande de terrain de 26' de largeur sur le lot no. <sup>114</sup>~~116~~ soit pour servitude ou autrement, afin d'ouvrir une rue de 66' de largeur du boulevard Ste-Rose à la Rivière.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

VILLE DE STE-ROSE  
EAU POTABLE

Que demande soit faite à la Ville de Ste-Rose d'accepter la solution no. 1, au prix de \$190,000.00 d'après le rapport de Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, concernant le Projet d'alimentation d'eau de la Ville de Fabreville par la Ville de Ste-Rose.

Adoptée.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

*regist. gada*

*7*



PLANS & ESTIMES  
ACCEPTES -  
4 avril 1962

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé tel que préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet rue Edgar no. 2, lots: 221, 222 et 226 et 228 soit accepté, et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

AVIS DE MOTION  
SERVICES  
PROJET RUE EDGAR  
NO 2.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet rue Edgar no. 2, lots: 221, 222, 226 et 228.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver un emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale, n'excédant pas \$200,000.00 en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vue des règlements nos. 221, 222 et 224 du conseil de ville de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

DEMANDE  
EMPRUNT TEMPORAIRE

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise le maire, Monsieur Ludien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis, à signer les effets bancaires nécessaires à la négociation d'un emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale à être remboursés à même le produit de la vente des obligations en vertu des règlements nos. 221, 222 et 224.

Adoptée.

SIGNATAIRES  
EMPRUNT TEMPORAIRE

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise l'émission de permis de construction et d'opération d'un poste d'essence sur le lot no. 120-3-101 à Monsieur Emery Cloutier.

Adoptée.

PERMIS -  
POSTE D'ESSENCE  
EMERY CLOUTIER

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements nos. 237 et 238.

4 avril 1962

237- REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DE RUES PRE-LIMINAIRES, D'EGOUTS SANITAIRES, D'EGOUT PLUVIAL ET D'AQUEDUC SUR PARTIE DU LOT No. 221 ET A UN EMPUNT DE \$87,000.00 POUR CES FINS.

238- REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION D'EGOUTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET A L'EXECUTION DE TRAVAUX PRELIMINAIRES DE RUES SUR PARTIE DES LOTS Nos. 114, 116, 118, 119, 120-2 ET A UN EMPUNT DE \$80,000.00 POUR CES FINS.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

ASSEMBLEE  
DES ELECTEURS.

Que l'assemblée des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 237, et 238 du conseil de ville de la Ville de Fabreville, soit tenue dans la salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, vendredi le 13 avril 1962 à sept (7) heures P.M.

Adoptée.

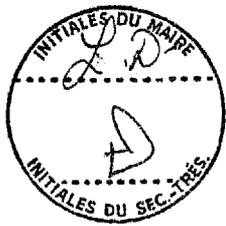
PREVISIONS  
BUDGETAIRES:

Le secrétaire-trésorier donne la lecture des prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1962.

|  | REVENUS      |       | REVENUS      |       |
|--|--------------|-------|--------------|-------|
|  | 1961         | 1962  | 1961         | 1962  |
|  | \$           | %     | \$           | %     |
| <b>Taxes</b>   |              |       |              |       |
| Taxes générales  |              |       |              |       |
| Biens-fonds  | \$77,737.10  | 21.89 | \$84,945.00  | 16.17 |
| Divertissements  | 320.38       | .09   | 350.00       | .07   |
| De ventes  | 10,500.00    | 2.95  | 49,000.00    | 9.32  |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
|  | \$88,557.48  | 24.93 | \$134,295.00 | 25.56 |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
| Impositions (quote-part des propriétaires)<br>et cotisations spéciales |              |       |              |       |
| Améliorations locales  | 153,193.96   | 43.14 | 300,000.00   | 57.11 |
| Enlèvement des vidanges  | 13,824.03    | 3.89  | 14,000.00    | 2.67  |
| Eau  | 6,719.00     | 1.89  | 16,200.00    | 3.08  |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
|  | 173,736.99   | 48.92 | 330,200.00   | 62.86 |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
|  | \$262,294.47 | 73.85 | \$464,495.00 | 88.42 |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
| Licences et Permis   |              |       |              |       |
| Permis commerciaux   | 4,777.50     | 1.35  | 5,000.00     | .95   |
| Permis de bâtir  | 12,830.00    | 3.61  | 12,000.00    | 2.28  |
| Permis véhicules et animaux  | 1,174.00     | .33   | 1,200.00     | .23   |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
|  | \$18,781.50  | 5.29  | \$18,200.00  | 3.46  |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
| Amendes et droits judiciaires  | \$15,923.40  | 4.48  | \$16,000.00  | 3.05  |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |
| Intérêts et pénalités fiscales<br>relatifs aux taxes                   | 637.73       | .18   | 1,000.00     | .19   |
|  | <hr/>        |       | <hr/>        |       |

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



4 avril 1962.

## Contributions

## Gouvernement provincial

|   |             |      |   |   |
|---|-------------|------|---|---|
| Travaux d'hiver et d'entretien<br>des chemins | \$ 6,032.24 | 1.70 | - | - |
| Achat du camion-incendie                      | 10,404.00   | 2.93 | - | - |
|   | \$16,436.24 | 4.63 | - | - |

## Divers

|   |             |       |             |      |
|---|-------------|-------|-------------|------|
| Taxes spéciale 1960, ré: Camion-<br>incendie            | \$10,805.40 | 3.04  | -           | -    |
| Ville Ste-Rose- dédommagements<br>relatifs à l'annexion |             |       |             |      |
| Plan d'urbanisme  | 5,000.00    | 1.41  | -           | -    |
| Taxes (1er versement)                                   | 8,888.25    | 2.50  | 8,900.00    | 1.69 |
| Ventes de cartes, etc.                                  | 824.57      | .23   | 700.00      | .14  |
| Récupération de frais afférents<br>aux règlements       | 15,585.00   | 4.39  | 16,000.00   | 3.05 |
|   | \$41,103.22 | 11.57 | \$25,600.00 | 4.88 |

TOTAL DES REVENUS.....\$355,176.56      100.00      \$525,295.00      100.00

| 1961- |   | 1962 - |   |
|-------|---|--------|---|
| \$    | % | \$     | % |

DEPENSES

## Administration générale

## Services administratifs

## Secrétariat

|  |             |      |             |      |
|--|-------------|------|-------------|------|
| Salaires:                                  | \$15,300.00 | 4.31 | \$20,400.00 | 3.88 |
| Papeterie, impression et<br>frais de poste | 4,828.96    | 1.36 | 4,900.00    | .93  |
| Téléphone                                  | 531.55      | .15  | 1,300.00    | .25  |
| Urbanisme de zonage                        | 7,933.28    | 2.23 | 5,000.00    | .95  |
| Contentieux                                | 1,841.43    | .52  | 3,000.00    | .57  |
| Vérificateur                               | 1,000.00    | .28  | 1,200.00    | .23  |
| Frais d'évaluation, préparation<br>du rôle | 2,736.10    | .77  | 9,400.00    | 1.79 |
| Divers                                     | 902.18      | .25  | 1,000.00    | .19  |
| Mutation des propriétés                    | 621.05      | .18  | 1,000.00    | .19  |

\$35,695.19      10.05      \$47,200.00      8.98

## Autres frais d'administration

|                               |          |      |           |      |
|-------------------------------|----------|------|-----------|------|
| générale - <u>ELECTIONS</u> : | 157.01   | .04  | 2,500.00  | .48  |
| Hôtel de ville - Loyer        | 900.00   | .25  | -         | -    |
| Entretien et réparations      | 912.55   | .26  | 1,000.00  | .19  |
| Chauffage et éclairage        | 1,080.84 | .30  | 1,200.00  | .23  |
| Assurances                    | 6,665.93 | 1.88 | 10,000.00 | 1.90 |
| Congrès et délégations        | 963.15   | .27  | 1,000.00  | .19  |
| Publicité et annonces         | 2,016.83 | .57  | 2,000.00  | .38  |

\$12,696.31      3.57      \$17,700.00      3.37

\$48,391.50      13.62      \$64,900.00      12.35

DEPENSES



|  | 1961        |       | 1962        |       |
|--|-------------|-------|-------------|-------|
|  | \$          | %     | \$          | %     |
| Protection de la personne et de la propriété |             |       |             |       |
| Service d'incendie                           |             |       |             |       |
| Brigades de pompiers                         |             |       |             |       |
| Aide de l'extérieur                          | \$ 1,350.00 | .38   | -           | -     |
| Pompiers volontaires                         | 1,086.35    | .31   | 900.00      | .17   |
| Loyer du garage                              | 350.00      | .10   | -           | -     |
| Entretien du matériel                        | 219.68      | .06   | 300.00      | .06   |
|  | <hr/>       |       | <hr/>       |       |
|  | \$ 3,006.03 | .85   | \$1,200.00  | .23   |
|  | <hr/>       |       | <hr/>       |       |
| Service de la police                         |             |       |             |       |
| Salaires                                     | 30,654.62   | 8.63  | 38,115.00   | 7.26  |
| Communications                               | 1,727.04    | .49   | 1,750.00    | .33   |
| Papeterie et impressions                     | 995.73      | .28   | 800.00      | .15   |
| Vêtements et fournitures                     | 2,928.56    | .82   | 2,000.00    | .38   |
| Divers                                       | 801.47      | .23   | 500.00      | .10   |
| Achats de véhicules                          | 5,015.23    | 1.41  | 2,000.00    | .38   |
| Essence                                      | 4,473.75    | 1.26  | 5,000.00    | .95   |
| Réparations et entretien                     | 2,515.65    | .71   | 2,500.00    | .48   |
| Location de véhicule                         | 108.15      | .03   | -           | -     |
|  | <hr/>       |       | <hr/>       |       |
|  | 49,220.20   | 13.86 | 52,665.00   | 10.03 |
|  | <hr/>       |       | <hr/>       |       |
| Eclairage de rues                            | 12,882.85   | 3.62  | 25,500.00   | 4.85  |
|  | <hr/>       |       | <hr/>       |       |
| Fourrière municipale de l'Île Jésus          | 200.00      | .06   | 200.00      | .04   |
|  | <hr/>       |       | <hr/>       |       |
|  | \$65,309.08 | 18.39 | \$79,565.00 | 15.15 |

DEPENSES

|   | 1961        |      | 1962        |      |
|---|-------------|------|-------------|------|
|   | \$          | %    | \$          | %    |
| Travaux publics                               |             |      |             |      |
| Salaires                                      | \$15,836.54 | 4.46 | \$19,000.00 | 3.62 |
| Entretien et réparations                      |             |      |             |      |
| Déneigement des rues                          | 5,270.73    | 1.48 | 7,000.00    | 1.33 |
| Plaques nominatrices de rues                  | 1,746.66    | .49  | 1,800.00    | .34  |
| Assurance-chômage                             | 183.42      | .05  | 200.00      | .04  |
| Entretien et réparations des véhicules        | 3,353.28    | .95  | 3,500.00    | .67  |
|   | <hr/>       |      | <hr/>       |      |
|   | \$26,390.63 | 7.43 | 31,500.00   | 6.00 |
|   | <hr/>       |      | <hr/>       |      |
| Service d'aqueduc                             | 3,026.03    | .85  | 9,000.00    | 1.71 |
| Salubrité et enlèvement des ordures ménagères |             |      |             |      |
| Epuration des eaux d'égout                    | 2,704.07    | .76  | 6,300.00    | 1.20 |
| Enlèvement des ordures ménagères              | 12,072.66   | 3.40 | 13,000.00   | 2.47 |
|   | <hr/>       |      | <hr/>       |      |
|   | \$14,776.73 | 4.16 | 19,300.00   | 3.67 |



(suite)

|   |              |        |              |        |
|---|--------------|--------|--------------|--------|
| Bien-Etre social et assistance publique       | 845.00       | .24    | 900.00       | .17    |
| <hr/>   |              |        |              |        |
| Services récréatifs et communautaires         |              |        |              |        |
| Plage municipale                              | 2,000.00     | .56    | 3,500.00     | .67    |
| Contributions et dons                         | 2,050.40     | .59    | 2,500.00     | .48    |
| Parcs et terrains de jeux                     | -            | -      | 8,000.00     | 1.52   |
|   | 4,050.40     | 1.15   | 14,000.00    | 2.67   |
| <hr/>   |              |        |              |        |
| Service de la dette                           |              |        |              |        |
| Rachat d'obligations                          | 43,500.00    | 12.25  | 100,000.00   | 19.04  |
| Intérêts sur obligations                      | 100,287.98   | 28.23  | 200,000.00   | 38.07  |
|   | \$143,787.98 | 40.48  | \$300,000.00 | 57.11  |
| <hr/>   |              |        |              |        |
| Contribution au fonds du Capital et d'emprunt | 54,087.27    | 15.23  | -            | -      |
| <hr/>   |              |        |              |        |
| Dépenses communes                             |              |        |              |        |
| Corporation interurbaine de l'île Jésus       | 1,781.00     | .50    | 2,200.00     | .42    |
| Unité sanitaire                               | 2,486.32     | .70    | 2,500.00     | .47    |
|   | 4,267.32     | 1.20   | 4,700.00     | .89    |
| <hr/>   |              |        |              |        |
| Total des DEPENSES                            | 364,931.94   | 102.75 | 523,865.00   | 99.72  |
| Excédent des dépenses sur les revenus         | 9,755.38     | 2.75   |              |        |
| Excédent des revenus sur les dépenses         |              |        | 1,430.00     | .28    |
| <hr/>   |              |        |              |        |
| TOTAL DES REVENUS.....                        | \$355,176.56 | 100.00 | \$525,295.00 | 100.00 |
| <hr/> <hr/>                                   |              |        |              |        |

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

PREVISIONS BUDGETAIRES.

Que les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1962 soient acceptées et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

TAUX TAXE FONCIERE '62

Que le taux de la taxe foncière soit fixée et établie à 0.60 par \$100.00 d'évaluation pour l'année 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins



4 avril 1962

Que le secrétaire-trésorier prenne les mesures nécessaires pour que le rôle d'évaluation des taxes soit terminé le 30 juin 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

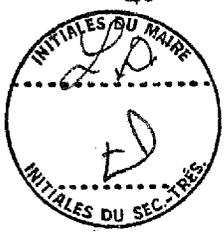
COMPTES A PAYER

Que les comptes ci-dessous énumérés soient payés par la méthode usuelle:

|   |             |
|---|-------------|
| Paul R. Lacroix. ré: Assurances.....                            | \$ 2,022.47 |
| Vibrapipe Concrete Products Ltd. ré: Travaux publics.....       | \$ 70.52    |
| The Chase Manhattan Bank. ré: Règlements.....                   | \$ 33.05    |
| Me Gaston Vaillancourt. ré: Frais légaux.....                   | \$ 210.15   |
| Soudre & Latté. ré: Urbanisme.....                              | \$ 2,800.00 |
| Monsieur Léopold Guay. ré: Heures supplémentaires - caisse Pop. | \$ 27.00    |
| Lieutenant Jacques Trottier. ré: Heures supplémentaires.....    | \$ 28.50    |
| Sergent Bernard Paquette. ré: Heures supplémentaires.....       | \$ 18.20    |
| Sergent Marc Ouimet. ré: Heures supplémentaires.....            | \$ 27.55    |
| Constable Henri Poirier. ré: Heures supplémentaires.....        | \$ 26.30    |
| Chef Edouard Désormeaux. ré: Temps spécial sur feu.....         | \$ 42.00    |
| Lieutenant Jacques Trottier. ré: Temps sur feu.....             | \$ 39.00    |
| Sergent Marc Ouimet. ré: Temps sur feu.....                     | \$ 35.00    |
| Sergent Bernard Paquette. ré: Temps sur feu.....                | \$ 22.00    |
| Sergent Bernard Roy. ré: Temps sur feu.....                     | \$ 9.00     |
| Constable Henri Poirier. ré: Temps sur feu.....                 | \$ 19.00    |
| Monsieur Dieudonné Cléroux. ré: Temps sur feu.....              | \$ 28.00    |
| Monsieur Réal Locas. ré: Temps sur feu.....                     | \$ 23.00    |
| Monsieur Jacques Loca.s. ré: Temps sur feu.....                 | \$ 19.00    |
| Monsieur Fernand Paré. ré: Temps sur feu.....                   | \$ 19.00    |
| Freddy Di-Tommaso. ré: Temps sur feu.....                       | \$ 12.00    |
| Raymond Dufresne. ré: Temps sur feu.....                        | \$ 18.00    |
| Honoré Rondeau. ré: Temps sur feu.....                          | \$ 9.00     |
| Jean Marquis. ré: Temps sur feu.....                            | \$ 6.00     |
| Eugène David. ré: Temps sur feu.....                            | \$ 4.00     |
| Michel David. ré: Temps sur feu.....                            | \$ 4.00     |
| Raymond Blais. ré: Temps sur feu.....                           | \$ 4.00     |
| Constable Lucien Guilbeault. ré: Temps sur feu.....             | \$ 5.00     |
| Fortin Auto service. ré: Essence.....                           | \$ 11.00    |
| J. C. Lavoie. ré: Réparations - auto-police.....                | \$ 15.00    |

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



4 avril 1962

|   |            |
|---|------------|
| Ahuntsic Auto Electric. ré: Réparations - auto-police.....          | \$ 138.32  |
| H. Y. Maranda Inc. ré: Fournitures - police.....                    | \$ 380.47  |
| Canadian Petroleum Co. ré: Essence - police et voirie.....          | \$ 520.676 |
| Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations.....              | \$ 712.37  |
| Wilson & Cousins Co. Ltd. ré: Entretien - incendie.....             | \$ 40.33   |
| Imperial Oil Ltd. ré: Essence.....                                  | \$ 441.34  |
| Shawinigan Water & Power Co. ré: Electricité.....                   | \$ 2619.13 |
| Rapid Systems Ltd. ré: Papeterie et frais du rôle.....              | \$ 234.84  |
| Block & Anderson. ré: Papeterie.....                                | \$ 87.95   |
| Yvon Boulanger Ltée. ré: Règlements.....                            | \$ 2447.33 |
| R. J. MacLeod & Co. Ltd. ré: Frais de bureau.....                   | \$ 104.00  |
| Fabreville Fer Ornamental Ltée. ré: Réparations - tr. publics...    | \$ 29.73   |
| Réal Dagenais. ré: Chauffage.....                                   | \$ 90.00   |
| Fonderie Pont-Viau. ré: Travaux publics.....                        | \$ 34.64   |
| Lavo Limitée. ré: Usine d'épuration.....                            | \$ 15.00   |
| The Bell Telephone Co. ré: Téléphones.....                          | \$ 427.91  |
| J. E. David & Fils Ltée. ré: Travaux publics. et fournitures....    | \$ 100.01  |
| Formules Légales Provinciales. ré: Papeterie.....                   | \$ 87.51   |
| Bureau d'Enregistrement de Laval. ré: Frais du rôle.....            | \$ 27.30   |
| André Thibert & Associés. ré: Frais d'élection.....                 | \$ 4.77    |
| Courrier de Laval. ré: Soumission.....                              | \$ 31.20   |
| Opinions Hebdomadaire régional. ré: Soumission.....                 | \$ 33.00   |
| Royal Typewriter Co. Ltd. ré: Frais d'élection.....                 | \$ 31.20   |
| Railway & Power Engineering Corporation Ltd. ré: Usine d'épuration: | 36.00      |
| Jules Gohier Enrg. ré: Travaux publics.....                         | \$ 46.64   |
| Ministère de la Santé. ré: Unité sanitaire.....                     | \$ 2486.32 |
| Les entreprises Ste-Anne Enrg. ré: Travaux publics.....             | \$ 147.44  |
| Winnipeg Brass Ltd. ré: Règlement no. 205.....                      | \$ 430.24  |
| Photographic Surveys (Quebec) Ltd. ré: Urbanisme.....               | \$ 82.83   |
| Poupart & Poupart, avocats. ré: Frais légaux.....                   | \$ 1225.00 |
| Maurice Desroches, a.g., ré: Règlements et frais d'arpentage....    | \$ 3035.15 |
| Spino Construction. ré: Service d'aqueduc.....                      | \$ 491.21  |
| André Ducharme. ré: Frais légaux.....                               | \$ 69.10   |
| Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement.....              | \$ 417.26  |

T O T A L:

\$ 22,713.04

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon enregistre sa dissidence.

4 avril 1962

Et la séance est levée.



(signé)

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

(signé)

*[Signature]*  
Sec.-trés.

13 avril 1962

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

ASSEMBLEE  
DES ELECTEURS -

Je soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 237 et 238 de la Ville de Fabreville, passés le 4 avril 1962 et intitulés:

- 237- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires, d'égoût pluvial et d'aqueduc sur partie du lot 221 et à un emprunt de \$87,000.00 pour ces fins.
- 238- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc et à l'exécution de travaux préliminaires de rues sur partie des lots nos. 114, 116, 118, 119, 120-2 et à un emprunt de \$80,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 13 avril 1962 suivant les dispositions de la loi pour soumettre lesdits règlements à l'approbation des susdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits électeurs après la lecture desdits règlements et de la loi.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 13e jour d'avril mil neuf cent soixante et deux.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des électeurs  
de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue en la Salle des

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



13 avril 1962

Délibérations de l'Hôtel de ville, située sur la Montée Montrougeau, le 13 avril 1962 à sept heures de l'après-midi sous la présidence du maire, Monsieur Ludien Dagenais, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos. 237 et 238 du conseil de ville de la Ville de Fabreville, adoptés et passés le 4 avril 1962 et intitulés:

- 237- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires, d'égoût pluvial et d'aqueduc sur partie du lot no. 221 et à un emprunt de \$87,000.00 pour ces fins.
- 238- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc et à l'exécution de travaux préliminaires de rues sur partie des lots nos. 114, 116, 118, 119 et 120-2 et à un emprunt de \$80,000.00 pour ces fins.

En l'absence du secrétaire-trésorier, Monsieur Jean Daignault, employé municipal, agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le président ouvrit l'assemblée à sept (7) heures de l'après-midi et fit donner par Monsieur Jean Daignault agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements nos. 237 et 238.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 13e jour d'avril, mil neuf cent soixante et deux.

(signé)

*Ludien Dagenais*  
 Maire de la Ville de Fabreville et  
 président de l'assemblée des élec-  
 teurs intéressés dans les règle-  
 ments nos. 237 et 238 de la Ville  
 de Fabreville.

(signé)

*Jean Daignault*

Secrétaire de l'assemblée des  
 électeurs.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

24 avril 1962  
SEANCE SPECIALE.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 24 avril 1962 à 3 heures P.M., étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais.

Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Autoriser Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, à préparer les plans et estimés en vue de la construction de service d'aqueduc avec la Ville de Ste-Rose.
- 2- Résolution. ré: Achat de rue de M. Dutrisac.
- 3- Accepter estimé et plan de Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue des services municipaux sur rue no. 231-65 et 231-82.
- 4- Avis de Motion. ré: Services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur la rue 231-65 et 231-82.
- 5- Approbation de plans de subdivisions.
- 6- Nomination d'un assistant-secrétaire-trésorier avec les pouvoirs du secrétaire-trésorier.
- 7- Demander à la Shawinigan Water and Power d'installer un luminaire de 4,000 lumens en face du presbytère temporaire sur la 17<sup>e</sup> avenue.
- 8- Approbation des comptes.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

PLANS & ESTIMES  
DEMANDES A D.&S.  
CONDUITE D'AQUEDUC  
DE STE-ROSE.

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'une conduite principale d'eau sur le boulevard Dagenais, de l'autoroute des Laurentides au lot 121 incl., afin d'amener dans les Projets d'habitation l'eau de la Ville de Ste-Rose.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la résolution du conseil de ville de la Ville de Fabreville passée à l'assemblée du 7 février 1962 et autorisant l'achat de la rue lot no. 154-14 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, de Monsieur Léopold Dutrisac pour le prix de \$1.00 soit recindée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville soit autorisé à acheter de Monsieur Léopold Dutrisac la rue portant les nos de cadastre 154-1, 154-16 et 158-38 de la Paroisse de Ste-Rose pour le prix de \$1.00.

2e Et que le maire Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, n. p., aux conditions ci-dessus énumérées ou à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision du lot no. 471 (471-1, 471-2, 471-3) de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 18 décembre 1961 soit accepté.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à signer le plan de subdivision au nom de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de subdivision du lot 118-169 et d'une partie du lot 118-170 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 17 avril 1962 soit accepté à condition que les lots 118-169-2, 118-170-1, ne forment qu'un emplacement.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

1e Que la requête de correction pour l'ajouté d'un numéro au cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, Division d'enregistrement de Laval -

24 avril 1962

RESOLUTION RESCINDEE

L. DUTRISAC -  
CADASTRE 154-14.

ACHAT DE M.  
LEOPOLD DUTRISAC  
154-1, 154-16 ET  
158-38

PLAN M. DESROCHES  
" LOT 471 "  
ACCEPTÉ.

PLAN M. DESROCHES  
LOT 118-169, P-170  
ACCEPTÉ EN PARTIE

REQUETE CORRECTION  
LOT 473  
MAURICE DESROCHES



24 avril 1962

- Lot no. 473 -, telle que préparée par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 1962, soit acceptée;

2e Et que le maire, Lucien Dagenais, soit autorisé à signer le plan pour et au nom de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

1e Que Monsieur Jean Daigneault, soit nommé et appointé ASSISTANT-secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville.

2e Que Monsieur Jean Daigneault soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires et à recevoir les effets bancaires en l'absence du secrétaire-trésorier.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power d'installer un luminaire de 4,000 lumens en face du presbytère temporaire sur la 17e avenue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle.

|   |          |
|---|----------|
| Canada Dactylographe Inc., ré: Fournitures de bureau.....                       | \$36.08  |
| Plomberie des Mille-Iles Inc., ré: Service d'aqueduc.....                       | \$31.73  |
| R. Lefebvre Log Constr. Ltd., ré: Entretien et déneigement de<br>rues.....      | 787.50   |
| Courrier de Laval. ré: Publicité et annonces.....                               | \$60.00  |
| R. J. MacLeod & Co. Ltd., ré: Fournitures de bureau.....                        | \$62.40  |
|   | \$41.60  |
|   | \$41.60  |
| Snowdon Florists. ré: Publicité et annonces (contributions)...                  | \$15.90  |
| La compagnie de Publication de la Presse Ltée....ré: Frais d'-<br>élection..... | \$22.40  |
| Desjardins & Sauriol. ré: Papeterie et impressions.....                         | \$100.00 |
| L'Eveil. ré: Publicité et annonces.....   | \$ 75.00 |
| Bradma Ltd., ré: Frais d'évaluation.....  | \$ 21.75 |
|   | 7.68     |
| J. A. Paquin Inc., ré: Matériaux et fournitures.....                            | \$ 43.13 |

ASS-SEC.-TRES.  
JEAN DAIGNAULTDEMANDE SHAWINIGAN  
17E AVENUE.

COMPTES A PAYER

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



24 avril 1962.

Thibault & Desjardins Ltd., ré: Matériaux et fournitures.....\$ 3.82  
 Vibrapipe Concrete Products Ltd. ré: Matériaux et fournitures..\$ 34.95  
 Estempe Larex Enrg., ré: Police - papeterie et impressions.....\$128.14  
 Block & Anderson (Canada) Ltd., ré: Papeterie et impressions...\$ 37.10  
 Fabreville Fer Ornamental Ltée., ré: Entretien de matériel.....\$ 15.00  
 Dion Asphalte Enrg. ré: Réparations de rues.....\$105.00  
 Lauzon Service Station. ré: Entretien et réparations du matériel 36.15  
 La compagnie de téléphone Bell du Canada. ré: Service de télépho-  
 nes.....\$390.47  
 The Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....\$502.21  
 Imperial Oil Ltd., ré: Essence.....\$106.99  
 The British American Oil Ltd. ré: Essence.....\$317.83  
 Canadian Petroleum Ltd., ré: Essence.....\$457.09  
 Alcide Roberge. ré: Règlement no. 132.....\$277.38  
 Monsieur Jean Daignault. ré: Temps supplémentaire.....\$ 8.00  
 Monsieur Jean-Paul Ouimet. ré: Temps supplémentaire.....\$ 8.00  
 Compte de petite Caisse - Jean Daignault.....\$155.98  
 Léo Vaillancourt. ré: Patinoires.....\$447.50

T O T A L:     \$4,378.38

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon s'abstient de voter.

Et la séance est levée.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
 M A I R E

(signé)

*L. Dagenais*  
 Sec.-trés.

ASSERMENTATION - M. Jean Daignault

Assistant-secrétaire-trésorier.



SERMENT D'OFFICE.

Je, Jean Daignault, assistant-secrétaire-trésorier, de la <sup>ville d'</sup> cité  
de Fabreville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité  
les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce 2<sup>e</sup>  
jour de mai 1967.

Jean Daignault

J. J. J.  
Sec.-Trés.



ASSERMENTATION - Monsieur Lucien Dagenais -  
Réélu maire de la Ville de Fabreville.

SERMENT D'OFFICE.

Je, Lucien DAGENAIS, maire de la Ville de Fabreville,  
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce dix-huitième  
jour de mai 1962.

*Lucien Dagenais*  
*Jean Daignault*

Jean Daignault,  
Assistant-secrétaire-trésorier.

ASSERMENTATION - MONSIEUR HENRI FLEURANT

réélu échevin de la Ville.



SERMENT D'OFFICE.

Je, Henri FLEURANT, échevin de la Ville de Fabreville,  
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce dix-huitième  
jour de mai 1962.

*Henri Fleurant*  
*Jean Daignault*

M. Jean Daignault,  
Assistant-secrétaire-trésorier.



ASSERMENTATION DE MONSIEUR MARCEL LACROIX

réélu échevin de la Ville.

SERMENT D'OFFICE.

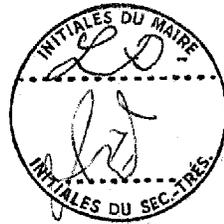
Je, Marcel LACROIX, échevin de la Ville de Fabreville,  
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce dix-huitième.....  
jour de mai 1962.

*Marcel Lacroix*  
*Jean Daignault*  
M. Jean Daignault,  
Assistant-secrétaire-trésorier.

ASSERMENTATION DE MONSIEUR CLAUDE ALLARD

élu échevin de la Ville de Fabreville.



SERMENT D'OFFICE.

Je, Claude ALLARD, échevin de la Ville de Fabreville,  
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce dix-huitième  
jour de mai 1962.

*Claude Allard*  
.....  
*Jean Daignault*  
M. Jean Daignault,  
Assistant-secrétaire-trésorier.



ASSERMENTATION DE Monsieur J. Roland Girard, c.a.,  
comme secrétaire-trésorier de la Ville.

SERMENT D'OFFICE.

Je, J. Roland GIRARD, c.a., secrétaire-trésorier de la  
Ville de Fabreville, jure que je remplirai avec honnêteté  
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de  
mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

J. Roland Girard, c.a.

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce...<sup>2</sup>...  
jour de juin 1962.

Lucien Dagenais  
Monsieur Lucien Dagenais,  
Maire de la Ville de Fabreville.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

18 mai 1962

SEANCE SPECIALE.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 18 mai 1962 à 3 hres P. M., étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt et Claude Allard, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais.

Monsieur Jean Daignault, assistant-secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres de ce conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1-) Assermentation du maire et des échevins réélus et élus.
- 2-) Acceptation à donner au surintendant des travaux publics de la Ville de Fabreville de poser les tuyaux de béton dans les fossés pour les propriétaires acceptant de défrayer le coût du matériel.
- 3-) Démission de Monsieur Fernand Denis comme secrétaire-trésorier de la Ville.
- 4-) Engagement d'un nouveau secrétaire-trésorier.
- 5-) Résolution autorisant le maire et l'assistant-secrétaire-trésorier, Monsieur Jean Daignault, à signer les contrats du Bell Telephone qui sont urgents.
- 6-) Démission de M. Jacques Paquin et demande de gratification de deux semaines de vacances payées et autorisation d'une demande d'emploi pour son remplaçant.
- 7-) Résolution autorisant la Ville l'ouverture des rues appartenant à Marian Holzer.
- 8-) Etudier la possibilité à la Ville d'accorder son aide s'il y a lieu aux entrepreneurs ayant le contrat de la construction de l'école protestante.
- 9-) Acceptation des comptes.
- 10-) Lecture de la correspondance et résolutions à passer s'il y a lieu.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville autorise le surintendant des travaux publics, M. Conrad Lamarche, à poser les tuyaux de béton dans les fossés dont

AUTORISATION  
CONRAD LAMARCHE  
POSE TUYAUX BETON

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



les propriétaires accepteront de défrayer le coût du matériel.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Claude Allard enregistre sa dissidence.

18 mai 1962.

L'assistant-secrétaire-trésorier passe à la lecture de la lettre de démission du secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis;

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la démission de Monsieur Fernand Denis comme secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Monsieur J. Roland Girard, c. a., 325 rue François, Fabreville, soit engagé au poste de secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, au salaire de \$8,500.00 par année.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et l'assistant-secrétaire-trésorier, Monsieur Jean Daignault, soient autorisés à signer les contrats urgents de la compagnie de téléphone Bell du Canada.

Adoptée.

L'assistant-secrétaire-trésorier passe à la lecture de la lettre de démission de Monsieur Jacques Paquin.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la démission de Monsieur Jacques Paquin, employé municipal, soit acceptée et qu'une gratification de deux semaines de vacances lui soit allouée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que l'engagement d'un nouveau candidat soit fixé selon le choix du nouveau secrétaire-trésorier, M. J. Roland Girard, c. a., et du vérificateur

DEMISSION  
F. DENIS.

ENGAGEMENT  
J. ROLAND GIRARD  
SEC.-TRES.

SIGNATAIRES -  
CONTRATS - BELL TEL

DEMISSION  
JACQUES PAQUIN

ENGAGEMENT  
D'UN EMPLOYE  
EN REMPLACEMENT  
DE J. PAQUIN.



des livres, Monsieur Pierre-Paul Guy, c. a.

Adoptée.

18 mai 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que la Ville de Fabreville se voit dans l'impossibilité d'accorder son aide de quelque manière que se soit aux entrepreneurs ayant le contrat de la construction de l'école protestante.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

COMPTES A PAYER:

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:

|   |            |
|---|------------|
| The British American Oil Co. ré: Essence.....                                     | \$ 144.87  |
| Imperial Oil Limited. ré: Essence.....  | \$ 11.95   |
| B. P. Canada. ré: Essence.....  | \$ 15.40   |
| Canadian Petroleum Co. ré: Essence.....   | \$ 384.38  |
| Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Essence et réparations..                    | \$ 237.31  |
| La compagnie de téléphone Bell du Canada. ré: Téléphones.....                     | \$ 294.81  |
| Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....                               | \$ 3334.21 |
| Plomberie des Mille-Iles Inc. ré: Travaux publics.....                            | \$ 91.93   |
| Landry Automobile Ltée. ré: Réparations.....                                      | \$ 5.85    |
| Rapid Systems Limited. ré: Papeterie.....   | \$ 8.32    |
| Nadon Brick & Stone. ré: Travaux publics.....                                     | \$ 16.96   |
| Marché Ste-Rose Enrg. ré: Entretien de l'Hôtel de ville.....                      | \$ 26.39   |
| Sanfax Corp. (Canada) Ltd. ré: Voirie.....  | \$ 138.74  |
| R. J. MacLeod & Co. Ltd. ré: Location d'une machine à additionner:                | 62.40      |
| Courrier de Laval. ré: Publicité.....   | \$ 60.00   |
| Vibrapipe Concrete Products. ré: Travaux publics.....                             | \$ 37.86   |
| Service d'Urgence de Cartierville. ré: Accident de travail -<br>Réal Locas.....   | \$ 64.00   |
| (à vérifier).... Photographic Surveyx (Quebec) Ltd. ré: Urbaniste..(pas payé).... | \$ 357.86  |
| Edouard Monette Limitée. ré: Travaux publics.....                                 | \$ 242.97  |
| André Thibert & Associés. ré: Papeterie.....                                      | \$ 94.13   |
| The Montreal Star. ré: Publicité.....   | \$ 27.95   |
| Paul Lauzon B. P. ré: Essence.....  | \$ 55.03   |
| Studio Conrad Trudel. ré: Frais d'élection.....                                   | \$ 31.80   |
| J. E. David & Fils Limitée. ré: Travaux publics.....                              | \$ 4.70    |

*payé par R. H. Gagné*

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



18 mai 1962.

Formules Légales Provinciales Emrg. ré: Papeterie et frais d'é-  
lection....\$ 432.15

Royal Typewriter Co. Ltd. ré: Réparations de machine à écrire\$ 10.40

Snowdon Florists. ré: Contribution.....\$ 15.90

Railway & Power Engineering Corp. Ltd. ré: Travaux publics....\$1038.67

Block & Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie.....\$ 62.12

Pierre Thibault (Canada) Ltd. ré: Matériel et fournitures -  
camion - incendie.....\$ 155.90

H. Y. Maranda Inc. ré: Fournitures - polices.....\$ 34.32

McEwen Uniform Co. ré: Vêtements - police.....\$ 765.27

Pilon Auto Service - Parts. ré: Essence.....\$ 5.16

J. C. Lavoie. ré: Réparations - auto-police.....\$ 15.00

Jules Gohier Emrg. ré: Réparations - voirie.....\$ 46.64

Maurice Vaillancourt. ré: Réparations - voirie.....\$ 311.82

La Revue internationale pour les enfants infirmes. ré: Publicité:65.00

Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Petite Caisse - Remboursement:156.30

T O T A L:

\$ 8,506.61

Et la séance est levée.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

(signé)

*Jean Daignault*  
Assistant-sec. Trés.

25 mai 1962.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

SEANCE SPECIALE.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 25 mai 1962 à 3 hres P. M., étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt et Claude Allard, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais.

Monsieur Jean Daignault, assistant-secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.



Chacun des membres de ce conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

25 mai 1962.

- 1-) Demande de soumissions pour voiture de police.
- 2-) Autoriser M. Lamarche à faire faire les travaux de nivellement sur les parcs.
- 3-) Avis de motion - Amendement du règlement de zonage.
- 4-) Résolution autorisant l'ouverture de rues appartenant à Marian Holzer.
- 5-) Correspondance.

Le chef de police, Monsieur Edouard Désormeaux, demande au conseil de ville d'étudier la possibilité de changer l'auto-police à cause de nombreux troubles subis depuis les derniers mois.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

DEMANDE DE SOUMISSIONS  
RE: ECHANGE  
AUTO-POLICE.

Que demande de soumissions soient faites pour l'achat d'une auto-police, à:

- Maurice Vaillancourt Ltée.
- Chartrand Auto Ltée.
- Garage St-Eustache Ltée.,

et que les soumissions nous soient parvenues au bureau de l'Hôtel de ville avant cinq (5) heures P. M., le 6 juin 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

TRAVAUX DE NIVELLEMENT - G. LAMARCHE

Que Monsieur Conrad Lamarche soit autorisé à faire les travaux de nivellement des parcs proposés sur le plan directeur d'urbanisme de la Ville de Fabreville.

AVIS DE MOTION  
AMENDEMENT ZONAGE  
(131)

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement ayant pour but d'amender le règlement de zonage no. 131.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenard  
M A I R E

Jean Wagnouet  
Ass-sec.-trés.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

6 juin 1962.  
SEANCE REGULIERE.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 6 juin 1962, étaient présents: Son Honneur le maire Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt et Claude Allard, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur J. Roland Girard, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, à 8 hres P. M.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le Secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes des assemblées des: 4, 13, 24 avril et des 18 et 25 mai 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

PROCES-VERBAUX

Que les minutes des assemblées des 4, 13, 24 avril et des 18 et 25 mai 1962, soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

REGL. No 239:

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement no. 239:

" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE FABREVILLE ".

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

ASSEMBLEE  
DES ELECTEURS  
REGL. NO 239

Que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no. 239 du conseil de ville de la Ville de Fabreville soit tenue dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, samedi le 16 juin 1962 à 7 heures P. M.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

DELEGUES - CONGRES  
O. F. A. M.

Que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, soient autorisés à assister au 20e congrès annuel de la Section du Québec de l'Association des Officiers de finance municipaux qui aura lieu à Sherbrooke, les 13, 14, 15 et 16 juin prochain.

Adoptée.



6 juin 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

ALAIN CONST. INC.  
TRAVAUX EGOUTS, ETC.

Que le conseil de ville autorise la compagnie ALAIN CONSTR.

INC. à faire faire les travaux d'égoûts sanitaires, et d'aqueduc sur les lots 221-192 et 221-193 à condition que ladite compagnie défraie le coût de ces travaux et que la Ville de Fabreville remboursera la compagnie ALAIN CONSTR. INC. d'après le montant payé au plus bas des soumissionnaires qui devront être approuvés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

PLANS & ESTIMES  
DEMANDES A D. & S.  
SERVICES  
FABREVILLE INVEST.

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et de rues préliminaires sur les rues 119-60, 120-2-63, 120-2-62, 120-1-53 et 120-1-54, tels que demandés par Fabreville Investment.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

PLANS ET ESTIMES  
DEMANDES A D. & S.  
SERVICES  
LOT 228.

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et de rues préliminaires sur partie du lot no. 228 (rues 228-223, 228-237 et 228-238).

Adoptée.

REQUETE 6E AVENUE

A la suite d'une requête signée par quatre (4) propriétaires de la sixième avenue demandant le pavage de cette rue, le conseil décide unanimement de vérifier si la 6e avenue appartient à la Ville, et de remettre à une date ultérieure l'approbation définitive de cette demande.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

PLANS & ESTIMES  
DEMANDES A D. & S.  
PAVAGE - 41E AVE.

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction du pavage sur la 41e avenue dans la Ville de Fabreville.

Adoptée.



DEMANDE DES J. &  
SAURIOL - SERVICES  
6 juin 1962.

64e AVENUE, ETC...

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égoûts sanitaires et d'aqueduc à partir des lignes principales situées à l'arrière de l'Eglise St-Léopold de Fabreville, le long de la rue 64e avenue ainsi que la construction du pavage et du remplissage de la dite rue, à partir du boul. Ste-Rose en incluant la rue transversale bordant le lot no. 120-4-19 qui communique avec la 63e avenue; ainsi que de l'érection des poteaux de métal pour luminaires au mercure.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture de la lettre de Monsieur Maurice Gaudreault, a.g., demandant l'approbation d'un plan de subdivisions d'une partie du lot no. 151; il est unanimement résolu de faire approuver le plan par Soudre et Latté, Urbanistes.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture de deux lettres demandant l'extermination de vermines sur la rue Nina et sur la rue Emile.

Le conseil demande unanimement de faire inspecter les lieux et de prendre les mesures nécessaires à une date ultérieure.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture d'une requête demandant de faire remplir le fossé situé entre la 2e et 3e avenue.

Le conseil demande à l'ingénieur de la Ville d'examiner les lieux, dans le but de faire rapport au conseil des mesures à prendre pour remédier à la situation.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture d'un compte provenant de Monsieur Rod Racine, 23-7e avenue, énumérant le coût des réparations apportées à sa clôture à la suite des dommages causés par la charue, lors du déneigement des rues l'hiver dernier.

Le conseil demande au surintendant de vérifier si le travail a été fait et d'en faire rapport.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Messieurs Roman Malec et Chester Pawlikowski soient autorisés à opérer comme AGENT D'IMMEUBLES au 3855 rue Maurice.

Adoptée.

PLAN - LOT 151  
M. GAUDREULT.

EXTERMINATION DE  
VERMINES - NINA ET  
EMILE -

DEMANDE - FOSSE  
2e ET 3e AVENUES.

DOMMAGES -  
RECLAMATION  
ROD RACINE.

AUTORISATION  
C. PAWLIKOWSKI &  
ROMAN MALEC -



6 juin 1962.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture de deux lettres reçues respectivement de Monsieur Jean Landschoot sollicitant une demande de licence de commerce afin de vendre des tentes de camping au 780 boul. Dagenais et de Messieurs Yves et Roger DeMaisonneuve sollicitant un permis pour un Poste d'essence au Nord du 609 boul. Labelle.

DEMANDE - J. LANDSCHOOT - COMMERCE DE TENTES DE CAMPING.

Le conseil décide unanimement de remettre à une date ultérieure leur décision du moins jusqu'à ce que le nouveau règlement de zonage soit approuvé.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

PERMIS TAXI EMILE TRUDEAU.

Que le conseil de ville accorde un permis de taxi à Monsieur Emile Trudeau, 1188 boul. Ste-Rose, Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

AUGMENTATIONS DE SALAIRES:

Que des augmentations de salaires heddomadaires soient accordées à: Monsieur Jean-Paul Ouimet de \$20.00 Monsieur Jean Daignault de \$10.00 Mlle Lyse Grenon de \$ 5.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

VACANCES - MARC OUIMET

Que deux semaines de salaires comme vacances annuelles soient payées au Sergent Marc Ouimet en plus de sa rémunération heddomadaire.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

DEMANDE SOUMISSIONS REGLS. 227-228-232

Que des soumissions publiques soient demandées dans le Journal LA PRESSE Edition du 9 juin 1962, relativement aux travaux prévus par les règlements nos. 227, 228 et 232.

Les soumissionnaires ayant jusqu'au 15 juin - 5 heures P. M. - pour faire parvenir leurs soumissions, lesquelles seront ouvertes à une assemblée ultérieure.

Adoptée.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'une rémunération de \$25.00 soit payée aux Officiers-Rapporteurs et de \$20.00 aux Greffiers qui ont travaillé lors des élections des 9 et 30 mai 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Monsieur J. Roland Girard, c.a., secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, soit autorisé à signer les chèques, les effets bancaires, à recevoir les effets bancaires, et que la résolution passée à l'assemblée du 24 avril 1962 accordant à Monsieur Jean Daignault les pouvoirs ci-haut mentionnés, soit rescindée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande soit faite à l'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, afin qu'une subvention soit accordée à la Ville de Fabreville relativement à l'achat du Camion-incendie et des accessoires.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Monsieur Jean- P Paquette soit engagé au Service de la Fourrière municipale avec une rémunération de \$100.00 par année payable tous les six mois à raison de \$50.00 par versement; avec un surplus de \$1.00 par chien ramassé et \$0.50 par chat ramassé et ceci payable à tous les six mois.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions reçues pour l'échange de l'auto-police.

- MAURICE VAILLANCOURT LTEE. (livraison immédiate).....\$2,385.00
- GARAGE ST-EUSTACHE LTEE. (livraison - 25 jours.).....\$1,891.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que la soumission de MAURICE VAILLANCOURT LTEE soit acceptée, vu que

EFFETS BANCAIRES  
J. R. GIRARD, c.a.  
(SIGNATAIRE)

DEMANDE DE  
SUBVENTION -  
CAMION-INCENDIE

REMUNERATION  
JEAN P. PAQUETTE  
FOURRIERE MUN.

OUVERTURE DES  
SOUMISSIONS  
AUTO-POLICE:



6 juin 1962.

la livraison sera immédiate à condition expresse que Messieurs les échevins Henri Fleurant et Marcel Lacroix se rendent avec le chef de police. M. Edouard Désormeaux, au garage Maurice Vaillancourt Ltée afin de faire réduire le prix mentionné dans sa soumission pour que celle-ci soit plus convenable.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

CESSION A  
JOSEPH NADON  
PARTIE CAD. 219

Que la Ville de Fabreville cède à Monsieur Joseph Nadon, l'ancien chemin de la Petite Côte, partie du cadastre no. 219, au prix de \$1.00.

Que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, J. Roland Girard, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

IMPERMEABLES  
SERVICE DE POLICE.

Que le conseil de ville autorise Monsieur Edouard Désormeaux, chef de police, à acheter des imperméables pour le service de la police.

Adoptée.

AJOURNEMENT

Le conseil de ville décide unanimement d'ajourner la présente assemblée au 12 juin 1962 à 8 heures P. M.

Et la séance est levée.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

(signé)

*J. Roland Girard*  
Sec.-trés.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



ASSERMENTATION de Monsieur l'échevin

Georges BRULÉ.

SERMENT D'OFFICE

Je, Georges Brûlé, échevin de la Ville de Fabreville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

*Georges Brulé*.....

Assermenté devant moi, à Fabreville,  
ce 12 -douzième jour de juin 1962.

*J. R. Girard*  
J. Roland Girard, C.A.  
Secrétaire- Trésorier



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

12 juin 1962.

A une assemblée du conseil de ville étant l'ajournement de l'assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville du 6 juin 1962, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, en la date du 12 juin 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, Messieurs les échevins: Henri Fleurant, Roland Desjardins, Claude Allard et Georges Brûlé, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais; monsieur le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, était aussi présent.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les plans et estimés tels que préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de l'éclairage de rues sur les Projets: Plante no. 1, Chénier no. 1, Côté no. 1, Côté no. 2, Mondial no. 2, Luc no. 1 et Donolo no. 1, soient acceptés.

Adoptée.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de l'éclairage de rues sur les Projets: Plante no. 1, Chénier no. 1, Côté no. 1, Côté no. 2, Mondial no. 2, Luc no. 1 et Donolo no. 1.

*Ref. 241*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter de: MASTER DEVELOPMENT & REALTIES INC, les rues suivantes:

|        |          |          |            |
|--------|----------|----------|------------|
| 119-60 | 119-65   | 120-2-65 | 120-2-70   |
| 119-52 | 119-66   | 120-2-66 | 120-2-72   |
| 119-61 | 120-2-62 | 120-2-67 | 120-2-73   |
| 119-62 | 120-2-63 | 120-2-68 | 120-2-p-76 |
| 119-63 | 120-2-64 | 120-2-69 | 120-2-p-74 |
| 119-64 |          |          |            |

à acheter de: FABREVILLE INVESTMENT INC., les rues suivantes:

|          |          |          |          |
|----------|----------|----------|----------|
| 120-1-53 | 120-1-54 | 120-1-55 | 120-1-56 |
|----------|----------|----------|----------|

à acheter de: E. ET G. LAGACE INC., les rues suivantes:

|       |        |         |         |
|-------|--------|---------|---------|
| 218-2 | 218-4  | 218-102 | 218-130 |
| 218-3 | 218-86 | 218-103 | 218-131 |
|       |        |         | 218-133 |

à acheter de: QUEBEC CONSTRUCTION INC., les rues suivantes:

|         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|
| 218-134 | 218-136 | 218-138 | 218-140 |
| 218-135 | 218-137 | 218-139 |         |



12 juin 1962.

au prix de \$1.00.

Que le maire, Monsieur Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, soient autorisés à signer les actes de ventes devant Me Gaston Vaillancourt, N. P., aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'une correction soit et est apporté à la résolution du 6 juin 1962 à l'effet que la compagnie ALAIN CONSTRUCTION INC. sera remboursé au prorata du nombre de pieds linéaires occupés, basé sur le coût des travaux exécutés lorsque le coût du contrat sera connu.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des rapports du département de la police et des incendies des mois d'avril et mai 1962.

*L.D.*  
*J.R.G.*  
IL UNANIMEMENT résolu que lesdits rapports soient acceptés.

ATTENDU qu'il y a nécessité d'acquérir un emplacement de forme irrégulière connu et désigné comme étant le lot no. 73 de la subdivision officielle du lot originaire Cent soixante-dix (170-73) au cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval dans la Ville de Fabreville, tel que décrit aux plans et description technique ci-joints, préparés par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre de la Province de Québec, afin de procéder à l'ouverture définitive, l'établissement et la construction d'une rue selon la loi;

ATTENDU que cet emplacement a été évalué par des experts commis par la municipalité à cette fin, à la somme nominale de UN DOLLAR (\$1.00);

ATTENDU qu'il y a lieu d'offrir au propriétaire actuel dudit emplacement la somme de UN DOLLAR (\$1.00);

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

IL EST RESOLU:

1. QUE Mes POUPART & POUPART, avocats, soient autorisés à offrir, pour et au nom de la VILLE DE FABREVILLE, la somme de UN DOLLAR (\$1.00)

12 juin 1962.

au propriétaire actuel, ROLAND ASHBY, du numéro 7339 de la rue Berri en la cité de Montréal dit district, pour de l'emplacement de forme irrégulière connu et désigné comme étant le lot no. 73 de la subdivision officielle du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX (170-73) au cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval dans la Ville de Fabreville, tel que décrit aux plans et description technique ci-joints préparés par monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre de la Province de Québec.

2. QU'au cas de refus du dit propriétaire d'accepter l'offre ci-dessus mentionnée, il soit procédé à l'expropriation suivant la Loi.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Claude Allard enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

Que Monsieur l'échevin Marcel Lacroix soit appointé et nommé maire-suppléant de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise la compagnie de téléphone Bell du Canada à poser des conduits souterrains en travers de la rue Fernand et en travers de la rue proposée 226-299, tel qu'indiqué sur le plan no. 551, à condition expresse que le remplissage de ces rues soit fait avec de la poussière de roche.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé.

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter de la commission Hydroélectrique de Québec une partie du lot no. 114 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, comté de Laval, mesurant 19,140 pieds carrés, soit 66 pieds x 290 pieds, seulement pour la construction d'une rue dans le prolongement de l'avenue Marian et l'installation d'un conduit d'aqueduc de 8 pouces de diamètre.





12 juin 1962.

Que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, M. J. Roland Girard, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, N. P., aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville autorise les membres de la force constabulaire à faire partie du Centre de Tir de Montréal Inc. au prix de \$25.00 par année par membre.

2e Que le chef de police soit autorisé à acheter deux revolvers de modèle " HIGH STANDARD ", calibre 22 au prix de \$45.00 chacun.

3e Que les membres de la force constabulaire qui feront partie du Centre de Tir de Montréal Inc. ne soient autorisés à assister à ces séances qu'en dehors de leurs heures de travail.

4e Que le chef de police remettre au conseil un rapport mensuel des activités qui se sont déroulées durant ces séances.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:

|   |           |
|---|-----------|
| The British American Oil Co. Ltd. ré: Réparations et essence..  | \$ 28.11  |
| Auto-police.....  |           |
| The Shawinigan Water and Power Co. ré: Service d'électricité..  | \$2782.48 |
| Canadian Petroleum (Canada) Limited. ré: Essence police.....    | \$ 261.84 |
| Essence voirie.....   | \$ 113.61 |
| Hydro-Dynamics Ltd. Ré: Usine d'épuration.....                  | \$ 48.90  |
| Canadian Industries Limited. ré: Usine d'épuration.....         | \$ 389.38 |
| Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations - auto-police | 240.53    |
| Réparations - voirie....  | \$ 314.48 |
| Maurice Desroches, a.g., ré: Frais d'arpentage.....             | \$ 75.00  |
| J.-E. David & Fils Limitée. ré: Matériaux - fournitures -       |           |
| Travaux publics.....  | \$ 200.96 |
| Hamel Asphalte Construction Cie Ltée. ré: Travaux publics -     |           |
| Entretien de rues.....  | \$ 104.70 |
| André Thibert & Associés. ré: Frais d'élection.....             | \$ 130.60 |
| Clinique Médicale Ste-Rose. ré: Frais médicaux - pompier volon- |           |
| taire ( R. Blais )}.....  | \$ 20.00  |
| Maurice Denis. ré: Réparation d'une valve - rue Monique.....    | \$ 86.21  |



12 juin 1962

- T. B. Little Papers & Corbeil Hooke. ré: Papeterie..\$19.55
- R. J. MacLeod & Co. Limited. ré: Location de machines  
à calculer.....\$62.40
- Chubb-Mosler and Taylor Safes Ltd. ré: Ajustement de  
la combinaison du coffre-fort.....\$16.15
- Agence de Publicité Gamelin Enrg. ré: Publicité et annonces....\$ 50.00
- Block & Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie - secrétariat.....\$  
Papeterie - police.....\$ 59.95
- Paul Lauzon, B. P. ré: Essence - police.....\$ 36.15
- Unité sanitaires de comtés. ré: Contribution au maintien de l'-  
unité sanitaire de Laval -62-63\$2824.98
- Royal Typewriter Co. Ltd. ré: Location - machine à écrire.....\$ 10.40
- Formules Légales Provinciales Enrg. ré: Papeterie et frais d'-  
élection.....\$ 356.95
- Sanfax Corporation. ré: Travaux publics.....\$ 39.60
- J. Foucault. ré: Chaussures - département de la police.....\$ 89.64
- Restaurant Rossi. ré: Frais d'élection.....\$ 150.60
- Maurice Vaillancourt Ltée. ré: Réparations - auto-police.....\$ 15.18
- Wilson & Cousins Co. Limited. ré: Réparations du matériel -  
Département des incendies....\$ 10.00
- Ste. Rose Diner & Metel. ré: Frais d'élection.....\$ 396.55
- Montreal Investigation and Guards Service. ré: Frais d'élection\$1510.00
- Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement de la Petite  
Caisse.....\$ 232.16
- Restaurant Jean Marchand. ré: Frais d'élection.....\$ 21.13

T O T A L: \$10,698.19

Adoptés.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

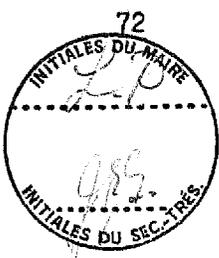
Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon  
la méthode usuelle:

TEMPS SUPPLEMENTAIRE DES CONSTABLES  
- A V R I L 1 9 6 2 -

- Lieutenant Jacques Trottier.....\$13.95
- Sergent Bernard Paquette.....\$ 5.80
- Sergent Bernard Roy.....\$14.50
- Sergent Marc Ouimet.....\$15.95

ND: M-14

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



Constable Henri Peirier.....\$14.00  
Constable André Lapierre.....\$ 4.60

T O T A L: \$68.80

12 juin 1962.

TEMPS DES POMPIERS VOLONTAIRES  
- A V R I L 1 9 6 2 -

Chief Edouard Désormeaux.....\$ 5.00  
Sergent Marc Ouimet.....\$ 4.00  
Constable Henri Poirier.....\$ 9.00  
Monsieur Henri Bertrand.....\$ 5.00

T O T A L: \$23.00

TEMPS DES POMPIERS VOLONTAIRES  
- M A I 1 9 6 2 -

Chief Edouard Désormeaux.....\$11.00  
Lieutenant Jacques Trottier.....\$11.00  
Sergent Bernard Paquette.....\$ 5.00  
Sergent Bernard Roy.....\$ 3.00  
Sergent Marc Ouimet.....\$ 5.00  
Constable Henri Poirier.....\$ 5.00  
Constable André Lapierre.....\$ 8.00  
Constable Lucien Guilbault.....\$ 5.00  
Constable Peter Brazauckas.....\$ 3.00  
Monsieur Roméo Locas.....\$ 5.00

T O T A L: \$61.00

TEMPS SUPPLEMENTAIRE DES CONSTABLES  
- Ré: Fury Speedway - mai 1962 -

Lieutenant Jacques Trottier.....\$24.80  
Sergent Marc Ouimet.....\$17.40  
Sergent Bernard Paquette.....\$26.10  
Sergent Bernard Roy.....\$26.10  
Constable Henri Poirier.....\$13.50  
Constable André Lapierre.....\$19.80  
Constable Lucien Guilbault.....\$ 8.80



12 juin 1962.

Constable Raymond Dufresne.....\$ 16.50

T O T A L: \$ 153.00

HEURES SUPPLEMENTAIRES DES CONSTABLES  
- ré: Elections municipales -  
9 et 30 M A I 1962

- Lieutenant Jacques Trottier.....\$21.70
- Sergent Bernard Paquette.....\$34.80
- Sergent Bernard Roy.....\$52.95
- Sergent Marc Ouimet.....\$57.30
- Constable André Lapierre.....\$41.40
- Constable Lucien Guilbault.....\$24.15
- Constable Peter Brazauckas.....\$18.40
- Constable Henri Poirier.....\$25.20
- Constable Raymond Dufresne.....\$54.05
- Constable Yves Blain.....\$24.00

T O T A L \$354.00

Monsieur Raymond Dufresne. ré: Heures supplémentaires de la  
Caisse Populaire.....\$18.00

Adoptées.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture d'une lettre reçue de Monsieur le Curé Jos. Frénette et de M. Hervey Paquin, marguillier comptable de la Paroisse St-Edouard de Fabreville, le conseil laisse aux soins du secrétaire-trésorier la réponse à apporter à ladite lettre.

Le conseil de ville demande unanimement au secrétaire-trésorier de faire parvenir une lettre à Monsieur Evariste Presseau, contracteur et préposé à l'enlèvement des vidanges dans la Ville de Fabreville à l'effet que ledit contracteur fasse passer des circulaires dans les maisons de la Ville indiquant quelles journées se fera l'enlèvement des vidanges à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre prochain.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenas*  
M A I R E  
*J.P. Guin*  
Sec. trés.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no. 239 de la Ville de Fabreville, passé le 6 juin 1962 et intitulé:

239- REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LA VILLE DE FABREVILLE.

Ladite assemblée tenue le 16 juin 1962 suivant les dispositions de la loi pour soumettre ledit règlement à l'approbation des susdits électeurs municipaux intéressés ont demandé le vote sur ledit règlement après la lecture dudit règlement et de la Loi. (Voir liste ci-jointe).

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 16e jour de juin mil neuf cent soixante et deux.

  
Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des élec-  
teurs de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, située sur la Montée Montrougeau, le 16 juin 1962 à sept (7) heures de l'après-midi sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement no. 239 du conseil de ville de la Ville de Fabreville, adopté et passé le 6 juin 1962 et intitulé:

239- REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LA VILLE DE FABREVILLE.

Le président ouvrit l'assemblée à sept (7) heures de l'après-midi et fit donner par Monsieur J. Roland Girard, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement no. 239.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée les électeurs



16 juin 1962.

qualifiés à voter sur ledit règlement (voir liste ci-jointe) ont demandé la votation, le président de l'assemblée a fixé les jours de votation aux 5 et 6 juillet 1962 de 9 hres A. M. jusqu'à 7 hres P. M., conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 16e jour de juin 1962.

(signé)

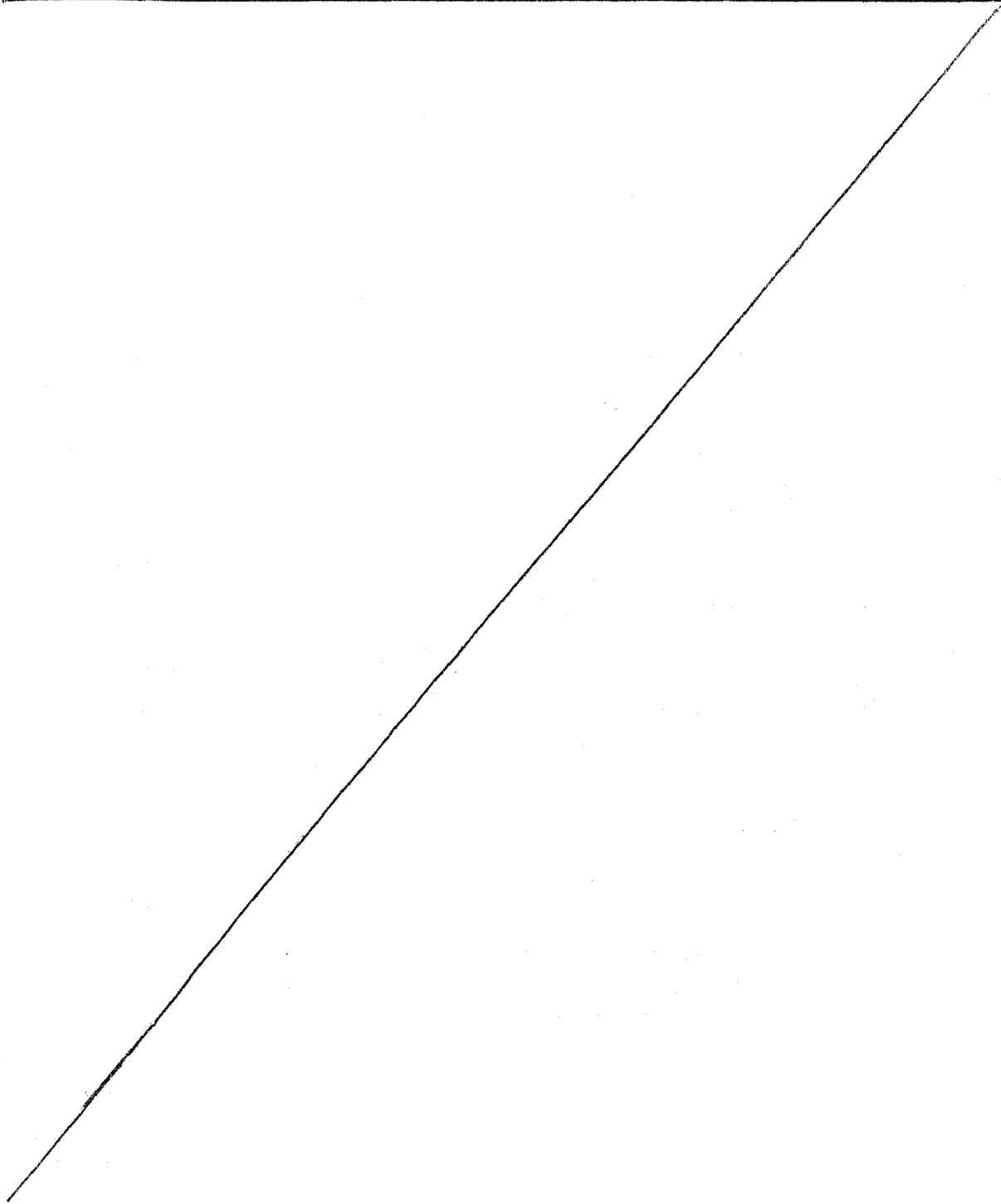
*Lucien Dagenais*

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement no. 239 de la Ville de Fabreville.

(signé)

*J.P. Guindé*

Secrétaire de l'assemblée des électeurs







PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

21 juin 1962.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 21 juin 1962 à 7 hres P. M., étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt, Georges Brûlé et Claude Allard, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, c.a., était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des BÉlibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1-) Ouverture et acceptation des soumissions. ré: Règlements nos. 227, 228 et 232.
- 2-) Engagement des évaluateurs.
- 3-) Engagement de l'ingénieur.
- 4-) Discuter et autoriser les réparations nécessaires à effectuer à l'Hôtel de ville.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions:

R E G L E M E N T No. 227

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Pierre Brossard Limitée:        | \$33,553.80  |
| G. M. Gest Contractors Limited: | \$37,188.42  |
| E. R. Chagnon & Fils Limitée:   | \$39,005.30  |
| Pelletier Electrique Limitée:   | \$ 41,510.50 |
| Common Construction Co. Ltd.:   | \$46,320.00  |

R E G L E M E N T No. 228

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Louisbourg Construction Ltd:       | \$117,089.40 |
| Paul Dubé & Fils Limitée:          | \$120,721.10 |
| Monette Sand & Gravel Co.:         | \$128,379.45 |
| G. N. B. Construction Co. Ltée:    | \$129,787.50 |
| Spino Construction Co. Ltd.:       | \$133,013.00 |
| Hamel Asphalte Construction Ltée.: | \$135,973.40 |

R E G L E M E N T No. 232

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Louisbourg Construction Ltd.:      | \$24,811.00 |
| Hamel Asphalte Construction Ltée.: | \$31,970.00 |
| Spino Construction Co. Ltd.:       | \$32,729.00 |

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



G. M. B. Construction Co. Ltée.: \$33,962.00

Monette Sand & Gravel Co.: \$41,761.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

ET IL EST UNANIMEMENT RESOLU QUE:

Que les contrats soient accordés aux plus bas soumissionnaires, soient:

REGLEMENT NO. 227: Pierre Brossard Ltée. \$ 33,553.80

REGLEMENT NO. 228: Louisbourg Construction Ltée. \$117,089.40

REGLEMENT NO. 232: Louisbourg Construction Ltée. \$ 24,811.00

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que Messieurs Julius Lupi, Charles-Edouard Cofsky et J. O. Hébert, soient nommés estimateurs pour la Ville de Fabreville.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Claude Allard enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1-)

Que Monsieur Claude Donaldson soit engagé comme ingénieur pour la Ville de Fabreville au salaire de \$9,300.00 par année et que la somme de \$1,200.00 lui soit allouée pour l'usage de son automobile.

2-)

Que Monsieur Claude Donaldson soit autorisé à engager une personne à son service.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les réparations mineures qui s'imposent dans l'édifice de l'Hôtel de ville soient effectuées. ( partition, voûte, lumières extérieures, vitres brisées).

Adoptée.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais  
Maire

J. S. Brûlé  
Sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

26 juin 1962.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 26 juin 1962 à 7 hres P. M., étaient présents: Son Honneur le maire Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Roland Desjardins, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt, Georges Brûlé, Claude Allard, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, c.a., était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des Délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1-) Nomination d'un Officier-Rapporteur concernant le Référendum qui aura lieu le 5 et le 6 juillet 1962.
- 2-) Correction à apporter pour compléter les résolutions adoptées à l'assemblée générale du 4 avril 1962. ré: M. Joseph Nadon.
- 3-) Fixation d'honoraires, concernant copies ou Extraits de tout livre, rôle, registres, documents ou autres copies.
- 4-) Nomination des congressistes devant représenter notre Ville au Congrès des Municipalités de la Province de Québec.
- 5-) Discussion concernant le Bien-Etre des fonctionnaires municipaux; ré: Vacances et journées de maladie.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Me André Fauteux soit nommé Officier-Rapporteur pour le référendum qui aura lieu le 5 et le 6 juillet 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé.

Que la résolution du 4 avril 1962 relativement à un droit de passage (M. Joseph Nadon) sur partie no. 219 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, Ville de Fabreville, soit rescindée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consente à



26 juin 1962.

payer un dédommagement de \$2,000.00 à Monsieur Joseph Nadon pour une servitude de passage pour les services d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur une partie du lot no. 219 (au nord du boulevard Dagenais) au plan et livre de Renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, comté de Laval, en rapport avec le collecteur no. 1.

Et que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, c.a., soient autorisés à signer l'acte de servitude devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'il jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consente à payer un dédommagement de \$200.00 pour une servitude de passage pour les services d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et de rues préliminaires sur une partie du lot no. 219 ( au sud du boulevard Dagenais qui sera éventuellement la continuation de la rue Edgar) au plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, comté de Laval.

Que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, c.a., soient autorisés à signer l'acte de servitude devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le taux d'honoraires concernant copies ou Extraits de tout livre, rôle, registres, documents ou autres copies soit fixé à 0.15 du 100 mots, minimum de \$1.00 par page et que le taux de \$1.00 additionnel soit chargé pour la signature certifiant que le document est une vraie copie.

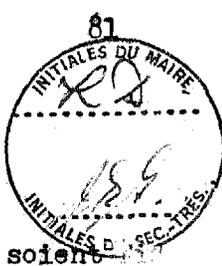
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

Que les membres du conseil désirant assister au Congrès de l'Union des Municipalités en fassent la demande au secrétaire-trésorier.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

26 juin 1962.

Que les vacances des fonctionnaires et employés municipaux soient

fixées d'après l'échelle suivante:

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| 1er janvier au 31 mai d'une année | 1 semaine  |
| Moins de 2 ans                    | 1 semaine  |
| Plus de 2 ans et moins que 5 ans  | 2 semaines |
| 5 ans et plus                     | 3 semaines |
| 2e Les chefs de services          | 3 semaines |

3e Que le chef de service soit autorisé à approuver ou désapprouver s'il y a lieu, que le paiement des vacances soit effectué aux employés ou fonctionnaires qui ne désirent pas prendre leur vacances, pour bonnes et valables considérations.

4e Qu'une demie ( $\frac{1}{2}$ ) journée de maladie par mois soit accordée aux fonctionnaires et employés municipaux à partir du 1er juillet 1962, lesquelles journées si elles ne sont pas prises, s'accumuleront pendant la période d'emploi et seront payées au départ de l'employé basé sur le salaire du départ.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
Maire

*J. R. Girard*  
Sec.-trés.

*Rescudée  
voir 168/64*

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL

4 juillet 1962. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 4 juillet 1962, étaient présents: Son Honneur le maire Lucien Dagenais, messieurs les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt, Georges Brûlé et Claude Allard, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur J. Roland Girard, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de ville, à 8 hres P.M.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des PROCES-VERBAUX des assem-



blées des: 6 et/ou 12, 16, 21 et 26 juin 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

4 juillet 1962.

Que les procès-verbaux des assemblées des: 6 et/ou 12, 16, 21 et 26 juin 1962 soient acceptées telles que lues et soient déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que les mutations des mois de mars et avril 1962 soient acceptées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

Qu'une contribution de \$100.00 soit envoyée au Comité d'Organisation pour la bénédiction de l'église St-Edouard de Fabreville pour l'annonce au programme souvenir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Qu'une contribution de \$50.00 soit envoyée à la J. R. C. ou " JEUNESSE AGRICOLE CATHOLIQUE ".

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que M. Marcel Nadeau soit engagé à ramoner les cheminées dans la Ville de Fabreville aux mêmes conditions que l'année dernière, soit 0.75 par cheminée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 151 de la Paroisse de Ste-Rose, Ville de Fabreville, tel que préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 1962 et tel qu'approuvé par SOUDRE & LATTE, urbanistes, en date du 14 juin 1962, soit accepté par le conseil de ville de la Ville de Fabreville, puisqu'il est conforme



4 juillet 1962.

à notre plan directeur.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du rapport de Monsieur Conrad Lamarche, Surintendant des travaux publics, tel que demandé à l'assemblée régulière du 6 juin 1962: la lecture terminée, ledit rapport a été accepté à l'unanimité.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que les plans et estimés, tels que préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction des travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc, égoûts pluviaux et de travaux préliminaires de rues sur la rue Elaine - partie sud ( Projet Lauzon no. 2 ), soient acceptés et copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin HENRI FLEURANT que le conseil de ville de la Ville de Fabreville, adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc, égoûts pluviaux et de travaux préliminaires de rues sur la rue Elaine - partie sud - ( Projet Lauzon no. 2 ).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que M. Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, soit autorisé à faire le tracé nécessaire sur le lot no. 114 ( Avenue Marian ).

Re: Hydro-Québec.

Adoptée.

Le conseil demande au secrétaire-trésorier de prendre rendez-vous avec le conseil de ville de la Ville de Ste-Rose, afin de discuter du problème de l'eau dans la Ville de Fabreville, et les possibilités de raccordement avec la Ville de Ste-Rose.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les assemblées du conseil de ville soient tenues en la Salle de l'Ecole St-Charles de Fabreville et que des avis à cet effet, soient publiés dans les journaux locaux.

Adoptée.

*Handwritten notes:*  
128  
4240



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

- 1-) Que des enseignes " 20 milles à l'heure " et " Stationnement interdit " soient affichées sur les 2e et 3e avenues ( Nord et sud ) ainsi que sur la petite rue transversale sud.
- 2-) Que la Shawinigan Water and Power Company soit autorisé à poser une lumière sur la 2e avenue Nord. ( Bord de l'eau - près de la plage -)
- 3-) Que 4 à 5 voyages de sable soient rajoutés sur la plage qui longe les 2e et 3e avenues.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que la somme de \$1,200.00 soit allouée à Monsieur Conrad Lamarche, Surintendant des Travaux publics, pour l'usage de son automobile.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que la présente assemblée soit ajournée à mardi le 10 juillet 1962.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
 MAIRE

*J. P. Girard*  
 Sec.-trés.

10 juillet 1962.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville, étant l'ajournement de l'assemblée régulière et mensuelle tenue le 4 juillet 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Georges Brûlé, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais. Monsieur J. Roland Girard, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la Salle des Délibérations,



en date du 10 juillet 1962.

10 juillet  
1962.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du rapport de Me Guy Guérard, avocat, relativement aux honoraires pour les élections des 9 et 30 mai 1962, ainsi que la lecture des avis publics publiées relativement aux dites élections.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'un chèque de deux mille cinquante dollars (\$2,050.00) soit la somme de mille trois cent cinquante dollars (\$1,350.00) pour la présidence de l'élection du maire et de trois (3) échevins du 9 mai 1962 et de sept cent dollars (\$700.00) pour la présidence de l'élection d'un (1) échevin du 30 mai 1962, soit remis à Me Guy Guérard, avocat.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Que Messieurs les échevins Henri Fleurant et Gustave Vaillancourt soient autorisés à faire faire les travaux nécessaires pour l'aménagement d'un bureau pour l'ingénieur.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'ingénieur soit et est autorisé à acheter l'équipement nécessaire pour effectuer son travail suivant la cotation reçu de KEUFFEL & ESSER OF CANADA LTD., au montant de mille deux cent cinquante dollars (\$1,250.00).

Que l'ingénieur soit et est autorisé à acheter un mobilier de bureau complet semblable au mobilier présentement utilisé par le secrétaire-trésorier.

Le tout pour une valeur totale ne dépassant pas la somme de deux mille dollars (\$2,000.00)

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise l'achat d'une machine à écrire électrique de marque Royal HE - 16", au prix de quatre cent soixante et cinq dollars (\$465.00), soit la plus basse des cotations telles que décrites ci-après.

Adoptée.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



|   |                 |
|---|-----------------|
| <u>DUMONT Dactylographe Inc.</u> - Smith Corona - 15" = | \$550.00        |
| <u>UNDERWOOD Limited.</u> - Underwood - 16" =           | \$495.00        |
| <u>ROYAL Typewriter Co. Ltd.</u> - Royal - 16" =        | \$495.00        |
| Moins \$30.00 (allocation)                              | \$ 30.00        |
|   | <u>\$465.00</u> |

10 juillet 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter de R. J. MACLEOD & CO. LIMITED, une machine à calculer de marque FRIDEN CALCULATOR - no. 921447 - SBT-10 et une machine à additionner FRIDEN ADDING MACHINE no. 9266518 - ACY-10 au prix de mille six cent vingt (\$1,620.00) moins quatre cent seize dollars (\$416.00) d'allocation, soit au prix de mille deux cent quatre dollars (\$1,204.00).

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le temps supplémentaire des constables et pompiers pour le mois de juin, soit accepté, tel que soumis par le chef de police.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des honoraires de l'officier rapporteur, Me André Fauteux, avocat, relativement au référendum des 5 et 6 juillet 1962 dans la Ville de Fabreville, ainsi qu'à la lecture du rapport de l'officier-rapporteur relativement au dit référendum.

La lecture terminée, le rapport de l'officier-rapporteur est accepté à l'unanimité.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'un chèque de sept cent dollars (\$700.00) pour la présidence du référendum des 5 et 6 juillet 1962, soit remis à Me André Fauteux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le salaire des évaluateurs soit de \$20.00 par jour de travail;  
Que le secrétaire travaillant sur le rôle d'évaluation soit alloué de \$10.00 par jour de travail comme dépenses d'automobile;

Que les heures de travail soit de 9 hres A. M. à 12.00 et de 1.00 P. M. à 5.00 P. M.

Adoptée.



10 juillet 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

Qu'une rémunération soit fixée selon l'échelle ci-dessous aux personnes ayant travaillé au référendum des 5 et 6 juillet 1962.

- Secrétaire du référendum: \$40.00
- Sous-Officiers-rapporteurs: \$25.00 par jour.
- Greffiers: \$20.00 par jour.
- Représentants des OUI: \$15.00 par jour.
- Représentants des NON: \$15.00 par jour.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les comptes ci-dessous énumérés soient payés selon la méthode usuelle :

- Ahuntsic Auto Electric. ré: Réparations de l'auto-police.....\$ 4.50
- Bell Telephone Company of Canada. ré: Service de téléphones.....\$ 138.23
- Billets & Imprimerie Régale Ltée. ré: Billets- taxe d'amusement..\$ 28.86
- Block & Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie.....\$ 19.46
- Canadian Petroleum Co. ré: Essence - police et voirie.....\$ 367.86
- Lucien Dagenais & ses fils Ltée. ré: Réparations - police et Voirie.....\$ 224.71
- J.-E. David & Fils Ltée. ré: Travaux publics.....\$ 128.11
- Maurice Desroches, a.g., ré: Frais d'arpentage et copies de plans \$405.60
- Les Entreprises Ste-Anne Enrg. ré: Travaux publics.....\$ 25.19
- Fonderie Pont-Viau Ltée. ré: Matériel - travaux publiés.....\$ 166.40
- J. Foucault. ré: Fournitures - département de la police.....\$\$ 52.92
- Imperial Oil Limited. ré: Réparations - auto-police .....\$ 4.47
- Kent Steel Products Ltd. ré: Travaux publics.....\$ 316.53
- The Frank P. Lalonde Ltd. ré: Matériel - entretien de l'Hôtel de ville.....\$ 8.32
- J. C. Lavoie. ré: Alignement - auto-police.....\$ 15.00
- Léo Electrique Ltée. ré: Travaux publics.....\$ 6.08
- L'institut des comptables agréés du Québec. ré: J. Roland Girard, secrétaire-trésorier..\$ 41.00
- R. J. MacLeod & Co. Ltd. ré: Location de machines à calculer....\$ 41.60
- McEwen Uniform Co. ré: Fourniture - département de la police....\$ 58.50
- Monette Sand & Gravel Co. ré: Travail sur les rues Eugène et Nina\$191.66

NC: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



|  |           |
|--|-----------|
| L. Morency & Fils Inc. ré: Entretien de l'Hôtel de ville.....      | \$ 213.22 |
| Nadon Brick & Stone Ltd. ré: Travaux publics.....                  | \$ 6.81   |
| Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement.....             | \$ 613.43 |
| Plomberie des Mille-Iles Emrg. ré: Usine d'épuration.....          | \$ 21.28  |
| Quincaillerie Ste-Rose. ré: Voirie.....                            | \$ 25.50  |
| Royal Typewriter Co. Ltd. ré: Location d'une machine à écrire..... | \$ 10.40  |
| The Sanfax Corporation. ré: Voirie.....                            | \$ 411.84 |
| Sanitank Inc. ré: Usine d'épuration.....                           | \$ 360.00 |
| The Shawinigan Water and Power. ré: Electricité.....               | \$2662.65 |
| André Thibert & Associés. ré: Papeterie.....                       | \$ 37.65  |
| Turcotte Oils Ltd. ré: Entretien des rues.....                     | \$ 303.16 |
| Me Gaston Vaillancourt. ré: Services professionnels.....           | \$ 656.20 |
| Maurice Vaillancourt Ltée. ré: Auto-police.....                    | \$2343.44 |

T O T A L:

\$9,910.58

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Brûlé

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Monsieur René Contant soit et est engagé comme publiciste pour la Ville de Fabreville;

Qu'un comité de publicité soit formé, composé du publiciste, du secrétaire-trésorier de la commission scolaire et du secrétaire-trésorier de la Ville;

Que les honoraires du publiciste soit de deux mille dollars (\$2,000.00) par année.

Que le publiciste soit, est et demeure le seul responsable de tous les articles qu'il publiera ou autorisera à publier;

Que le publiciste entre en fonction immédiatement.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

*J. S. Guindé*  
Sec.-trés.

1er août 1962

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE



A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, en date du 1er août 1962, étaient présents: Son Honneur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins: Claude Allard, Roland Desjardins, Henri Fleurant, Marcel Lacroix, et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur J. Roland Girard, c.a., secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la Salle de l'école St-Charles, à 8 hres P. M.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des procès-verbaux des assemblées des 4 et/ou 10 juillet 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les procès-verbaux des assemblées des 4 et/ou 10 juillet 1962 soient acceptés tels que lus et soient déposés aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de l'éclairage de rues sur les Projets: Larose no. 1, Plante no. 2 et 2 sur rue Normand soient acceptés, et que copies du plan soient envoyées au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin GUSTAVE VAILLANCOURT que le conseil de ville de la Ville de Fabreville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de l'éclairage de rues sur les Projets: Larose, no. 1, Plante no. 2 et 2 sur rue Normand.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le Projet Luc no.2 soient acceptés et que copies du plan soient envoyées au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.



ler août 1962.

" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin GUSTAVE VAILLANCOURT que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le Projet Luc. no. 2 ( parties de lots 226, 228 et 230).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le Projet Modern no. 4 soient acceptés, et que copies du plan soient envoyées au Ministère de la Santé et à la Régie d'épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

244  
" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin GUSTAVE VAILLANCOURT que le conseil de ville de la Ville de Fabreville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le Projet Modern no. 4 ( 119, 120-1, 120-2).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan montrant l'aménagement proposé sur une partie du lot 225 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, Ville de Fabreville, tel que préparé par Soudre & Latté, urbanistes, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan montrant l'aménagement proposé portant le no. 1279, tel que préparé par Soudre & Latté, urbanistes, en date du 22 juin 1962 ainsi que le plan de subdivision du lot P-118, portant le no. L2674 tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 30 juin 1962, soient acceptés par le conseil de ville à la condition que les urbanistes, Soudre & Latté, nous confirme par écrit que cette subdivision est conforme à notre plan directeur.

Adoptée.

243  
" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin GUSTAVE VAILLANCOURT que le conseil de ville adoptera à une <sup>subséquente</sup> séance un règlement ayant pour but d'accorder une rémunération au maire et aux échevins pour les services rendus comme tels.

ler août 1962.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1-) Que la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter la rue portant le no. 171-62 (sixième avenue (6e) de Monsieur Georges Nadon soit au prix de un dollar (\$1.00).

2-) Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue du pavage de ladite rue 171-62 (6e avenue).

3-) Que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, c.a., soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Claude Allard

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

1-) Que la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter la rue portant le no. 171-99 ( septième avenue (7e) - partié sud, de M. Georges Nadon au prix de un dollar (\$1.00).

2-) Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue du pavage de ladite rue 171-99 (7e avenue - partie sud ).

3-) Que Monsieur le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Roland Girard, c.a., soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture d'un compte envoyé par M. Lucien Séguin domicilié au 2539 de la rue Chapleau, Montréal, relativement aux dommages causés à sa clôture au 29-9e avenue, Fabreville, lors du déneigement des rues cet hiver.

Le conseil de ville accepte unanimement le paiement de vingt-huit dollars et vingt-huit sous (\$28.28).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'une lettre recommandée soit envoyée par le surintendant des





1er août 1962.

Travaux publics, aux propriétaires demeurant sur un coin de rue et possédant des haies trop élevées donc contraires au règlement no. 131, nuisant par le fait même à la visibilité des automobilistes.

Cette lettre en plus de mentionner le fait précédent devra mentionner que si le travail requis pour rectifier cette situation n'a pas été fait dans un délai de trente (30) jours après la mise à la poste de la lettre que son département soit et est autorisé à faire ou à faire exécuter les travaux nécessaires pour remédier à la situation, mais aux frais du ou des propriétaires.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SÉCONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

1-) Que la compagnie d'électricité Shawinigan Water and Power soit autorisé à poser un luminaire de 4,000 lumens sur le boulevard Frénette près de la quinzième (15e) avenue.

2-) Que le surintendant des Travaux Publics, soit et est autorisé à faire étendre du gravier sur ladite rue Boulevard Frénette près de la quinzième (15e) avenue, pour remplir les excavations.

Adoptée.

247  
" AVIS DE MOTION " est par les présentes donné par Monsieur l'échevin HENRI FLEURANT que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement en vue d'amender le règlement de zonage de la Ville de Fabreville.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SÉCONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

1-) Que l'ancienne rue portant le no. 471-2 et 471-3 donnant sur l'Autoroute soit divisée également et vendu aux propriétaires riverains et que la somme de \$1.00 soit chargé à chaque propriétaire pour le terrain qu'il acquiert.

2-) De plus qu'une servitude de passage soit donnée à la Ville de Fabreville sur ce dit territoire.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SÉCONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'un permis pour terrain de stationnement soit accordé à MM. Paul et Claude Lauzon sur le terrain P-231 à la condition expresse que le dit



ler août 1962.

terrain soit délimité par une clôture convenable et acceptable par le surintendant des Travaux publics et que l'accès et la sortie de ce terrain de stationnement soient sur le boulevard Labelle seulement.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le chef de police soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour surveiller les taxis de l'extérieur qui opèrent illégalement dans la Ville, par le fait même protéger les propriétaires de taxis autorisés à opérer dans notre Ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Monsieur Gilles Beaulieu soit autorisé à nous fournir les mutations sur formules standards tel que déjà discutées avec le secrétaire-trésorier au taux de soixante sous (\$0.60) par mutation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer un contrat de service (prix tel que soumis) avec la Royal Typewriter Co. Ltd., relativement à un service semestriel pour les machines à écrire.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le bon de Garantie émis par la Prévoyance compagnie d'Assurances au montant de seize mille cinq cents dollars (\$16,500.00) en échange du chèque certifié de trois mille quatre cent dollars (\$3,400.00) reçu avec la soumission de Pierre Brossard Ltée concernant le règlement no. 227, soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver un emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale



1er août 1962.

n'excédant pas la somme de deux cent trente mille dollars (\$230,000.00) en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vue des règlements nos. 226, 227, 228, 231, 232 et 233 du conseil de ville de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le rôle d'évaluation soit composé de feuilles mobiles conformément à l'article 485a de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la résolution du 4 janvier 1960 concernant l'approbation d'emplacement des lignes de téléphone Bell du Canada soit rescindée et remplacée par la suivante:

Que conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de fer du Canada (S. R. du Canada 1952, chap. 234, art. 378, Parg. 2), le conseil approuve l'emplacement des lignes de téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de la Ville, et consent, à ce que la dite compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pour ou que le choix de l'emplacement et les travaux de construction de ces dernières soient faites sous la surveillance du maire, du secrétaire-trésorier ou de l'ingénieur de la Ville, dont l'approbation liera la Ville.

Que le conseil autorise la dite compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Ville de façon à ce qu'ils gênent en rien les dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommages intérêts et aux frais et risques de la dite compagnie.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Monsieur G. Bertrand, 117 boul. Sauvé, St-Eustache, soit autorisé à faire une sortie de rue temporaire sur le boulevard Dagenais et que cette rue temporaire soit faite à ses propres frais et risques et de plus elle devienne et demeure une rue temporaire sous sa pleine et entière responsabilité.

Adoptée.



1er août 1962

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la démission de Monsieur René Contant comme publiciste de la Ville de Fabreville soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Monsieur G. O. Gagnon, soit engagé comme Directeur des Relations Extérieures avec une rémunération de deux mille dollars (\$2,000.00) par année.

Adoptée.

Monsieur l'échevin CLAUDE ALLARD enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Monsieur Lucien Cloutier soit engagé pour collecter la taxe de vidanges des camps d'été avec une commission de 20% du montant collecté et remis. Son rapport devra être soumis pour le 20 août 1962.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire préparer par notre aviseur légal Me Armand Poupart jr., des spécimens de contrats standards pour les différents travaux exécutés par Règlement. Ces contrats pourront lorsque jugé nécessaire, être modifiés selon les besoins en cause.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les chefs de services soient autorisés à faire peindre leurs bureaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:



1er août 1962

The Bell Telephone Co. of Canada. ré: Service de téléphones.....\$ 274.91

Farrington Bradma Limited. ré: Rajustement de machine - Rôle d'-  
Evaluation..\$ 9.25

Block & Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie - dépt. de police..\$ 31.51

Canadian Industries Limited. ré: Usine d'Épuration.....\$ 548.75

Canadian Petroleum (1959) Ltd. ré: Essence - département police..\$ 338.33  
département voirie..\$ 126.16

La Corporation Interurbaine de l'Île Jésus. ré: Prélevé 1962....\$1865.25

Courrier de Laval. ré: Annonces - changement de local des assemblées:  
\$ 36.00

Club Nautique des Mille-Iles. ré: Annonce dans le programme sou-  
venir 1962.....\$ 30.00

Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Usine d'épuration.....\$ 10.07

Réal Dagenais. ré: Huile - travaux publics.....\$ 6.14

Maurice Desroches, a.g., ré: Frais d'arpentage et divers.....\$ 580.90

Dumont Dactylographe Inc. ré: Réparations des machines à écrire..\$ 192.26

Imperial Oil Ltd. ré: Essence - police.....\$ 14.00

Fisher Scientific Co. Limited. ré: Matériaux - Usine d'épuration\$ 92.73

Flygt Canada Limited. ré: Usine d'épuration.....\$ 131.98

Fonderie Pont-Viau Ltée. ré: Travaux publics.....\$ 187.46

Formules Légales Provinciales Enrg. ré: Papeterie et fourniture  
de bureau.....\$ 429.47

G. G. Transport. ré: Frais de transport.....\$ 9.40

Gilles Guindon. ré: Travaux publics.....\$ 30.30

Keuffel & Esser of Canada Ltd. ré: Fourniture et équipement -  
ingénieur.....\$1175.39

Labelle & Frères Excavation. ré: Travail fait dans les parcs....\$ 310.00

The Frank P. Lalonde Ltd. ré: Entretien de l'Hôtel de ville.....\$ 37.44

Lavo Limitée. ré: Entretien de l'Hôtel de ville.....\$ 50.00

Imprimerie Lebel. ré: Ameublement de bureau.....\$ 241.33

R. J. MacLeod & Co. Limited. ré: Achat de machines à calculer...\$1252.16

H. Y. Maranda. ré: Équipement - département de la police.....\$ 69.17

Mine Safety Appliances Co. of Canada Ltd. ré: Usine d'épuration..\$ 58.78

Nadon Brick & Stone Ltd. ré: Travaux publics.....\$ 59.97

Opinions. ré: Publicité.....\$ 35.20

Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement.....\$ 463.93

Quincaillerie Ste-Rose. ré: Travaux publics.....\$ 27.00

Rapid Data. ré: Papeterie.....\$ 586.56

La Revue Municipale. ré: Abonnement 1962-63 .....\$ 20.00

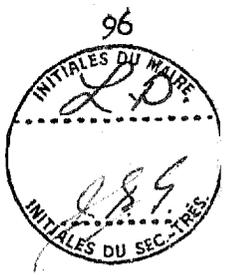
La compagnie d'électricité Shawinigan Water and Power. ré: Elec-  
tricité..\$2525.99

Shell Oil Co. of Canada Ltd. ré: Essence - police.....\$ 4.88

Soudre & Latté. ré: Impression de plans.....\$ 4.00

1er août 1962

André Thibert & Associés. ré: Papeterie.....\$ 393.87 .  
 United Steel Corp. Ltd. ré: Usine d'épuration.....\$ 8.91 .  
 Me Gaston Vaillancourt. ré: Services professionnels\$ 93.60 .  
 Vitrierie Fabreville. ré: Vitres - Hôtel de ville...\$203.82 .



T O T A L:.....\$ 12,536.87

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'un octroi de deux cent quatre-vingts dollars(\$280.00) soit envoyé  
 aux Loisirs St-Léopold- Section St-Charles.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
 MAIRE

*J. Roland Girard*  
 Sec.-trés.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL

24 AOÛT 1962

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE  
 FABREVILLE, EN DATE DU 24 AOÛT 1962, À 7 HRES 30 P. M., ÉTAIENT  
 PRÉSENTS: SON HONNEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES  
 ÉCHEVINS: CLAUDE ALLARD, GEORGES BRÔLÉ, ROLAND DESJARDINS, HENRI  
 FLEURANT, MARCEL LACROIX ET GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM  
 DES MEMBRES DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR  
 LUCIEN DAGENAI. LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND  
 GIRARD, C.A., ÉTAIT AUSSI PRÉSENT. LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU  
 EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES DE FABREVILLE.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST  
 OUVERTE.

CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL A REÇU UN AVIS DE CONVOCATION QUI  
 SE LIT COMME SUIT:

1-) APPROBATION DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS.

2-) RÉOLUTION POUR SIGNER LES CONTRATS: A-) LOTS NOS. 471-2 ET 471-3  
 B-) CONCERNANT LE RÈGLEMENT 178  
 C-) SERVITUDE SUR PLUSIEURS LOTS



24 août 1962

- 3-) RÉOLUTION POUR SOUMISSIONS PUBLIQUES SUR RÈGLEMENTS NOS. 237 ET 238.
- 4-) RÉOLUTION POUR ACHAT DE RUES.
- 5-) APPROBATION D'UN PLAN D'ASSURANCE-GROUPE.
- 6-) AVIS DE MOTION POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NO. 99.
- 7-) RÉOLUTION CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT.
- 8-) A-) RAPPORT DE LA POLICE - JUIN ET JUILLET 1962.  
B-) APPROBATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, MOIS DE JUILLET 1962.  
C-) RÉOLUTION S'IL Y A LIEU.
- 9-) AUTORISATION POUR PEINTURER CERTAINS LOCAUX.
- 10-) RÉOLUTION POUR CHANGEMENT D'ÉPELLATION SUR L'ÉCUSSON DE LA VILLE.
- 11-) RÉOLUTION POUR FAIRE PRÉPARER UN PLAN PAR L'ARPEUTEUR SUR LE LOT NO. 114
- 12-) ACCEPTATION S'IL Y A LIEU DE LA SUBDIVISION DU LOT NO. 118.
- 13-) CORRESPONDANCE.      A-) JACQUES CLOUTIER  
  B-) CHARTIER & FILS.
- 14-) BULLETIN PÉRIODIQUE.
- 15-) BOTTIN TÉLÉPHONIQUE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 240 INTITULÉ:  
RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'AQUEDUC,  
ET D'ÉGOÛTS PLUVIAUX, ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES  
SUR PARTIE DU LOT NO. 231 ( PROJET LAUZON NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE  
\$53,600.00 POUR CES FINS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 241 INTITULÉ:  
RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES SUR  
PARTIES DES LOTS 221, 222, 226, 228, 229, 230 ET 231 ( PROJETS PLANTE  
NO. 1, CHÉNIER NO. 1, CÔTÉ NO. 1, CÔTÉ NO. 2, MONDIAL NO. 2, LUC NO. 1,  
DONOLO NO. 1) ET À UN EMPRUNT DE \$53,000.00 POUR CES FINS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 242 INTITULÉ:  
RÈGLEMENT ACCEPTANT ET APPROUVANT UN PLAN MONTRANT UNE PARTIE DU TER-  
RITOIRE COMPRISE DANS LA VILLE DE FABREVILLE ET SUJETTE À SA JURIDIC-  
TION, AVEC INDICATION DE LIGNES HOMOLOGUÉES PROJETÉES POUR L'OUVERTURE  
DE RUES S'ÉTENDANT SUR PARTIE DES LOTS NOS. 202-11 ET 202-12 DU CA-  
DASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, DIVISION D'ENREGISTREMENT



DE LAVAL, ET LEURS DIMENSIONS.

ADOPTÉE.

24 AOÛT 1962

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 243 INTITULÉ:  
"RÈGLEMENT ACCORDANT UNE RÉNUMÉRATION AU MAIRE ET AUX ÉCHEVINS POUR  
LEURS SERVICES RENDUS COMME TELS."

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE SIMPLEMENT LES DÉMARCHES ENTREPRISES ET DÉPENSES ENCOURUES  
SOIT PAR LE MAIRE ET/OU LES ÉCHEVINS, POUR LES FINS DE LA VILLE, SOIENT  
REMBOURSÉES.

LA PROPOSITION N'ÉTANT PAS SECONDÉE, ELLE EST AUTOMATIQUEMENT REJETÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QUE LE PLAN DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 118 DE LA PAROISSE  
DE STE-ROSE, VILLE DE FABREVILLE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR MAURICE DES-  
ROCHES, A.G., EN DATE DU 30 JUIN 1962, ET TEL QU'APPROUVÉ PAR SOUDRE  
& LATTE, URBANISTES, SOIT ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE  
DE FABREVILLE, PUISQU'IL EST CONFORME À NOTRE PLAN DIRECTEUR.

ADOPTÉE.

CONSIDERANT QUE LE TRACÉ DES RUES PROJETÉES APPARAISSANT AU PLAN  
PRÉPARÉ PAR M. MAURICE DESROCHES, A.G., EN DATE DU 30 JUIN 1962,  
SOUS LA DESCRIPTION SUIVANTE: 118-185, 118-200, 118-216, 118-217,  
118-259, 118-284, 118-294 ET 118-309, ET 118-272 (60').

CONSIDERANT QUE LA LARGEUR DES DITES RUES APPARAISSANT SUR CE PLAN  
N'EST QUE DE CINQUANTE PIEDS, MESURE ANGLAISE;

CONSIDERANT QUE CE PLAN EST PRÉSENTEMENT DEVANT LE CONSEIL POUR  
OBTENIR SON APPROBATION, QUANT AU TRACÉ ET À LA LARGEUR DE CES RUES;

CONSIDERANT QUE LE CONSEIL EST D'AVIS QUE CETTE LARGEUR EST SUF-  
FISANTE ET NE PEUT CONVENABLEMENT PAS ÊTRE AUGMENTÉE PARCE QUE  
CES RUES SE TROUVENT À L'INTÉRIEUR DU PROJET;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

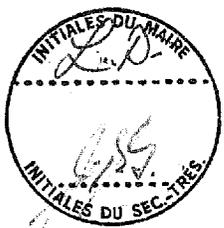
PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QU'IL SOIT RÉSOLU DE PRIER L'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNI-  
CIPALES, EN VERTU DE L'ARTICLE 242, S.R.Q., 1941, D'ACCORDER À LA

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



24 AOÛT 1962

CORPORATION MUNICIPALE DE FABREVILLE LA PERMISSION D'OUVRIR ET MAINTENIR OU DE LAISSER OUVRIR ET MAINTENIR SUR UNE LARGEUR DE CINQUANTE (50) PIEDS, MESURE ANGLAISE, LES RUES INDIQUÉES AU PLAN PRÉPARÉ PAR MAURICE DESROCHES, A.G., EN DATE DU 30 JUIN 1962, ET DÉCRITES COMME SUIT AU DIT PLAN: 118-185, 118-200, 118-216, 118-217, 118-259, 118-284, 118-294 ET 118-309, ET 118-272, (60').

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE CONCERNÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 240, 241, 242 ET 243 DU CONSEIL DE VILLE, SERA TENUE EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 1962, À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

1-) QUE MONSIEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, OU LE MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR MARCEL LACROIX, ÉCHEVIN, ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER L'ACTE DE VENTE DES RUES NOS. 471-2 ET 471-3 DEVANT ME GASTON VAILLANCOURT, NOTAIRE, AUX CONDITIONS ÉNUMÉRÉES DANS LA RÉOLUTION DU 1ER AOÛT 1962 ET À TOUTES AUTRES CONDITIONS QU'ILS JUGERONT À PROPOS DE FIXER ET D'ÉTABLIR.

2-) QUE MONSIEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, OU LE MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX, ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LE CONTRAT RELATIVEMENT À UNE SERVITUDE NÉCESSAIRE À LA POSE D'ÉGOÛTS COLLECTEURS APPLICABLE AU RÈGLEMENT NO. 178 CONCERNANT LES ÉGOÛTS COLLECTEURS DE CHAQUE CÔTÉ DU BOULEVARD STE-ROSE ET PASSANT SUR LA TERRE NO. 114 APPARTENANT À LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC.

3-) QUE LE MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI, OU LE MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX, ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LE CONTRAT RELATIVEMENT À UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS: 120-1-40, 228-73, 120-1-190, 231-15, 229-60, 228-241, 228-259, 231-97, 221-313, 221-296, 226-197 ET 122-1-53.

ADOPTÉE.



24 août 1962

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DES SOUMISSIONS PUBLIQUES SOIENT DEMANDÉES DANS LE JOURNAL LA PRESSE, EDITION DU 29 AOÛT 1962, RELATIVEMENT AUX TRAVAUX PRÉVUS PAR LES RÈGLEMENTS NOS. 237 ET 238.

LES SOUMISSIONNAIRES AYANT JUSQU'AU 5 SEPTEMBRE - 5 HEURES P. M. - POUR FAIRE PARVENIR LEURS SOUMISSIONS, LESQUELLES SERONT OUVERTES À LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1962 SOIT LE SOIR MÊME.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE SOIT AUTORISÉ À ACHETER DE: JAI-KEL INVESTMENT CORPORATION, LES RUES SUIVANTES:

|         |         |                  |         |
|---------|---------|------------------|---------|
| 216-76  | 216-147 | 216-225          | 217-69  |
| 216-94  | 216-168 | 216-281          | 217-120 |
| 216-95  | 216-169 | 216-282          | 217-127 |
| 216-96  | 216-184 | 217-5            | 217-144 |
| 216-119 | 216-185 | 217-65           | 217-147 |
| 216-120 | 216-207 | 217-66<br>217-67 | 217-170 |
| 216-138 | 216-210 | 217-68           | 217-184 |

À ACHETER DE: ERNEST GRAVEL, LES RUES SUIVANTES:

|         |         |        |         |
|---------|---------|--------|---------|
| 134-69  | 139-60  | 140-14 | 141-2   |
| 135-5   | 139-115 | 140-18 | 134-64  |
| 136-5   | 139-185 | 140-20 | 134-220 |
| 137-114 | 140-12  | 142-7  | 135-158 |
| 139-29  | 140-13  | 141-1  |         |

AU PRIX DE \$1.00.

QUE LE MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI, OU LE MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX, ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES ACTES DE VENTES DEVANT ME GASTON VAILLANCOURT, NOTAIRE, AUX CONDITIONS CI-DESSUS ÉNUMÉRÉES ET À TOUTES AUTRES CONDITIONS QU'ILS JUGERONT À PROPOS DE FIXER ET D'ÉTABLIR.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LE PLAN D'ASSURANCE-GROUPE PROPOSÉ PAR " THE CROWN LIFE

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



24 AOÛT 1962.

INSURANCE COMPANY " SOIT ACCEPTÉ ET QUE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE QUANT AU PAIEMENT DES PRIMES SOIT FIXÉE À 50%; SOIT 50% À PAYER PAR L'EMPLOYEUR ET 50% À PAYER PAR L'EMPLOYÉ.

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE ADOPTERÀ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO. 99 CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE ET TAXES D'AFFAIRES.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE TAUX D'INTÉRÊT À ÊTRE CHARGÉ SUR TOUT COMPTE PASSÉ DÛ SOIT DE 6% PAR ANNÉE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE RAPPORT DES DÉPARTEMENTS DE LA POLICE ET DES INCENDIES POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 1962 AINSI QUE LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DES POLICIERS ET POMPIERS POUR LE MOIS DE JUILLET 1962 SOIENT ACCEPTÉS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE CHAQUE CHEF DE DÉPARTEMENT PRODUISE CHAQUE MOIS, S'IL Y A LIEU, UN RAPPORT INDIQUANT: LE NOM DE L'EMPLOYÉ, LE MONTANT PAYÉ DURANT LE MOIS ET LA OU LES RAISONS MOTIVANT CES PAIEMENTS AUTANT QU'IL SE PEUT.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LES TRAVAUX DE PEINTURE DÉJÀ AUTORISÉS POUR LES BUREAUX DES CHEFS DE SERVICE, S'APPLIQUENT AUSSI AU CORRIDOR, AU DÉPARTEMENT DE POLICE ET AU GRAND BUREAU.

QUE LE TAUX HORAIRE À PAYER AUX DEUX PRÉPOSÉS À CES TRAVAUX SOIT DE \$2.00 L'HEURE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

*Noté  
S. Lacroix  
29/8*



24 AOÛT 1962

QUE L'ÉCUSSEON DE LA VILLE SE LISE À L'AVENIR " LA CITE DE  
DEMAIN " AU LIEU DE " LA VILLE DE DEMAIN".

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE MONSIEUR MAURICE DESROCHES, A.G., SOIT AUTORISÉ À PRÉPARER LES  
PLANS AVEC TRACÉS NÉCESSAIRES POUR L'OUVERTURE D'UNE RUE DE 66' DONT  
26' SUR LE LOT NO. 114 APPARTENANT À LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE  
QUÉBEC DE FAÇON À CONTINUER LES POURPARLERS DÉJÀ EN COURS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QU'À LA SUITE DE LA LETTRE DE MONSIEUR JACQUES CLOUTIER, CELUI-CI  
DEVRA SOUMETTRE SES PLANS AU CONSEIL DE VILLE POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QU'À LA SUITE DE LA LETTRE DE CHARTIER & FILS ( VICTOR CHARTIER SR.,  
VICTOR CHARTIER JR., BRUNO CHARTIER ) CEUX-CI DEVRONT SOUMETTRE LEURS  
PLANS AU CONSEIL DE VILLE POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES SOIT AUTORISÉ À FAIRE  
IMPRIMER UN PÉRIODIQUE DE FORMAT SEMBLABLE À CELUI PRÉSENTÉ À L'  
ASSEMBLÉE DU CONSEIL;

QU'UNE DÉPENSE D'ENVIRON DEUX CENTS DOLLARS (\$200.00) PAR PÉRIODIQUE  
COMPRENANT L'IMPRESSION ET LA TRADUCTION SOIT AUTORISÉE;

QUE LE NOMBRE DE PÉRIODIQUE À ÊTRE IMPRIMÉ ANNUELLEMENT SOIT DE SEPT  
(7) SOIT À CHAQUE DEUX (2) MOIS ENVIRON ET UN AUTRE À LA PÉRIODE DES  
FÊTES.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD ENREGISTRE SA DISSIDENCE.

TOUTS LES MEMBRES DU CONSEIL ÉTANT PRÉSENT ET AYANT RENONCÉ À L'AVIS  
DE CONVOCATION, LES SUJETS SUIVANTS FURENT TRAITÉS.



24 AOÛT 1962

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, SOIENT AUTORISÉS À PRÉPARER LES PLANS ET ESTIMÉS EN VUE DU PAVAGE SUR LA 39E AVENUE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LE PAIEMENT AU MONTANT DE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET SOIXANTE ET DIX-SEPT SOUS (\$3,851.77) SOIT FAIT À L'ORDRE DU MINISTRE DES FINANCES POUR RÉGLER NOTRE COMPTE AVEC LE DÉPARTEMENT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DIVISION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LES PLANS ET ESTIMÉS PRÉPARÉS PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES D'ÉGOÛTS SANITAIRES, AQUEDUC, TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE PAVAGE SUR LA 63E AVENUE, À FABREVILLE, SOIENT ACCEPTÉS ET QUE COPIE DU PLAN SOIT ENVOYÉE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET À LA RÉGIE D'ÉPURATION DES EAUX, POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX D'ÉGOÛTS SANITAIRES, AQUEDUC, TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE PAVAGE SUR LA 63E AVENUE, À FABREVILLE.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*Roland Desjardins*  
SEC.-TRÉS.



5 SEPTEMBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET MENSUELLE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 1962, ÉTAIENT PRÉSENTS: SON HONNEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES ÉCHEVINS: CLAUDE ALLARD, HENRI FLEURANT, GEORGES BRÛLÉ, GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM DES MEMBRES DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI. MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT. LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, À 8 HEURES P. M.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 1ER, ET 24 AOÛT 1962 SOIENT ACCEPTÉS TELS QUE REÇUS ET LUS ET SOIENT DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

ADOPTÉE.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LES TRAVAUX DÉCRÉTÉS PAR LES RÈGLEMENTS NOS. 237 ET 238 .

| <u>ÉGOÛTS, AQUEDUC</u>           | <u>237</u>  | <u>238</u>  |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| LABELLE & FRÈRES ENR'G.          | \$45,232.75 | \$42,469.70 |
| HAMEL ASPHALTE CONSTR. CIE LTÉE. | \$43,501.50 | \$38,986.00 |
| A. BILLET LTÉE.                  | \$41,761.00 | \$39,662.00 |
| MONETTE SAND & GRAVEL Co.        | \$42,008.75 | \$39,537.00 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD.     | \$41,211.50 | \$34,945.00 |

RUES:

|                           |             |             |
|---------------------------|-------------|-------------|
| LAGACÉ CONSTRUCTION LTÉE. | \$12,447.40 | \$15,072.00 |
| BILLET A. LTÉE.           | \$12,044.10 | \$14,868.00 |
| DESJARDINS ASPHALTE LTÉE. | \$12,959.85 | \$15,533.40 |

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

1-) QUE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, SOIENT AUTORISÉS À VÉRIFIER LES SOUMISSIONS CI-HAUT MENTIONNÉES.

2-) QUE LE CHOIX D'UN OU DES SOUMISSIONNAIRES SOIT FIXÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE.

ADOPTÉE.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 244, INTITULÉ:  
 " RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE SUR PARTIES DES LOTS NOS. 119 ET 120 ( PROJET MODERNE NO. 4 ) ET À UN EMPRUNT DE \$41,000.00 POUR CES FINS."

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 245, INTITULÉ:  
 " RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE SUR PARTIES DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 226 ET 228 (PROJET LUC NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE \$63,000.00 POUR CES FINS."

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 246, INTITULÉ:  
 " RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE NOMBRE DE TAXIS DANS LA VILLE ET LES CONDITIONS D'OBTENTION ET DE RÉVOCATION DES PERMIS DE TAXIS."

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD ENREGISTRE SA DISSIDENCE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 247, INTITULÉ:  
 " RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE FABREVILLE."

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE ET INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 247 SOIT TENUE LE 17 SEPTEMBRE 1962 DE SEPT (7) HEURES P. M. À HUIT (8) HEURES P. M. ET QUE CEUX INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 244 ET 245 SOIT TENUE LA MÊME JOURNÉE SOIT LE 17 SEPTEMBRE 1962 DE HUIT (8) HEURES P. M. À DIX (10) HEURES P. M.

ADOPTÉE.

5 SEPTEMBRE 1962.



5 SEPTEMBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LES MUTATIONS DU MOIS DE MAI 1962 SOIENT ACCEPTÉES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ SOIT NOMMÉ MAIRE SUPPLÉANT POUR LES PROCHAINS TROIS (3) MOIS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE PLAN MONTRANT L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ SUR UNE PARTIE DU LOT 221 PORTANT LE NO. 1262-1 PRÉPARÉ PAR SOUDRE & LATTÉ, URBANISTES, EN DATE DU 23 OCTOBRE 1961 ET REVISÉ EN DATE DU 14 AOÛT 1962 SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LES PLANS SOUMIS PAR FABREVILLE INVESTMENT INC. MONTRANT L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE D'ESSENCE SUR LES LOTS NOS. 120-1-10 ET 120-2-21 SOIENT ACCEPTÉS EN PRINCIPES À CONDITION QU'ILS SOIENT CORRIGÉS TEL QU'INDIQUÉ À L'INTÉRESSÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE FAÇON À RENCONTRER LES EXIGENCES DE NOS RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE QUANT AU PAIEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE-GROUPE DE MONSIEUR RAYMOND DUFRESNE, CONSTABLE SPÉCIAL ET POMPIER VOLONTAIRE, SOIT FIXÉE À 25%; SOIT 25% À PAYER PAR L'EMPLOYEUR ET 75% À PAYER PAR L'EMPLOYÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE CONSEIL DE VILLE SOIT AUTORISÉ À FAIRE PARAÎTRE UNE ANNONCE DANS LA REVUE "L'ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE ET DE POMPIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC" AU PRIX DE \$45.00.

ADOPTÉE.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



5 SEPTEMBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE QUI ASSISTERONT AU CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS SOIENT PAYÉES PAR LA VILLE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD ENREGISTRE SA DISSIDENCE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LES RAPPORTS DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES INCENDIES DU MOIS D'AOUT 1962 AINSI QUE LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DES EMPLOYÉS DE CES MÊMES DÉPARTEMENTS SOIENT ACCEPTÉS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LES PLANS ET ESTIMÉS PRÉPARÉS PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, EN VUE DU PAVAGE ET DES TRAVAUX D'ÉGOÛTS PLUVIAUX SUR LES PROJETS ALAIN NOS. 1, 2, 3, 4 ET ASSELIN NO. 1 SOIENT ACCEPTÉS ET QUE COPIES DU PLAN SOIENT ENVOYÉES AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET À LA RÉGIE D'ÉPURATION DES EAUX POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

349  
" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN VUE DU PAVAGE ET DES TRAVAUX D'ÉGOÛTS PLUVIAUX SUR LES PROJETS ALAIN NOS. 1, 2, 3, 4 ET ASSELIN NO. 1.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LES COMPTES CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉS SOIENT ACCEPTÉS ET PAYÉS SELON LA MÉTHODE USUELLE:

|  |           |
|--|-----------|
| A. B. C. ENGRAVING Co. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 317.20 |
| AMUNTSIC AUTO ELECTRIC LTÉE. RÉ: RÉPARATIONS - AUTO POLICE.....                        | \$ 46.53  |
| BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA. RÉ: SERVICES DE TÉLÉPHONES....                       | \$ 373.72 |
| BLOCK & ANDERSON (CANADA) LTÉE. RÉ: PAPETERIE - DÉPT. DE POLICE..                      | \$ 9.47   |
| G. BEAUCHAMP. RÉ: PUBLICITÉ.....   | \$ 6.00   |
| J. C. BLOUIN & FILS INC. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....                                      | \$ 265.20 |
| FARRINGTON BRADMA LIMITED. RÉ: RÉPARATIONS - MACHINE À IMPRIMER<br>LE RÔLE.....        | \$ 9.25   |
| BRAULT & THÉBERGE LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....                                       | \$ 19.08  |
| THE BRITISH AMERICAN OIL Co. LTD. RÉ: ESSENCE ET RÉPARATIONS -<br>DÉPT. DE POLICE..... | \$ 12.85  |



5 SEPTEMBRE 1962.

|  |            |
|--|------------|
| CANADIAN PETROLEUM (1959) LTÉE. RÉ: ESSENCE. POLICE:   | \$442.30   |
| VOIRIE.....  | \$ 99.13   |
| CLOUTIER GAS BAR. RÉ: ESSENCE - TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 46.69   |
| COURRIER DE LAVAL. RÉ: ANNONCES.....   | \$ 30.00   |
| LUCIEN DAGENAI & SES FILS LTÉE. RÉ: RÉPARATIONS ET ESSENCE -<br>POLICE: \$213.21             |            |
| VOIRIE: \$981.50.....  | \$1,194.71 |
| MAURICE DENIS. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 168.28  |
| DESJARDINS & SAURIOL. RÉ: SERVICES PROFESSIONNELS.....                                       | \$ 120.00  |
| MAURICE DESROCHES, A.G., RÉ: FRAIS D'ARPENTAGE ET COPIES DE PLANS                            | \$ 33.50   |
| EMERGENCY FIRST AID SERVICE LTD. RÉ: FOURNITURE DE BUREAU.....                               | \$ 15.85   |
| IMPERIAL OIL LIMITED. RÉ: ESSENCE - AUTO-POLICE.....   | \$ 10.31   |
| FONDERIE PONT-VIAU LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 166.40  |
| FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. RÉ: PAPETERIE.....                                       | \$ 303.10  |
| M. JEAN-PAUL PAQUETTE. RÉ: FOURRIÈRE MUNICIPALE.....   | \$ 28.50   |
| M. G. O. GAGNON. RÉ: PROMOTION DE PUBLICITÉ.....   | \$ 11.20   |
| FRANCIS HANKIN & Co. LTD. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 218.40  |
| HYDRO DYNAMICS LTD. RÉ: USINE D'EPURATION.....   | \$ 78.75   |
| KEUFFEL & ESSER OF CANADA LTD. RÉ: FOURNITURE - INGÉNIEUR.....                               | \$ 94.57   |
| LABELLE & FRÈRES EXCAVATION. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$1,042.50 |
| NORBERT LACROIX. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 42.00   |
| THE FRANK P. LALONDE LTD. RÉ: ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE.....                             | \$ 58.38   |
| PAUL LAUZON B. P. RÉ: TRAVAUX PUBLICS - ESSENCE.....   | \$ 30.74   |
| LAVAL SEPTIC TANK. RÉ: USINE D'EPURATION.....  | \$ 55.00   |
| IMPRIMERIE LABEL. RÉ: PAPETERIE ET AMEUBLEMENT DE BUREAU.....                                | \$ 99.96   |
| H. Y. MARANDA INC. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE (ADMISSION<br>COMME MEMBRES DE TIR)..... | \$ 600.09  |
| MCGRAW-HILL Co. OF CANADA LTD. RÉ: FOURNITURE DU BUREAU - INGÉNI-<br>EUR....                 | \$ 13.78   |
| MC EWEN UNIFORM Co. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE.....                                    | \$ 318.56  |
| NADON BRICK & STONE LTD. RÉ: VOIRIE.....   | \$ 34.81   |
| RODOLPHE PÉPIN. RÉ: PUBLICITÉ .....  | \$ 12.00   |
| PETITE CAISSE - JEAN DAIGNAULT..... RÉ: REMBOURSEMENT....                                    | \$ 288.04  |
| PLOMBERIE DES MILLE-ILES ENRG. RÉ: USINE D'EPURATION.....                                    | \$ 25.31   |
| A. R. RANGER & FILS INC. RÉ: ASSURANCES - AUTOS-CAMIONS.....                                 | \$2,428.55 |
| RAPID DATA & SYSTEMS LTD. RÉ: PAPETERIE.....   | \$ 212.68  |
| LA REVUE MUNICIPALE. RÉ: BALANCE SUR ABONNEMENT (AOÛT 1962-63)....                           | \$ 2.00    |
| MAURICE ROY. RÉ: PUBLICITÉ.....  | \$ 5.00    |
| ROYAL TYPEWRITER Co. LTD. RÉ: ACHAT D'UNE MACHINE À ÉCRIRE ÉLEC-<br>TRIQUE.....              | \$ 483.60  |
| STE-ROSE DINER. RÉ: FRAIS DE RÉFÉRENDUM.....   | \$ 100.70  |
| SANFAX CORPORATION. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 99.14   |

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



|  |             |
|--|-------------|
| Z. SÉGUIN. RÉ: RÉPARATIONS - AUTO-POLICE.....  | \$ 30.00    |
| SHAWINIGAN WATER AND POWER Co. RÉ: ELECTRICITÉ.....  | \$2,620.96  |
| ANDRÉ THIBERT & ASSOCIÉS. RÉ: PAPETERIE.....   | \$ 407.67   |
| CONRAD TRUDEL. RÉ: LETTRAGES ET DESSINS EN COULEURS SUR PORTES D'—<br>AUTO DE LA POLICE..... | \$ 35.30    |
| TRANS-CANADA SHOE LTD. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE.....                                 | \$ 38.15    |
| UTILITÉS MUNICIPAL. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 330.87   |
| VITRERIE FABREVILLE. RÉ: ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE.....                                  | \$ 55.10    |
| RÉAL VAILLANCOURT. RÉ: TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE.....  | \$ 35.25    |
| FAUTEUX & DORAIS. RÉ: BIEN-ÊTRE SOCIAL.....  | \$ 165.30   |
|  | <hr/>       |
| T O T A L.....   | \$13,792.43 |
|  | <hr/> <hr/> |

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA S'IL Y A LIEU À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT EXIGEANT QUE LES MAISONS DÉSIGNÉES COMME CAMPS D'ÉTÉ NE SOIENT PAS LOUÉES POUR L'HIVER.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*J. Roland Gaud*  
SECRÉTAIRE-TRESORIER.

6 SEPTEMBRE 1962. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

JE, SOUSSIGNÉ, LUCIEN DAGENAI, MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 240, 241 ET 243 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉS LE 24 AOÛT 1962 ET INTITULÉS:

- 240- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛTS PLUVIAUX ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES SUR PARTIE DU LOT NO. 231 (PROJET LAUZON NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE \$53,600.00 POUR CES FINS.
- 241- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES SUR PARTIES DES LOTS 221, 222, 226, 228, 229, 230 ET 231 (PROJETS PLANTE NO. 1, CHÉNIER NO. 1, CÔTÉ NO. 1, CÔTÉ NO. 2, MONDIAL NO. 2, LUC NO. 1, DONOLO NO. 1) ET À UN EMPRUNT DE \$53,000.00 POUR CES FINS.

6 SEPTEMBRE 1962.



243- RÈGLEMENT ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AU MAIRE ET AUX  
ÉCHEVINS POUR LEURS SERVICES RENDUS COMME TELS.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 6 SEPTEMBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS DE  
LA LOI POUR SOUMETTRE LESDITS RÈGLEMENTS À L'APPROBATION DES SUSDITS  
ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LESDITS  
RÈGLEMENTS APRÈS LA LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 6E JOUR DE SEPTEMBRE  
MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
TEURS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE  
DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA  
VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE  
L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 6 SEPTEMBRE 1962 À SEPT (7)  
HEURES DE L'APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN  
DAGENAIS, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DES  
DITS ÉLECTEURS LES RÈGLEMENTS NOS. 240, 241 ET 243 DU CONSEIL DE VILLE  
DE LA VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉS ET PASSÉS LE 24 AOÛT 1962 ET INTITULÉS:

240- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'  
AQUEDUC ET D'ÉGOÛTS PLUVIAUX ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLI-  
MINAIRES DE RUES SUR PARTIE DU LOT NO. 231 (PROJET LAUZON NO. 2)  
ET À UN EMPRUNT DE \$53,600.00 POUR CES FINS.

241- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES  
SUR PARTIES DES LOTS 221, 222, 226, 228, 229, 230 ET 231 (PROJETS  
PLANTE NO. 1, CHÉNIER NO. 1, CÔTÉ NO. 1, CÔTÉ NO. 2, MONDIAL NO. 2,  
LUC NO. 1, DONOLO NO. 1) ET À UN EMPRUNT DE \$53,000.00 POUR CES FINS.

243- RÈGLEMENT ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AU MAIRE ET AUX ÉCHEVINS  
POUR LEURS SERVICES RENDUS COMME TELS.

LE PRÉSIDENT OUVRIT L'ASSEMBLÉE À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI ET  
FIT DONNER PAR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., AGISSANT COMME SECRÉTAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS NOS. 240, 241 ET 243.



6 SEPTEMBRE 1962.

QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LESDITS RÈGLEMENTS FURENT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

QUE DURANT LES DEUX HEURES FIXÉES POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LESDITS RÈGLEMENTS N'AYANT DEMANDÉ LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LESDITS RÈGLEMENTS ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS, CONFORMÉMENT À LA LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE DE FABREVILLE, CE 6E JOUR DE SEPTEMBRE, MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

Lucien Dagenais  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
TEURS INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS  
NOS. 240, 241 ET 243 DE LA VILLE DE  
FABREVILLE.

J. Roland Girard  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

14 SEPTEMBRE  
1962.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 1962, À 7 HEURES P. M., ÉTAIENT PRÉSENTS: SON HONNEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES ÉCHEVINS: CLAUDE ALLARD, GEORGES BRÛLÉ, HENRI FLEURANT ET GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM DES MEMBRES DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI. LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT. LA DITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, À FABREVILLE.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL A REÇU UN AVIS DE CONVOCATION QUI SE LIT COMME SUIT:

- 1-) ACCEPTATION DES SOUMISSIONS. RÉGL. NOS. 237 ET 238.
- 2-) PROTECTION CIVIL.
- 3-) AVIS DE MOTION POUR AMENDER NOTRE RÈGLEMENT NO. 178.
- 4-) AVIS DE MOTION POUR TRAVAUX D'HIVER.
- 5-) AVIS DE MOTION POUR ACHAT DE MACHINERIE LOURDE.
- 6-) PLANS ET ESTIMÉS DE L'INGÉNIEUR ET AVIS DE MOTION S'IL Y A LIEU.
- 7-) AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS.



14 SEPTEMBRE 1962.

- 8-) ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR SECRÉTARIAT.
- 9-) APPROBATION DE TAXIMÈTRE.
- 10-) HORAIRES ET TRAITEMENT DES ÉVALUATEURS.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
 SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

A LA SUITE DU RAPPORT SOUMIS PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS  
 CONSEILS, ET VU QUE D'APRÈS CE RAPPORT AUCUNE ERREUR APPRÉCIABLE  
 N'A ÉTÉ DÉCELLÉE DANS LES SOUMISSIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS NOS.  
 237 ET 238, LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LES QUATRE PLUS BASSES SOUMIS-  
 SIONS, SOIENT:

| <u>EGOÛTS, AQUEDUC</u>       | <u>237</u>  | <u>238</u>  |
|------------------------------|-------------|-------------|
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. | \$41,211.50 | \$34,945.00 |

RUES:

|                 |             |             |
|-----------------|-------------|-------------|
| BILLET A. LTÉE. | \$12,044.10 | \$14,868.00 |
|-----------------|-------------|-------------|

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
 SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

ET IL EST RÉSO LU À L'UNANIMITÉ:

- A. QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE DÉCRÈTE  
 LA FORMATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE LA PROTECTION CIVILE.
- B. QU'UN COMITÉ EXÉCUTIF DE LA PROTECTION CIVILE COMPRENANT LE MAIRE  
 ET TOUS LES ÉCHEVINS SOIT FORMÉ ET QUE LE MAIRE SOIT DÉSIGNÉ POUR  
 REPRÉSENTER CE COMITÉ AU CONSEIL RÉGIONAL DE COORDINATION.
- C. QUE LE COORDONATEUR RÉGIONAL DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE  
 COORDINATION SOIT RECONNU PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA PROTECTION  
 CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ ET SOIT AUTORISÉ À COMMUNIQUER AVEC LES  
 SERVICES MUNICIPAUX, EN CE QUI CONCERNE L'EXÉCUTION DE SES DEVOIRS  
 DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION CIVILE.
- D. QU'UN PRÉPOSÉ MUNICIPAL, SOIT LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR  
 J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIT APPOINTÉ COMME OFFICIER DE LIAISON  
 AUPRÈS DU COORDONATEUR RÉGIONAL ET QU'IL SOIT DÉLÉGUÉ AU COMITÉ  
 CONSULTATIF RÉGIONAL.

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN  
 HENRI FLEURANT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE  
 UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN VUE D'AMENDER NOTRE RÈGLEMENT NO. 178, INTITULÉ:

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



14 SEPTEMBRE 1962.

" RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS COLLECTEUR SANITAIRES NO. 2, BASSINS 4, 5, & 5-1, DU COLLECTEUR EXISTANT LOT 123 JUSQU'AU LOT 72, ET À UN EMPRUNT DE \$416,000.00 POUR CES FINS."

"AVIS DE MOTION" EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'HIVER.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT DE MACHINERIE LOURDE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LES PLANS ET ESTIMÉS PRÉPARÉS PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES ÉGOÛTS PLUVIAUX ENTRE LA 59E ET LA 61E AVENUE SOIENT ACCEPTÉS ET QUE COPIE DU PLAN SOIT ENVOYÉE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET À LA RÉGIE D'ÉPURATION DES EAUX POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES ÉGOÛTS PLUVIAUX ENTRE LA 59E ET LA 61E AVENUE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

1-) QUE LES AVIS PUBLICS SOIENT DORÉNAVANT AFFICHÉS AUX ENDROITS SUIVANTS:

EGLISE ST-ÉDOUARD,  
CHAPELLE ST-JOGUES,  
EGLISE ST-LÉOPOLD,  
ÉCOLE SACRÉ-COEUR,  
HÔTEL DE VILLE.

2-) QUE LE SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS SOIT AUTORISÉ À INSTALLER OU FAIRE INSTALLER S'IL Y A LIEU, DES TABLEAUX OÙ LES DITS AVIS PUBLICS POURRONT ÊTRE AFFICHÉS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SOIT AUTORISÉ À ENGAGER UNE EMPLOYÉE AU DÉPARTEMENT DU SECRÉTARIAT AU SALAIRE ET CONDITIONS QU'IL JUGERA À PROPOS DE FIXER.

ADOPTÉE.

Regl. # 252

Regl. # 253

# 254



14 SEPTEMBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

VU QUE NOTRE RÈGLEMENT NO. 246 EXIGE QUE LES AUTOS TAXIS SOIENT MUNIS DE TAXIMÈTRE, LE CONSEIL DE VILLE ACCPETE LE MODÈLE THE "NIKE".

ADOPTÉE.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

*J. Roland Guindé*  
SEC.-TRÉS.

17 SEPTEMBRE 1962. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

JE, SOUSSIGNÉ, LUCIEN DAGENAI, MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 247 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉ LE 5 SEPTEMBRE 1962 ET INTITULÉ:

247- RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE FABREVILLE.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS DE LA LOI POUR SOUMETTRE LEDIT RÈGLEMENT À L'APPROBATION DES SUSDITS ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LEDIT RÈGLEMENT APRÈS LA LECTURE DUDIT RÈGLEMENT ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 17E JOUR DE SEPTEMBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 17 SEPTEMBRE 1962 À 7 HEURES

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



17 SEPTEMBRE 1962.

P. M., SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DESDITS ÉLECTEURS LE RÈGLEMENT NO. 247 DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉ ET PASSÉ LE 5 SEPTEMBRE 1962 ET INTITULÉ:

247- RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE FABREVILLE.

LE PRÉSIDENT OUVRIE L'ASSEMBLÉE À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI ET FIT DONNER PAR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., AGISSANT COMME SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DUDIT RÈGLEMENT NO. 247.

QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LEDIT RÈGLEMENT FUT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

QUE DURANT L'HEURE FIXÉE POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LEDIT RÈGLEMENT N'AYANT DEMANDÉ LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LEDIT RÈGLEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS, CONFORMÉMENT À LA LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE DE FABREVILLE, CE 17E JOUR DE SEPTEMBRE, MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Lucien Dagenais*  
 MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
 PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
 TEURS INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT  
 NO. 247 DE LA VILLE DE FABREVILLE.

*J. Roland Girard*  
 SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

JE, SOUSSIGNÉ, LUCIEN DAGENAI, MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 244 ET 245 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉS LE 5 SEPTEMBRE 1962 ET INTITULÉS:

244- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE SUR PARTIES DES LOTS NOS. 119 ET 120 ( PROJET MODERNE NO. 4) ET À UN EMPRUNT DE \$41,000.00 POUR CES FINS.

245- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE SUR



17 SEPTEMBRE 1962. SUR PARTIES DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 226  
ET 228 (PROJET LUC NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE \$63,000.00 POUR  
CES FINS.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS  
DE LA LOI POUR SOUMETTRE LESDITS RÈGLEMENTS À L'APPROBATION DES SUSDITS  
ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LESDITS  
RÈGLEMENTS APRÈS LA LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 17E JOUR DE SEPTEMBRE  
MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
TEURS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE  
DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA  
VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE  
L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 17 SEPTEMBRE 1962 À HUIT (8)  
HEURES DE L'APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN  
DAGENAIS, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DES  
DITS ÉLECTEURS LES RÈGLEMENTS NOS. 244 ET 245 DU CONSEIL DE VILLE DE LA  
VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉS ET PASSÉS LE 5 SEPTEMBRE 1962 ET INTITULÉS:

244- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'  
AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE SUR  
PARTIES DES LOTS NOS. 119 ET 120 (PROJET MODERNE NO. 4) ET À  
UN EMPRUNT DE \$41,000.00 POUR CES FINS.

245- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET  
D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE SUR  
PARTIES DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 226 ET 228  
(PROJET LUC NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE \$63,000.00 POUR CES FINS.

LE PRÉSIDENT OUVRIT L'ASSEMBLÉE À HUIT (8) HEURES DE L'APRÈS-MIDI ET  
FIT DONNER PAR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., AGISSANT COMME SECRÉTAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS NOS. 244 ET 245.

QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LESDITS RÈGLEMENTS FURENT SOUMIS  
À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

QUE DURANT LES DEUX HEURES FIXÉES POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE



17 SEPTEMBRE 1962.

AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LESDITS RÈGLEMENTS N'AYANT DEMANDÉ LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LESDITS RÈGLEMENTS ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS, CONFORMÉMENT À LA LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE DE FABREVILLE, CE 17<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE, MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Lucien Dagenais*  
 MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
 PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
 TEURS INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS  
 NOS. 244 ET 245 DE LA VILLE DE FABRE-  
 VILLE.

*Roland Desjardins*  
 SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS

3 OCTOBRE 1962

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET MENSUELLE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, EN DATE DU 3 OCTOBRE 1962, ÉTAIENT PRÉSENTS: SON HONNEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES ÉCHEVINS: GEORGES BRÛLÉ, ROLAND DESJARDINS, HENRI FLEURANT, MARCEL LACROIX ET GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM DES MEMBRES DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI. MONSIEUR JEAN DAIGNAULT, ASSISTANT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT. LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, À 8 HEURES P. M.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 5, 6, 14 ET 17 SEPTEMBRE 1962 SOIENT ACCEPTÉS TELS QUE REÇUS ET LUS ET SOIENT DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

ADOPTÉE.

L'ASSISTANT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER MONTRE AUX MEMBRES DU CONSEIL ET À L'ASSISTANCE L'ESQUISSE ET LE PLAN PROPOSÉ DE L'USINE DE FILTRATION.

APRÈS DISCUSSION AVEC L'INGÉNIEUR, MONSIEUR ANDRÉ POTVIN DE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, L'ESQUISSE EST APPROUVÉ EN PRINCIPE ET LE CONSEIL DEMANDE À L'INGÉNIEUR DE SOUMETTRE UN RAPPORT POUR LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE 1962 DÉTAILLANT PLUS PRÉCISEMENT LE



COÛT DE CONSTRUCTION ET D'OPÉRATION DE CETTE USINE DE FIL-  
TRATION.

3 OCTOBRE 1962

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LE RÈGLEMENT NO. 248 INTITULÉ: " RÈGLEMENT POURVOYANT À LA  
CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE  
TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PARTIES  
DES LOTS NOS. 119 ET 120, ET À UN EMPRUNT DE \$39,000.00 POUR CES  
FINS", SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LE RÈGLEMENT NO. 249 INTITULÉ: " RÈGLEMENT POURVOYANT À LA  
CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS PLUVIAUX ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE  
SUR PARTIE DES LOTS NOS. 216, 217, ET 218 (PROJET ALAIN NOS. 1, 2,  
3 ET 4 ET PROJET ASSELIN NO. 1) ET À UN EMPRUNT DE \$145,000.00 POUR  
CES FINS. ", SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LE RÈGLEMENT NO. 250 INTITULÉ: " RÈGLEMENT POURVOYANT À LA  
CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE  
TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES SUR PARTIE DES LOTS NOS. 221, 222,  
226 ET 228 ET À UN EMPRUNT DE \$110,000.00 POUR CES FINS.", SOIT  
ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE RÈGLEMENT NO. 251 INTITULÉ: " RÈGLEMENT POURVOYANT À L'-  
EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES SUR PARTIES DES LOTS PORTANT  
LES NUMÉROS DE CADASTRE 113, 120, 122, 217 ET 218 (PROJET LAROSE NO.  
1, PLANTE NO. 2, PARTIE RAINBOW NO. 2), ET À UN EMPRUNT DE \$24,000.00  
POUR CES FINS.", SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES  
INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 248, 249, 250 ET 251 SOIT TENUE



LE 16 OCTOBRE 1962 À 7 HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

1-) QUE LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SE FASSE DORÉNAVANT DEUX FOIS PAR SEMAINE PENDANT TOUTE L'ANNÉE AVEC EFFET RÉTRO-ACTIF AU 15 SEPTEMBRE 1962.

2-) QUE LE CONTRAT DE MONSIEUR EVARISTE PRESSEAU SOIT REVISÉ DE FAÇON À CE QUE LA SOMME DE TROIS MILLE CINQ CENT DOLLARS (\$3,500.00) SOIT AJOUTÉ À LA SOMME DÉJÀ FIXÉ SUR SON PREMIER CONTRAT LEQUEL EXPIRE LE 30 AVRIL 1963.

ADOPTÉE.

ATTENDU QUE CERTAINS TRAVAUX POUR ÊTRE EFFECTUÉS REQUIÈRENT DE LA MACHINERIE LOURDE.

ATTENDU QU'IL SERAIT PLUS ÉCONOMIQUE POUR LA VILLE D'EFFECTUER CES TRAVAUX ELLE-MÊME (PAR L'ENTREMISE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS).

ATTENDU QUE LA VILLE N'A PAS EN MAIN ACTUELLEMENT LES FONDS NÉCESSAIRES POUR L'ACHAT D'UNE TELLE PIÈCE DE MACHINERIE.

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

ET RÉSOLU:

QUE LA VILLE SOIT AUTORISÉ À LOUER DE BLACKWOOD AND HODGE UN TRACTEUR "MICHIGAN", MODÈLE 85A AVEC ACCESSOIRES POUR LA SOMME DE SIX MILLE DOLLARS (\$6,000.00) PAR ANNÉE, PENDANT TROIS (3) ANS, LEQUEL COÛT DE LOCATION (SOIT 100%) PEUT ET POURRA S'APPLIQUER À N'IMPORTE QUEL MOMENT À L'ACHAT DE CE TRACTEUR ET QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI SOIT AUTORISÉ À SIGNER LE CONTRAT POUR LA VILLE DE FABREVILLE.

ADOPTÉE.

ATTENDU QUE LA PERCEPTION DES TAXES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DU PRIX DE L'EAU ACCUSENT UN CERTAIN RETARD DANS LA VILLE DE FABREVILLE;

ATTENDU QUE LA VILLE DÉSIRERAIT OBTENIR L'AUTORISATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC POUR EMPRUNTER TEMPORAIREMENT JUSQU'À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉSENTEMENT EN COURS POUR COUVRIR LES DÉPENSES COURANTES.

ATTENDU QU'EN VERTU DE LA LOI LE CONSEIL SUR RÉOLUTION PEUT DEMANDER À LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC L'AUTORISATION DE FAIRE UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR CES FINS.



3 OCTOBRE 1962

ATTENDU QUE L'ÉTAT DES REVENUS DES RECETTES ORDINAIRES DE L'ANNÉE FISCALE PRÉCÉDENTE SE CHIFFRE À LA SOMME DE CENT QUATRE-VINGT-MILLE DEUX CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET TRENTE-QUATRE SOUS (\$180,234.34).

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

IL EST RÉSOLU:

QU'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR UN MONTANT DE TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS SOIT ADRESSÉE À LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ORDINAIRES EN ATTENDANT LA PERCEPTION DES TAXES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DU PRIX DE L'EAU.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE CONSEIL DE VILLE AUTORISE L'ACHAT D'UNE MACHINE PROTECTO-GRAPHE PORTANT LE NO. X550 - SÉRIE 37631856 - AU PRIX DE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE SOUS (\$139.50).

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE MONSIEUR ROGER LEPROHON SOIT ENGAGÉ AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS AU SALAIRE DE \$1.25 DE L'HEURE AVEC EFFET RÉTRO-ACTIF AU 26 SEPTEMBRE 1962.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QU'UNE AUGMENTATION DE SALAIRE DE 0.10 SOUS DE L'HEURE SOIT ACCORDÉE À MONSIEUR DIEUDONNÉ CLÉROUX (LEQUEL OPÈRE ENTRE AUTRE LE TRACTEUR) ET QU'UNE AUGMENTATION DE SALAIRE DE \$0.25 DE L'HEURE SOIT ACCORDÉE À MONSIEUR LÉOPOLD BESSETTE DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 1962.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE TAUX HORAIRE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DES ÉVALUATEURS ET DU SECRÉTAIRE D'ÉVALUATION SOIT FIXÉ D'APRÈS LEUR SALAIRE JOURNALIER.

ADOPTÉE.



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DES SOUMISSIONS PUBLIQUES SOIENT DEMANDÉES DANS LE JOURNAL "LA PRESSE", ÉDITION DU 6 OCTOBRE 1962, RELATIVEMENT AUX TRAVAUX PRÉVUS PAR LES RÈGLEMENTS NOS. 240, 241, 244 ET 245.

LES SOUMISSIONNAIRES AYANT JUSQU'AU 16 OCTOBRE 1962 - 5 HEURES P. M. - POUR FAIRE PARVENIR LEURS SOUMISSIONS, LESQUELLES SERONT OUVERTES À LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1962 SOIT LE SOIR MÊME.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, SOIENT AUTORISÉS À PRÉPARER LES PLANS ET ESTIMÉS EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES TRAVAUX D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'AQUEDUC, DE RUES PRÉLIMINAIRES ET D'ÉCLAIRAGE DE RUES SUR PARTIES DES LOTS 217, 221, 225, 226 ET 228 (PROJET DONOLO NO. 2).

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LES MUTATIONS DES MOIS DE JUIN, JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 1962 SOIENT ACCEPTÉES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

1-) QUE LES COMPTES CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉS SOIENT ACCEPTÉS ET PAYÉS SELON LA MÉTHODE USUELLE:

|  |             |
|--|-------------|
| THORNCLIFFE HOUSE. RÉ: M. G. O. GAGNON - PUBLICITÉ.....          | \$ . 24.50  |
| CLINIQUE MÉDICALE STE-ROSE. RÉ: BLESSÉS D'URGENCE.....           | \$ 20.00    |
| GILLES BEAULIEU. RÉ: FRAIS DE MUTATIONS.....                     | \$ . 58.20  |
| ANDRÉ THIBERT & ASSOCIÉS. RÉ: PAPETERIE.....                     | \$ . 187.35 |
| RAPID SYSTEMS & EQUIPMENT LTD. RÉ: PAPETERIE - POLICE.....       | \$ . 4.42   |
| CANADA MAYER SEALING DEVICES REG'D. RÉ: EQUIPEMENT - POLICE..... | \$ . 32.78  |
| CANADIAN PETROLEUM (1959) LIMITED. RÉ: ESSENCE - POLICE:\$ 87.76 |             |
| VOIRIE:\$146.32...\$ .   | 234.08      |
| LUCIEN DAGENAI & SES FILS LTÉE. RÉ: RÉPARATIONS - VOIRIE:\$94.36 |             |
| POLICE:\$25.39...\$ .  | 119.75      |
| EMERGENCY FIRST AID SERVICE LTD. RÉ: EQUIPEMENT - POLICE.....    | \$ . 61.81  |
| H. Y. MARANDA INC. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE.....         | \$ . 16.26  |
| J. P. PAQUETTE. RÉ: FOURRIÈRE MUNICIPALE.....                    | \$ . 14.50  |

3 OCTOBRE 1962.

3 OCTOBRE 1962.

STUDIO MAURICE ROY. RÉ: PHOTOS - POLICE.....\$ 9.00  
AHUNTSIC AUTO ELECTRIC. RÉ: RÉPARATIONS - POLICE.....\$29.68  
G. BEAUCHAMP. RÉ: M. GAGNON (PHOTOS).....\$15.00  
LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA. RÉ: SERVICES DE TÉLÉ-  
PHONES.....\$ 333.43  
THE CHASE MANHATTAN BANK. RÉ: FRAIS BANCAIRES.....\$ 33.05  
CANADIAN INDUSTRIES LTD. RÉ: USINE D'EPURATION.....\$ 233.75  
BLCK & ANDERSON (CANADA) LTD. RÉ: LIQUIDE - MACHINE À POLYCOPIER \$ 17.16  
COURRIER DE LAVAL. RÉ: ANNONCES.....\$ 30.00  
RÉAL DAGENAIS. RÉ: HUILE À CHAUFFAGE.....\$ 147.75  
J. - E. DAVID & FILS LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 45.60  
FONDERIE PONT-VIAU LTÉE. RÉ: VOIRIE.....\$ 245.70  
FRANCIS HANKIN & Co. LTD. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 67.08  
HORACE GOYER INC. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 55.40  
IMPRIMERIE LABEL. RÉ: PAPETERIE ET ARTICLES DE BUREAUX.....\$ 140.16  
LABELLE & FRÈRES EXCAVATION. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 14.00  
LASALLE CHAIRS INC., RÉ: MOBILIER (1 PARTIE) - INGÉNIEUR.....\$ 225.11  
LAVAL SEPTIC TANK. RÉ: VOIRIE.....\$ 55.00  
MARCHÉ STE-ROSE ENRG. RÉ: USINE D'EPURATION.....\$ 117.33  
NADON BRICK & STONE LTD. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 55.54  
PETITE CAISSE - RÉ: REMBOURSEMENT.....\$ 604.50  
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LTÉE. RÉ: SOUMISSIONS -  
(RÈGL. 237-238).....\$ 57.00  
ROYAL TYPEWRITER Co. LTD. RÉ: RUBANS - DACTYLO ÉLECTRIQUE.....\$ 46.64  
SHAWINIGAN WATER AND POWER Co. RÉ: ELECTRICITÉ.....\$ 427,77  
STANLWY OSBORNE. RÉ: (THE PAYMASTER CHECKWRITER AND PROTECTOR -  
ACHAT D'UNE MACHINE PROTECTOGRAPHE.....\$ 147.90  
PLOMBERIE DES MILLE-ILES INC., RÉ: VOIRIE.....\$ 17.84  
FABREVILLE FER ORNEMENTAL LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 655.01  
FABREVILLE ESSO SERVICE. RÉ: ESSENCE.....\$ 19.02  
PAQUIN ELECTRIC ENRG. RÉ: RÉPARATION D'UN MOTEUR (SEMBLE TROP  
ÉLEVÉ).....\$ 309.80  
PELLETIER ÉLECTRIQUE ENRG. RÉ: TRAVAIL AU PUIS NO. 2.....\$ 45.44  
SOUDRE & LATTÉ. RÉ: COPIES DE PLANS.....\$ 2.30  
UTILITÉS MUNICIPAL. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 701.21  
ME GASTONVAILLANCOURT, NOTAIRE. RÉ: FRAIS PROFESSIONNELS.....\$ 39.05  
VIBRAPIPE CONCRETE PRODUCTS LTD. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 458.27  
WALTER KIDDE & Co. OF CANADA. LTD. RÉ. DÉPT. DE POLICE.....\$ 18.38

T O T A L: \$6,874.60



ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



3 OCTOBRE 1962.

2-) QUE LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DE TOUS LES EMPLOYÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1962 SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE CONSEIL DE VILLE SOIT AUTORISÉ À FAIRE PARAÎTRE UNE ANNONCE DANS LE COURRIER DE LAVAL POUR LA GRANDE SEMAINE DE PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES AU PRIX DE TRENTE DOLLARS (\$30.00).

ADOPTÉE.

L'ASSISTANT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À LA LECTURE D'UNE LETTRE DE MONSIEUR LAURÉAT OUMET DANS LAQUELLE IL DEMANDE LE CREUSAGE DU FOSSÉ SITUÉ AU SUD DU BOULEVARD STE-ROSE, ENTRE LA RUE MARIAN ET SA PROPRIÉTÉ.

LE CONSEIL DÉCIDE D'Étudier CETTE DEMANDE ET S'IL Y A POSSIBILITÉ, CES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS PENDANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX D'HIVER.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QU'UNE RÉMUNÉRATION SOIT ACCORDÉE À MONSIEUR HUBERT LOCAS, CONCIERGE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, POUR DÉFRAYER LES QUELQUES DÉPENSES ET DÉRANGEMENTS OCCASIONNÉS LORS DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL ET QUE CETTE RÉMUNÉRATION SOIT FIXÉE COMME SUIT:

|  |        |
|--|--------|
| ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES.....                 | \$8.00 |
| ASSEMBLÉES SPÉCIALES OU DES ÉLECTEURS..... | \$3.00 |

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QU'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACHAT À ÊTRE CONSTRUIT SUR LES LOTS NOS. 208, 209, 210, 211, 218, 219, 220 ET 221 SOIT ACCORDÉ À MONSIEUR GILBERT LALONDE PUISQUE SES PLANS DE CONSTRUCTION SONT CONFORMES À NOS RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE ET QUE L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS DONNE CES PERMIS EN TEMPS ET LIEU.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DEUX (2) REPRÉSENTANTS SOIENT DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU, LES 25 ET 26 OCTOBRE PROCHAINS.

ADOPTÉE.

L'ASSISTANT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À LA LECTURE DE LA LETTRE DE M. OCTAVE FILION DEMANDANT UN PERMIS POUR OUVRIR UN SALON DE BARBIER.



3 OCTOBRE 1962.

LE CONSEIL REFUSE CETTE DEMANDE VU QUE L'ENDROIT OÙ CE SALON SERAIT SITUÉ EST NON COMMERCIAL.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, SOIENT AUTORISÉS À PRÉPARER LES PLANS ET ESTIMÉS EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES D'ÉGOÛTS ET D'AQUEDUC SUR PARTIE DU LOT NO. 231.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE MONSIEUR G. O. GAGNON, DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES SOIT AUTORISÉ À FAIRE PASSER DES ANNONCES DANS LES JOURNAUX DANS LE BUT DE POUVOIR COLLABORER AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL LORS DE L'EXPOSITION MONDIALE.

ADOPTÉE.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

*Lucien Dagnais*  
MAIRE

*Jean Warguand*  
ASSISTANT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

16 OCTOBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

JE, SOUSSIGNÉ, GEORGES BRÛLÉ, MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 248, 249, 250 ET 251 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉS LE 3 OCTOBRE 1962 ET INTITULÉS:

- 248- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PARTIES DES LOTS NOS. 119 ET 120, ET À UN EMPRUNT DE \$39,000.00 POUR CES FINS.
- 249- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS PLUVIAUX ET À L'EXCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PARTIE DES LOTS NOS. 216, 217 ET 218 (PROJET ALAIN NOS. 1, 2, 3 ET 4 ET PROJET ASSELIN NO. 1) ET À UN EMPRUNT DE \$145,000.00 POUR CES FINS.



16 OCTOBRE 1962.

250- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES SUR PARTIE DES LOTS NOS. 221, 222, 226 ET 228 ET À UN EMPRUNT DE \$110,000.00 POUR CES FINS.

251- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES SUR PARTIES DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 113, 120, 122, 217 ET 218 (PROJET LAROSE NO. 1, PLANTE NO. 2, PARTIE RAINBOW NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE \$24,000.00 POUR CES FINS.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 16 OCTOBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS DE LA LOI POUR SOUMETTRE LES DITS RÈGLEMENTS À L'APPROBATION DES SUS DITS ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LES DITS RÈGLEMENTS APRÈS LA LECTURE DES DITS RÈGLEMENTS ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 16E JOUR D'OCTOBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Georges Livi*  
 MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 16 OCTOBRE 1962 À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DES DITS ÉLECTEURS LES RÈGLEMENTS NOS. 248, 249, 250 ET 251 DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉS ET PASSÉS LE 3 OCTOBRE 1962 ET INTITULÉS:

248- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PARTIES DES LOTS NOS. 119 ET 120, ET À UN EMPRUNT DE \$39,000.00 POUR CES FINS.

249- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS PLUVIAUX ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PARTIE DES LOTS NOS. 216, 217 ET 218 (PROJET ALAIN NOS. 1, 2, 3 ET 4 ET PROJET ASSELIN NO. 1) ET À UN EMPRUNT DE \$145,000.00 POUR CES FINS.



16 OCTOBRE 1962.

250- RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'ÉGOÛTS  
SANITAIRES ET D'AQUEDUC ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX  
PRÉLIMINAIRES DE RUES SUR PARTIE DES LOTS NOS. 221, 222, 226  
ET 228 ET À UN EMPRUNT DE \$110,000.00 POUR CES FINS.

251- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE  
RUES SUR PARTIES DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 113,  
120, 122, 217 ET 218: (PROJET LAROSE NO. 1, PLANTE NO. 2, PARTIE  
RAINBOW NO. 2) ET À UN EMPRUNT DE \$24,000.00 POUR CES FINS.

LE PRÉSIDENT OUVRIE L'ASSEMBLÉE À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI  
ET FIT DONNER PAR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., AGISSANT COMME  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS NOS. 248, 249,  
250 ET 251.

QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LESDITS RÈGLEMENTS FURENT SOUMIS  
À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

QUE DURANT LES DEUX HEURES FIXÉES POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE  
AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LESDITS RÈGLEMENTS N'AYANT DEMANDÉ  
LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LESDITS RÈGLEMENTS  
ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS, CONFORMÉMENT À LA  
LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE DE  
FABREVILLE, CE 16E JOUR D'OCTOBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*George Sulli*  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
TEURS INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS  
NOS. 248, 249, 250 ET 251 DE LA VILLE  
DE FABREVILLE.

*J. Roland Girard*  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

16 OCTOBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE,  
EN DATE DU 16 OCTOBRE 1962, ÉTAIENT PRÉSENTS: MESSIEURS LES ÉCHEVINS:  
CLAUDE ALLARD, GEORGES BRÛLÉ, ROLAND DESJARDINS, HENRI FLEURANT, MARCEL  
LACROIX ET GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM DES MEMBRES DE CE CONSEIL  
SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAIS. MONSIEUR J. ROLAND  
GIRARD, C.A., SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT.

LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, À 9 HRES  
P. M.



16 OCTOBRE 1962.

MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI N'ÉTANT PAS ARRIVÉ, LE MAIRE SUPPLÉ-  
ANT MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ PREND SON SIÈGE.

LE MAIRE SUPPLÉANT MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ RÉCITE D'ABORD LA  
PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI FAIT SON ENTRÉE; MONSIEUR LE MAIRE  
SUPPLÉANT REPREND DONC SON SIÈGE D'ÉCHEVIN.

CHACUN DES MEMBRES A REÇU UN AVIS DE CONVOCATION QUI SE LIT COMME

SUIT:

- 1-) OUVERTURE DES SOUMISSIONS - RÈGLEMENTS NOS. 240, 241, 244 ET 245.
- 2-) LECTURE DE RÈGLEMENTS.
- 3-) AVIS DE MOTION POUR ABROGER NOTRE RÈGLEMENT DE VIDANGES - (NOS. 112 ET 180).
- 4-) SOUMISSIONS POUR RÈGLEMENTS NOS. 248, 249, 250 ET 251.
- 5-) SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DE L'USINE D'ÉPURATION.
- 6-) NOMINATION D'UN COURTIER POUR FAIRE L'ÉTUDE DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES.
- 7-) NOMINATION D'UN ASSISTANT-SECRÉTAIRE POUR L'ÉVALUATION ET FIXATION D'HONORAIRES.
- 8-) RAPPORT DE LA POLICE ET POMPIERS POUR SEPTEMBRE 1962.
- 9-) DISCUSSION. RÉ: HEURE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX.
- 10-) ABRIS PROPOSÉS POUR LES PIÉTONS VOYAGEANT PAR AUTOBUS.
- 11-) GRATUITÉ À ACCORDER À LA DEMOISELLE REPRÉSENTANT ET PERSONNIFIANT LA DUCHESSE DE FABREVILLE.
- 12-) DISCUSSION. RÉ: RÉPARATIONS DU PUIITS NO. 1.
- 13-) ABONNEMENT À LA REVUE CITÉS ET VILLES.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS:

|                                 | <u>240</u>  | <u>241</u>  | <u>244</u>  | <u>245</u>  |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| SPINO CONSTRUCTION Co. LTÉE.    | \$27,907.50 |             | \$19,894.50 | \$35,251.00 |
| PAUL DUBÉ & FILS LTÉE.          | \$29,124.65 |             |             | \$33,489.75 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD.    | \$27,964.00 |             | \$20,930.50 | \$31,592.50 |
| HAMEL ASPHALTE CONSTR. Co. LTD. | \$27,344.00 |             | \$19,789.75 | \$31,706.00 |
| E. & G. LAGACÉ INC.             | \$32,962.00 |             | \$22,098.40 | \$38,685.00 |
| VÉRONA CONSTRUCTION LTD.        | \$31,922.00 |             | \$21,947.50 | \$36,354.00 |
| P. SCARDERE LTD.                | \$32,480.75 |             | \$19,426.75 | \$31,582.25 |
| PIERRE BROSSARD LTD.            |             | \$38,872.00 |             |             |
| G. M. GEST CONTRACTORS LTD.     |             | \$46,965.00 |             |             |
|                                 | <u>RUES</u> |             | <u>RUES</u> | <u>RUES</u> |
| DESJARDINS ASPHALTE LTÉE.       | \$9,519.00  |             | \$7,562.00  | \$14,539.00 |



16 OCTOBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LA SOUMISSION DE PIERRE BROSSARD LTÉE. AU PRIX DE \$38,872.00  
CONCERNANT LES TRAVAUX MENTIONNÉS AU RÈGLEMENT NO. 241 SOIT ACCEPTÉE  
À CONDITION QUE LEUR QUOTATION SOIT CONFORME AUX PLANS ET DEVIS DE  
NOS INGÉNIEURS CONSEILS, DESJARDINS & SAURIOL.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

1-) QUE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, SOIENT AUTORISÉS  
À VÉRIFIER LES SOUMISSIONS CI-HAUT MENTIONNÉES.

2-) QUE LE CHOIX D'UN OU DES SOUMISSIONNAIRES SOIENT FIXÉ À UNE  
SÉANCE SUBSÉQUENTE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 252, INTITULÉ:  
" RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'-  
HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS (1962-1963) ".

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LE RÈGLEMENT NO. 253, INTITULÉ:  
" RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ACHAT D'UNE PIÈCE DE MACHINERIE LOURDE  
PAR LA VILLE DE FABREVILLE ET À UN EMPRUNT DE \$30,000.00 POUR CES  
FINS. "

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES  
DANS LA VILLE DE FABREVILLE ET INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 253  
SOIT TENUE LE 26 OCTOBRE 1962 DE SEPT HEURES À 9 HEURES P. M.

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN  
GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE  
ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT AYANT POUR BUT D'ABROGER

255



NOTRE RÈGLEMENT DE VIDANGES PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR SOIT LE RÈGLEMENT NO. 112 ET SON COMPLÉMENT LE RÈGLEMENT NO. 180.

16 OCTOBRE 1962.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE REMETTRE LA DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DÉCRÉTÉS PAR LES RÈGLEMENTS NOS. 248, 249, 250 ET 251 AU MOIS DE FÉVRIER 1963.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE DEMANDE DE SOUMISSIONS SOIT FAITE À :

LAVAL SEPTIC TANK ENRG'.

SANITANK INC.

FABREVILLE SEPTIC TANK INC.,

POUR VIDANGER LE " CLARIGESTER " DE L'USINE D'ÉPURATION ENVIRON DOUZE (12) PÉRIODES PAR ANNÉE. UN PRIX UNITAIRE EST EXIGÉ, CE PRIX SERA À FORFAIT.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE MONSIEUR JACQUES VAILLANCOURT SOIT NOMMÉ ASSISTANT-SECRÉTAIRE DE L'ÉVALUATION AU TAUX DE QUINZE DOLLARS (\$15.00), POUR AIDER LE SECRÉTAIRE D'ÉVALUATION MONSIEUR JEAN-PAUL OUMET. LE TAUX DÉJÀ FIXÉ POUR L'USAGE DE L'AUTOMOBILE DE M. JEAN-PAUL OUMET S'APPLIQUERA AUSSI À M. JACQUES VAILLANCOURT.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LES RAPPORTS DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES INCENDIES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1962 SOIENT ACCEPTÉS.

ADOPTÉE.

QUANT AUX HEURES DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ QU'ÉTANT DONNÉ LE PEU D'ÉTABLISSEMENTS DE CE GENRE DANS NOTRE VILLE, CE PROBLÈME NE POSAIT PRÉSENTEMENT AUCUNE DIFFICULTÉ ET QU'IL N'Y AVAIT PAS LIEU DE PRENDRE DE DÉCISION À CE SUJET.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QU'UNE GRATUITÉ DE VINGT-CINQ (\$25.00) DOLLARS SOIT ACCORDÉE À MLLE.



16 OCTOBRE 1962.

THÉRÈSE DESCHAMPS NOMMÉE RÉCEMMENT " DUCHESSE DE FABREVILLE".

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE L'INGÉNIEUR DE LA VILLE MONSIEUR CLAUDE DONALDSON SOIT AUTORISÉ À FAIRE RÉPARER LE PUIT NO. 1.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE ONZE (11) ABONNEMENTS À LA REVUE DES CITÉS ET VILLES SOIENT PRIS AU TAUX DE DEUX DOLLARS CINQUANTE SOUS (\$2.50) CHACUN, SOIT

POUR:

MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES ÉCHEVINS (6), LES QUATRE (4) CHEFS DE SERVICES.

ADOPTÉE.

LES MEMBRES DU CONSEIL ÉTANT TOUS PRÉSENTS ET AYANT RENONCÉ À L'AVIS DE CONVOCATION, LES SUJETS SUIVANTS FURENT DISCUTÉS:

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LA COMPAGNIE SHAWINIGAN WATER & POWER SOIT AUTORISÉ À POSER UNE LUMIÈRE DANS UNE SECTION DE LA FERME STE-THÉRÈSE, TEL QU'INDIQUÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX, LEQUEL SERA PLUS À MÊME D'INDIQUER L'ENDROIT EXACT AUX AUTORITÉS CONCERNÉS, QUANT À LA POSE DE CETTE LUMIÈRE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DEUX (2) ASSISTANTS-ÉVALUATEURS SOIENT NOMMÉS ET ENGAGÉS AU SALAIRE DE QUINZE DOLLARS (\$15.00) PAR JOUR CHACUN, DE FAÇON À HÂTER LE TRAVAIL DÉJÀ COMMENCÉ POUR QUE NOUS PUISSIONS CONNAÎTRE LE RÉSULTAT DE CETTE ENTREPRISE LE PLUS TÔT POSSIBLE ET SURTOUT AVANT LA FIN DE LA PRÉSENTE ANNÉE FISCALE.

ADOPTÉE.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

Lucien Dagenai MAIRE

J. P. Gaudin SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

26 OCTOBRE 1962.

JE, SOUSSIGNÉ, GEORGES BRÛLÉ, MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 253 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉ LE 16 OCTOBRE 1962 ET INTITULÉ:

253- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ACHAT D'UNE PIÈCE DE MACHINERIE LOURDE PAR LA VILLE DE FABREVILLE ET À UN EMPRUNT DE \$30,000.00 POUR CES FINS.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 26 OCTOBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS DE LA LOI POUR SOUMETTRE LE DIT RÈGLEMENT À L'APPROBATION DES SUSDITS ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LEDIT RÈGLEMENT APRÈS LA LECTURE DUDIT RÈGLEMENT ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 26E JOUR D'OCTOBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Georges Brûlé*  
 MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 26 OCTOBRE 1962 À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DESDITS ÉLECTEURS LE RÈGLEMENT NO. 253, DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉ ET PASSÉ LE 16 OCTOBRE 1962 ET INTITULÉ:

253- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ACHAT D'UNE PIÈCE DE MACHINERIE LOURDE PAR LA VILLE DE FABREVILLE ET À UN EMPRUNT DE \$30,000.00 POUR CES FINS.

LE PRÉSIDENT OUVRIT L'ASSEMBLÉE À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI ET FIT DONNER PAR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., AGISSANT COMME SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DUDIT RÈGLEMENT NO. 253.



QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LEDIT RÈGLEMENT FUT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

26 OCTOBRE 1962

QUE DURANT LES DEUX HEURES FIXÉES POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE, AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LEDIT RÈGLEMENT N'AYANT DEMANDÉ LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LEDIT RÈGLEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS CONFORMÉMENT À LA LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE DE FABREVILLE, CE 26E JOUR D'OCTOBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*George Sully*  
MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 253 DE LA VILLE DE FABREVILLE.

*J. R. Girard c.a.*  
SECRETARE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

NO: M-14

7 NOVEMBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET MENSUELLE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, EN DATE DU 7 NOVEMBRE 1962, ÉTAIENT PRÉSENTS: SON HONNEUR LE MAIRE, LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES ÉCHEVINS: CLAUDE ALLARD, GEORGES BRÛLÉ, ROLAND DESJARDINS, HENRI FLEURANT, MARCEL LACROIX ET GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM DES MEMBRES DE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI. MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SECRETARE-TRÉSORIER, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT. LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, À 8 HEURES P. M.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 3, 16, 16, ET 26 OCTOBRE 1962 SOIENT ACCEPTÉS TELS QUE REÇUS ET LUS ET SOIENT DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS  
ET RESOLU:

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



QUE LES RÈGLEMENTS NOS. 221, 222, 224, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 237 ET 238 DE LA VILLE DE FABREVILLE SOIENT ET SONT AMENDÉS EN REMPLAÇANT L'ARTICLE 15 PAR LE SUIVANT:

7 NOVEMBRE 1962.

" ARTICLE 15 ". LES DITES OBLIGATIONS NE SERONT PAS RACHETABLES PAR ANTICIPATION.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS  
ET RESOLU:

QUE L'ÉMISSION DE \$658,500.00 D'OBLIGATIONS SERA DATÉE DU 1ER NOVEMBRE 1962, LES COUPONS D'INTÉRÊTS PAYABLES LES 1ER MAI ET 1ER NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE, ET LES ENDROITS DE PAIEMENT À TOUTES LES SUCCURSALES DE LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC AINSI QU'AU BUREAU PRINCIPAL DE LA DITE BANQUE À TORONTO.

ADOPTÉE.

TROIS (3) SOUMISSIONS ONT ÉTÉ REÇUES POUR LA VENTE DE \$658,500.00 D'OBLIGATIONS DATÉES DU 1ER NOVEMBRE 1962 ET REMBOURSABLES PAR SÉRIES DU 1ER NOVEMBRE 1963 AU 1ER NOVEMBRE 1972 INCLUSIVEMENT.

- 1-) SYNDICAT DIRIGÉ PAR LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE & AL, AU TAUX DE 97.24% POUR DES OBLIGATIONS À 6%.
- 2-) CLICHE ET ASSOISIÉS LIMITÉE., AU TAUX DE 96.45% POUR \$190,500.00 DU 1ER NOVEMBRE 1963 À 5½% ET POUR \$468,000.00 DU 1ER NOVEMBRE 1972 À 6%.
- 3-) SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LIMITÉE., AU TAUX DE 96.43% POUR DES OBLIGATIONS À 6%.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE LA SOUMISSION DU SYNDICAT DIRIGÉ PAR LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE OFFRANT UN PRIX DE 97.24% POUR L'ÉMISSION DE \$658,500.00 D'OBLIGATIONS DE LA VILLE DE FABREVILLE AU TAUX DE 6% (10 ANS) DATÉES DU 1ER NOVEMBRE 1962, ÉTANT DONNÉ QU'ELLE EST LA PLUS AVANTAGEUSE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX  
ET RESOLU:



7 NOVEMBRE 1962

QUE POUR L'EMPRUNT TOTAL DE \$658,500.00, AUTORISÉ PAR LES RÈGLEMENTS NOS. 221, 222, 224, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 237 ET 238, DES OBLIGATIONS SONT ÉMISES POUR UN TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT, C'EST-- À-DIRE POUR UN TERME DE DIX ANS, AU LIEU DU TERME DE VINGT ANS, CHAQUE ÉMISSION SUBSÉQUENTE DEVANT ÊTRE POUR LA BALANCE DUE SUR L'EMPRUNT.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LE CONSEIL DE VILLE AUTORISE À FAIRE IMPRIMER LES OBLIGATIONS DE L'ÉMISSION DE \$658,500.00 PAR LA MAISON YVON BOULANGER LTÉE.

ADOPTÉE.

DEUX (2) SOUMISSIONS ONT ÉTÉ REÇUES POUR LE NETTOYAGE DU " CLARIGESTER DE L'USINE D'ÉPURATION".

1-) LAVAL SEPTIC THANK. DÉTAILS: \$25.00 POUR LE PREMIER 1,100 GALLONS ET \$10.00 POUR CHAQUE AUTRE 1,100 GALLONS ET CECI CHARGÉ PAR LA POMPE DE L'USINE D'ÉPURATION. LORSQUE CETTE BOUE SERA CHARGÉE PAR LEUR POMPE LE PRIX SERA DE \$15.00 DE L'HEURE.

2-) SANITANK INC. DÉTAILS: 1-) SI LE SERVICE EST REQUIS QUE SUR DEMANDE LE PRIX SERA DE \$25.00 POUR LE PREMIER VOYAGE ET POUR CHAQUE VOYAGE SUIVANT LE PRIX SERA DE \$10.00 DU VOYAGE, LA CAPACITÉ DE LEUR CAMION EST DE 1,500 GALLONS PAR VOYAGE. 2-) SI UN CONTRAT EST ACCORDÉ POUR DOUZE (12) NETTOYAGES DANS L'ESPACE D'UNE ANNÉE LE PRIX GLOBAL SERA \$420.00. CE PRIX EST BASÉ POUR 2 VOYAGES DE 1,500 GALLONS À CHAQUE FOIS QU'ILS VIENDRONT ET S'IL ARRIVE QU'ILS DOIVENT FAIRE PLUS QUE DEUX (2) VOYAGES IL Y AURA UNE CHARGE DE \$10.00 PAR VOYAGE D'EXTRA.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QUE LA SOUMISSION DE SANITANK INC. SOIT ACCEPTÉE AU PRIX ET SPÉCIFICATIONS DU 2E PARAGRAPHE DE LEUR SOUMISSION.

ADOPTÉE.

A LA SUITE DU RAPPORT DE DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES SOUMISSIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS NOS 240, 244 ET 245 UNE ERREUR SEULEMENT A ÉTÉ DÉCELLÉE, SOIT: HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION LTÉE; LEUR SOUMISSION ÉTAIT DE \$27,344.00 ET DEVRAIT SE LIRE \$27,350.00.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



7 NOVEMBRE 1962

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LA SOUMISSION DE HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION LTÉE. AU PRIX DE \$27,350.00 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOÛTS ET D'AQUEDUC DÉCRÉTÉS PAR LE RÈGLEMENT NO. 240 SOIT ACCEPTÉE.

QUANT AUX TRAVAUX DE RUES S'APPLIQUANT SUR LE MÊME RÈGLEMENT LE CONTRAT EST ACCORDÉ À DESJARDINS ASPHALTE LTÉE. POUR \$9,519.00.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LA SOUMISSION DE HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION LTÉE AU PRIX DE \$19,789.75 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOÛTS ET D'AQUEDUC DÉCRÉTÉS PAR LE RÈGLEMENT NO. 244 SOIT ACCEPTÉE.

QUANT AUX TRAVAUX DE RUES S'APPLIQUANT SUR LE MÊME RÈGLEMENT LE CONTRAT EST ACCORDÉ À DESJARDINS ASPHALTE LTÉE. POUR \$7,562.00.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LA SOUMISSION DE LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. AU PRIX DE \$31,592.50 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOÛTS ET D'AQUEDUC DÉCRÉTÉS PAR LE RÈGLEMENT NO. 245 SOIT ACCEPTÉE.

QUANT AUX TRAVAUX DE RUES S'APPLIQUANT SUR LE MÊME RÈGLEMENT LE CONTRAT EST ACCORDÉ À DESJARDINS ASPHALTE LTÉE. POUR \$14,539.00.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

1-) QUE DES SOUMISSIONS PUBLIQUES SOIENT DEMANDÉES DANS LE JOURNAL "LA PRESSE", EDITION DU 10 NOVEMBRE 1962, RELATIVEMENT AUX TRAVAUX PRÉVUS PAR LES RÈGLEMENTS NOS. 248 (EXCLUANT PAVAGE) ET 250.

LES SOUMISSIONNAIRES AYANT JUSQU'AU 20 NOVEMBRE - 5 HEURES P. M., POUR FAIRE PARVENIR LEURS SOUMISSIONS, LESQUELLES SERONT OUVERTES À LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1962, SOIT LE SOIR MÊME, À 9 HEURES P. M.

2-) QUE LE BON DE GARANTIE REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX RELATIFS AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT, SOIT FIXÉ À 50% À L'AVENIR AU LIEU DE 100%.

ADOPTÉE.



7 NOVEMBRE 1962.

ATTENDU QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 178 A ÉTÉ PASSÉ PAR LE CONSEIL ET PRÉVOIT UN EMPRUNT DE \$416,000.00.

ATTENDU QUE CE RÈGLEMENT A ÉTÉ APPROUVÉ EN TOTALITÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC;

ATTENDU QU'À LA SUITE D'ARRÊTÉ EN CONSEIL, UNE PARTIE DU TERRITOIRE À ÊTRE DESSERVIE PAR LE RÈGLEMENT NO. 178 A ÉTÉ ANNEXÉE À LA VILLE DE STE-ROSE;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU D'AMENDER LA CÉDULE "A" DU RÈGLEMENT NO. 178 AFIN QUE LA VILLE DE FABREVILLE PUISSE FAIRE EXÉCUTER LES TRAVAUX SUR LA PARTIE DE TERRAIN QUI LUI APPARTIENT.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

ET RESOLU:

QUE LA CÉDULE "A" DU RÈGLEMENT NO. 178 SOIT CHANGÉE ET REMPLACÉE PAR LA CÉDULE "A" DATÉE DU 3 OCTOBRE 1962 ET PRÉPARÉE PAR MM. DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS;

QUE LA TABLE D'AMORTISSEMENT DU RÈGLEMENT NO. 178 SOIT ABRÉGÉE ET REMPLACÉE PAR LA SUIVANTE:

| <u>NOMBRE D'ANNEES</u> | <u>AMORTISSEMENT</u> | <u>SOLDE DU</u> |
|------------------------|----------------------|-----------------|
|                        |                      | \$170,000.00    |
| 1                      | \$7,500.             | \$162,500.00    |
| 2                      | \$7,500.             | \$155,000.00    |
| 3                      | \$7,500.             | \$147,500.00    |
| 4                      | \$7,500.             | \$140,000.00    |
| 5                      | \$8,000.             | \$132,000.00    |
| 6                      | \$8,000.             | \$124,000.00    |
| 7                      | \$8,000.             | \$116,000.00    |
| 8                      | \$8,000.             | \$108,000.00    |
| 9                      | \$8,500.             | \$ 99,500.00    |
| 10                     | \$8,500.             | \$ 91,000.00    |
| 11                     | \$8,500.             | \$ 82,500.00    |
| 12                     | \$8,500.             | \$ 74,000.00    |
| 13                     | \$9,000.             | \$ 65,000.00    |
| 14                     | \$9,000.             | \$ 56,000.00    |
| 15                     | \$9,000.             | \$ 47,000.00    |
| 16                     | \$9,000.             | \$ 38,000.00    |
| 17                     | \$9,500.             | \$ 28,500.00    |
| 18                     | \$9,500.             | \$ 19,000.00    |
| 19                     | \$9,500.             | \$ 9,500.00     |
| 20                     | \$9,500.             | -----           |



QUE DEMANDE SOIT FAITE AU CONTRACTEUR AYANT OBTENU LE CONTRAT SUIVANT CE RÈGLEMENT NO. 178;

QUE DEMANDE SOIT FAITE AU CONTRACTEUR QUI FUT CHARGÉ D'EXÉCUTER LES TRAVAUX DU RÈGLEMENT NO. 178 À L'EFFET QU'IL ANNULE SON CONTRAT INITIAL ET QU'IL SIGNE UN NOUVEAU CONTRAT, LE TOUT SUR LA BASE DE LA CÉDULE "A" PRÉPARÉE PAR MM. DESJARDINS & SAURIOL, DATÉE DU 3 OCTOBRE 1962 ET QUE MONSIEUR LE MAIRE ET MONSIEUR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE SOIENT AUTORISÉS À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE CE NOUVEAU CONTRAT;

QUE L'AVIS DE MOTION, LE RÈGLEMENT NO. 178 AINSI QUE TOUTES LES PROCÉDURES INCIDENTES À L'APPROBATION DE CE RÈGLEMENT, ET DE PLUS QUE COPIE DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION ET COPIE DU CONTRAT À INTERVENIR AVEC L'ENTREPRENEUR SOIENT TRANSMISES À L'AVISEUR LÉGAL ET QUE CE DERNIER DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC D'APPROUVER LE RÈGLEMENT NO. 178 JUSQU'À CONCURRENCE D'UNE SOMME DE \$170,000.00.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE DEMANDE SOIT FAITE À L'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'APPROUVER UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE AYANT POUR BUT DE POURVOIR AUX PAIEMENTS À ÊTRE EFFECTUÉS POUR LES TRAVAUX À ÊTRE EXÉCUTÉS SUR CERTAINS RÈGLEMENTS, EN ATTENDANT LE PRODUIT DE LA VENTE DES OBLIGATIONS À ÊTRE ÉMISES EN VUE DES RÈGLEMENTS NOS. 178, 240, 241, 244 ET 245 DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE.

QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIVEMENT À CE OU CES DITS EMPRUNTS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE MONSIEUR CLAUDE DONALDSON, INGÉNIEUR DE LA VILLE SOIT ET EST AUTORISÉ À PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS EN VUE DE DESSERVIR LE FUTUR CENTRE D'ACHAT " PLAZA FABREVILLE ".

ADOPTÉE.



7 NOVEMBRE 1962.

ATTENDU QUE LE RÈGLEMENT NO. 222 DE LA VILLE DE FABREVILLE PRÉVOIT DANS SA CÉDULE "A" À L'ITEM 1 INTITULÉ "DESCRIPTION" ET PRÉPARÉE PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS DE LA VILLE QUE: LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SUR LA RUE 218-2, DE LA RUE 218-86 À LA RUE 218-102, RUE 218-102 DU LOT 217 AU LOT 219, RUE 218-133, RUE 218-149, RUE 218-150, 218-151, D'APRÈS LE PLAN DE SUBDIVISION PRÉPARÉ LE 4 AVRIL 1961 PAR MONSIEUR ROGER GUÉNET, ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE;

ATTENDU QUE LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT À CETTE CÉDULE "A" ET QU'ILS SUIVENT LE PARCOURS INDIQUÉ À LA CÉDULE "A" DUDIT RÈGLEMENT;

ATTENDU CEPENDANT QUE LE PLAN UTILISÉ PAR LES INGÉNIEURS CONSEILS DE LA VILLE POUR DÉCRIRE CES TRAVAUX N'EST PAS LE MÊME QUE CELUI QUI A ÉTÉ ENREGISTRÉ ET QUE CERTAINS NUMÉROS DE CADASTRE APPARAISANT À LA CÉDULE "A" NE SONT PAS LES VÉRITABLES NUMÉROS DE CADASTRE QUE CEUX EXISTANT AU PLAN ENREGISTRÉ;

ATTENDU QUE LES TRAVAUX CEPENDANT ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS SUR LES MÊMES RUES ET QU'IL N'Y A PAS DE CHANGEMENT D'AUCUNE FAÇON QUANT À LA QUANTITÉ, À LA QUALITÉ ET AU COÛT DES TRAVAUX, ET À LA LONGUEUR DES RUES ET À L'ENDROIT PRÉCIS DES TRAVAUX;

ATTENDU QU'IL S'AGIT D'UNE ERREUR CLÉRICALE ET QU'IL Y A LIEU QUE LES VÉRITABLES NUMÉROS DE CADASTRE SOIENT SUBSTITUÉS AUX NUMÉROS DE CADASTRE INDIQUÉS AU RÈGLEMENT NO. 222;

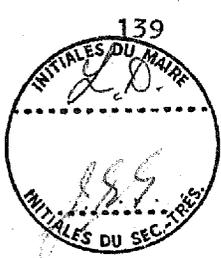
PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX  
ET RESOLU:

QUE L'ITEM NO. 1 DE LA CÉDULE "A" DU RÈGLEMENT NO. 222 INTITULÉ "DESCRIPTION" SOIT REMPLACÉ PAR L'ITEM 1 SUIVANT INTITULÉ: "DESCRIPTION": LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SUR LA RUE 218-2 DE LA RUE 218-86 À LA RUE EDGAR, SUR LA RUE EDGAR DU LOT 217 AU LOT 219, RUE 218-134, 218-135, 218-136, 218-137, 218-138, RUE 218-139 ET 218-240, D'APRÈS LE PLAN DE SUBDIVISION NO. 129-F PRÉPARÉ LE 28 DÉCEMBRE 1961 PAR MONSIEUR ROGER GUÉNET, ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LE RÈGLEMENT NO. 254 INTITULÉ: "RÈGLEMENT POURVOYANT À L'INSTALLATION D'UN COLLECTEUR D'ÉGOÛT PLUVIAL POUR DESSERVIR PARTIES DES LOTS NOS. 121 ET 120 ET À UN EMPRUNT DE \$10,000.00 POUR CES FINS",



SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

7 NOVEMBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE RÈGLEMENT NO. 255 INTITULÉ: " RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NOS. 112 ET 180 CONCERNANT LES VIDANGES.", SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE DORÉNAVANT LES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA LEVÉE DES REBUTS SOIENT CHARGÉES À MÊME LA TAXE FONCIÈRE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE CONCERNÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 254 SOIT TENUE LE 20 NOVEMBRE 1962 À 7 HEURES P. M.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE MONSIEUR RODOLPHE LEFEBVRE SOIT ET EST AUTORISÉ À NETTOYER ET À ENTREtenir LES RUES DE LA FERME STE-THÉRÈSE AU PRIX DE \$225.00 DU MILLE POUR L'HIVER 1962-1963; IL DEVRA SABLER ET ÉTENDRE LE SEL LORSQUE NÉCESSAIRE. LE SEL REQUIS POUR L'ENTRETIEN DE CES RUES, LUI SERA FOURNI PAR LA VILLE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LES PLANS ET ESTIMÉS PRÉPARÉS PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, EN VUE DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE PAVAGE SUR LA 41<sup>E</sup> AVENUE, SOIENT ACCEPTÉS ET QUE COPIE DU PLAN SOIT ENVOYÉ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET À LA RÉGIE D'ÉPURATION DES EAUX POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE

# 251

7 NOVEMBRE 1962.



SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN VUE DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE PAVAGE SUR LA 41<sup>E</sup> AVENUE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LES PLANS ET ESTIMÉS PRÉPARÉS PAR DESJARDINS & SAURIOL, INGÉNIEURS CONSEILS, EN VUE DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE PAVAGE SUR LE 39<sup>E</sup> AVENUE, SOIENT ACCEPTÉS ET QUE COPIE DU PLAN SOIT ENVOYÉ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET À LA RÉGIE D'ÉPURATION DES EAUX POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

# 256  
" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN VUE DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET DE PAVAGE SUR LA 39<sup>E</sup> AVENUE.

# 260  
" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX QUE LE CONSEIL DE VILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ALLUMAGE DES FEUX ET DÉFENDANT L'EMMAGASINAGE DE CERTAINES SUBSTANCES INFLAMMABLES DANS LES LIMITES DE LA VILLE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LA SUPERFICIE INDIQUÉE DANS LA RÉOLUTION DU 12 JUIN 1962 CONCERNANT L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 114 DE LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC SOIT CHANGÉE ET QUE LA DITE RÉOLUTION SE LISE MAINTENANT COMME SUIT:

" QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE SOIT AUTORISÉ À ACHETER DE LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC UNE PARTIE DU LOT 114 DES PLAN ET LIVRE DE RENVOI OFFICIELS DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, COMTÉ DE LAVAL, MESURANT 19,569 PI. CARRÉS, SEULEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE DANS LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE MARIAN ET L'INSTALLATION D'UN CONDUIT D'AQUEDUC DE 8 POUCES DE DIAMÈTRE."

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LA SHAWINIGAN WATER AND POWER COMPANY SOIT AUTORISÉ À FOURNIR LE POURVOIR POUR 54 NOUVEAUX LUMINAIRES SUR LES PROJETS ASSELIN NO. 1, ALAIN NOS. 1, 2, 3 ET 4. (RÈGL. 227).

ADOPTÉE.



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

QUE LES RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS DE LA POLICE ET DES INCENDIES POUR  
LE MOIS D'OCTOBRE 1962 SOIENT ACCEPTÉS.

7 NOVEMBRE 1962.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE MONSIEUR GERMAIN MONDOU DE LA PLOMBERIE DES MILLE ILES INC.,  
SOIT AUTORISÉ À EFFECTUER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES CONCERNANT LE SYS-  
TÈME DE CHAUFFAGE DANS LE BUREAU DU CHEF DE POLICE, AU COÛT DE \$200.00  
TAXES INCLUSES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

1-) QUE LA RÉSIGNATION DE MONSIEUR C. E. COFSKY COMME ÉVALUATEUR  
DE LA VILLE SOIT ACCEPTÉE AVEC REGRET ET QUE LE CONSEIL DE VILLE LE  
REMERCE D'AVOIR REMPLI SON DEVOIR CONSCIENCIEUSEMENT.

2-) QU'UN REMPLAÇANT SOIT TROUVÉ POUR AGIR COMME ÉVALUATEUR À LA  
PLACE DE MONSIEUR C. E. COFSKY (AUX MÊMES CONDITIONS), ET S'IL Y A  
LIEU, QU'UNE AUTRE PERSONNE SOIT ENGAGÉ COMME AIDE ÉVALUATEUR SELON  
LE CAS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE PLAN DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DES LOTS 140, 142, 143 ET  
145 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, TEL QUE PRÉPARÉ  
PAR M. ANDRÉ LADOUCEUR, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, EN DATE DU 24 AVRIL 1962  
SOIT ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE LE TRACÉ DES RUES PROJETÉES APPARAISSANT AU PLAN  
PRÉPARÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LADOUCEUR, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, EN DATE  
DU 24 AVRIL 1962, SOUS LA DESCRIPTION SUIVANTE: 140-17, 140-29-1,  
143-1, 145-1, 145-2, 145-18, 145-33, 145-48, 145-63 ( QUANT AUX  
RUES DE 40' ELLES SONT DÉJÀ ENREGISTRÉES.)

CONSIDÉRANT QUE LA LARGEUR DES DITES RUES APPARAISSANT SUR CE PLAN  
NE SONT QUE DE CINQUANTE PIEDS, MESURE ANGLAISE;  
CONSIDÉRANT QUE CE PLAN EST PRÉSENTEMENT DEVANT LE CONSEIL POUR



7 NOVEMBRE 1962.

OBTENIR SON APPROBATION, QUANT AU TRACÉ ET À LA LARGEUR DE  
CES RUES;

CONSIDERANT QUE LE CONSEIL EST D'AVIS QUE CETTE LARGEUR EST SUFFI-  
SANTE ET NE PEUT CONVENABLEMENT PAS ÊTRE AUGMENTÉE PARCE QUE CES  
RUES SE TROUVENT À L'INTÉRIEUR DU PROJET;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QU'IL SOIT RÉSOLU DE PRIER L'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNI-  
CIPALES, EN VERTU DE L'ARTICLE 242, S.R.Q., 1941, D'ACCORDER À LA  
CORPORATION MUNICIPALE DE FABREVILLE LA PERMISSION D'OUVRIR ET MAIN-  
TENIR OU DE LAISSER OUVRIR ET MAINTENIR SUR UNE LARGEUR DE CINQUANTE  
(50') PIEDS, MESURE ANGLAISE, LES RUES INDIQUÉES AU PLAN PRÉPARÉ PAR  
MONSIEUR ANDRÉ LADOUCEUR, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, EN DATE DU 24 AVRIL 1962  
ET DÉCRITES COMME SUIVANT AU DIT PLAN: 140-17, 140-29-1, 143-1, 145-1,  
145-2, 145-18, 145-33, 145-48, 145-63 (QUANT AUX RUES DE 40' ELLES  
SONT DÉJÀ ENREGISTRÉES.)

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LE CONSEIL DE VILLE AUTORISE L'ACHAT D'UN ANNUAIRE DE RÉFÉRENCE  
DE "COLE'S CRISS CORSS-CROSS REFERENCE DIRECTORY", AU PRIX DE \$66.60.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LA SOMME DE \$27.00 SOIT ALLOUÉE À MONSIEUR HUBERT LOCAS, CON-  
CIERGE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, POUR LES SERVICES ET DÉRANGEMENTS OCCA-  
SIONNÉS LORS DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE CONSEIL DE VILLE AUTORISE L'ACHAT D'UNE POMPE DE 3" ET D'UN  
BOYAU À SUCTION AVEC PANIER SERVANT AUX TRAVAUX PUBLICS, DE DAIGLE &  
FRÈRES, POUR LA SOMME DE \$735.00 PLUS LA TAXE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



QUE LES COMPTES CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉS SOIENT ACCEPTÉS ET PAYÉS SELON LA MÉTHODE USUELLE:

|  |           |
|--|-----------|
| BACK RIVER QUARRIES LTD. RÉ: VOIRIE.....   | \$ 13.77  |
| BEAUCHAMP GERMAIN. RÉ: PUBLICITÉ.....  | \$ 22.50  |
| BEAULIEU GILLES. RÉ: FRAIS DE MUTATIONS - JUIN À OCTOBRE 1962.....                             | \$ 100.20 |
| BELL TELEPHONE CO. OF CANADA. RÉ: SERVICES DE TÉLÉPHONES.....                                  | \$ 324.74 |
| BLOCK & ANDERSON (CANADA) LTD. RÉ: PAPETERIE - DÉPT. DE POLICE.....                            | \$ 40.25  |
| BRITISH AMERICAN OIL CO. OF CANADA. RÉ: ESSENCE ET RÉPARATIONS -<br>DÉPARTEMENT DE POLICE..... | \$ 108.26 |
| CANADIAN PETROLEUM (1959) LTD. RÉ: ESSENCE - VOIRIE ET POLICE.....                             | \$ 467.84 |
| CHATEAU FRONTENAC. RÉ: CONGRÈS.....  | \$ 225.61 |
| CLOUTIER ASPHALTE. RÉ: VOIRIE.....   | \$ 46.00  |
| COURRIER DE LAVAL. RÉ: ANNONCE.....  | \$ 30.00  |
| CROWN LIFE INSURANCE CO. RÉ: ASSURANCE-GROUPE - SEPT. OCT. ET NOV....                          | \$1290.01 |
| CANADA DACTYLOGRAPHE INC. RÉ: PAPER POUR MACHINE À CALCULER.....                               | \$ 5.20   |
| CUSSON FRÈRES LIMITÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 68.64  |
| DAGENAIS LUCIEN ET SES FILS LTÉE. RÉ: ESSENCE ET RÉPARATIONS -<br>POLICE ET VOIRIE.....        | \$ 392.44 |
| DAGENAIS RÉAL. RÉ: HUILE À CHAUFFAGE.....  | \$ 36.20  |
| DAIGLE & FRÈRE MFR. LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$1071.48 |
| DAVID J. -E. & FILS LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 105.49 |
| DESJARDINS & SAURIOL, I. C., RÉ: COPIES DE PLAN DE FABREVILLE.....                             | \$ 200.00 |
| DESROCHES MAURICE, B. A. RÉ: SERVICES PROFESSIONNELS.....                                      | \$ 394.60 |
| DOMINION FIRE SERVICE REG'D. RÉ: DÉPT. DES INCENDIES.....                                      | \$ 50.05  |
| FABREVILLE FER ORNEMENTAL LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....                                       | \$ 40.20  |
| FILIATREULT, B.A., L.L.B., RÉ: HONORAIRES PROFESSIONNELS.....                                  | \$ 50.00  |
| FONDERIE PONT-VIAU LTÉE. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 12.70  |
| FORMULES MUNICIPALES LIMITÉE. RÉ: 1 AMENDEMENT À LA LOI DES CITÉS ET<br>VILLES..               | \$ 1.05   |
| GARAGE MODERN. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 76.27  |
| GARAGE GAÉTAN RABY. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 85.55  |
| GAZETTE OFFICIELLE DE QUÉBEC. RÉ: SOUMISSIONS.....   | \$ 111.47 |
| GYPSUM, LIME & ALABASTINE LIMITED. RÉ: USINE D'ÉPURATION.....                                  | \$ 9.80   |
| IMPRIMERIE LABEL. RÉ: PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU.....                                   | \$ 283.36 |
| INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CHIEFS OF POLICE. RÉ: ABONNEMENT ANNUEL                           | \$ 20.00  |
| LABELLE & FRÈRES EXCAVATION. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 323.90 |
| LACROIX, VIAU, HÉBERT & THIVIERGE. RÉ: SERVICES PROFESSIONNELS - COUR<br>DE STE-ROSE.....      | \$1250.00 |
| LASALLE CHAIRS INC. RÉ: AMEUBLEMENT DU BUREAU DE L'INGÉNIEUR.....                              | \$ 334.46 |
| LAVAL SEPTIC TANK. RÉ: USINE D'ÉPURATION.....  | \$ 160.00 |
| LAPIERRE ANDRÉ. RÉ: NETTOYAGE DE LA FOURNAISE ET DU BRÔLEUR ET UNE<br>LANCE.....               | \$ 17.50  |

7 NOVEMBRE 1962.



|                  |  |             |
|------------------|--|-------------|
| 7 NOVEMBRE 1962. | MARANDA H. Y. INC. RÉ: FOURNITURE DÉPT. DE POLICE...   | \$ 407.06   |
|                  | MARCHAND P. E. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE.....   | \$ 12.30    |
|                  | MASSÉ & MASSÉ, AVOCATS. RÉ: COUR DU MAGISTRAT NO. 1176<br>& VILLE DE FABREVILLE.....                         | \$ 425.65   |
|                  | McEWEN UNIFORM COMPANY. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE.....  | \$ 144.38   |
|                  | MONETTE SAND & GRAVEL CO. RÉ: SERVICE D'AQUEDUC.....   | \$ 51.44    |
|                  | L. MORENCY & FILS INC. RÉ: ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE.....  | \$ 34.27    |
|                  | NADON BRICK & STONE LTD. RÉ: VOIRIE.....   | \$ 37.09    |
|                  | NADON V. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 148.00   |
|                  | PAQUETTE J. P. RÉ: FOURRIÈRE MUNICIPALE - SEPTEMBRE ET OCT. 62.  | \$ 19.50    |
|                  | PETITE CAISSE. RÉ: REMBOURSEMENT.....  | \$ 179.33   |
|                  | PITNEY-BOWES OF CANADA LTD. RÉ: LOCATION DE LA MACHINE À TIMBRES   | 74.88       |
|                  | QUINCAILLERIE STE-ROSE ENRG. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 130.18   |
|                  | RAILWAY & POWER ENGINEERING CORP. RÉ: PUIT NO. 2.....  | \$ 125.92   |
|                  | RAPID DATA SYSTEMS & EQUIPMENT LTD. RÉ: PAPETERIE.....   | \$ 642.20   |
|                  | SCULLY WILLIAM LIMITED. RÉ: FOURNITURE - DÉPT. DE POLICE.....  | \$ 33.28    |
|                  | SHAWINIGAN WATER & POWER CO. RÉ: ELECTRICITÉ.....  | \$4683.03   |
|                  | SHELL OIL COMPANY OF CANADA LTD. RÉ: ESSENCE ET RÉPARATIONS -<br>POLICE.....                                 | \$ 127.42   |
|                  | SKYLINE HOTELS. RÉ: PUBLICITÉ (M. G. O. GANON).....  | \$ 25.00    |
|                  | PIERRE THIBAUT CANADA LTÉE. RÉ: SERVICE DES INCENDIES.....   | \$ 2.34     |
|                  | THIBERT ANDRÉ & ASSOCIÉS. RÉ: PAPETERIE.....   | \$ 8.65     |
|                  | UTILITÉS MUNICIPAL. RÉ: PLAQUES DE RUES.....   | \$ 238.87   |
|                  | VAILLANCOURT ME GASTON. RÉ: FRAIS PROFESSIONNELS.....  | \$ 266.75   |
|                  | VITRERIE FABREVILLE. RÉ: DESSUS DE BUREAU.....   | \$ 48.12    |
|                  | HORACE GOYER INC. RÉ: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 43.12    |
|                  | INTERNATIONAL MUNICIPAL SIGNAL ASS. INC. RÉ: CONTRIBUTION POUR<br>CLAUDE DONALDSON, IN.P. COMME MEMBRE ACTIF | 7.00        |
|                  | ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU. RÉ: CONTRIBU-<br>TION POUR 2 DÉLÉGUÉS.....                   | \$ 28.00    |
|                  | DONA CORPORATION. RÉ: FORMULES T 4.....  | \$ 17.12    |
|                  | VILLE DE MONTRÉAL. RÉ: TEST SUR TUYAUX.....  | \$ 50.00    |
|                  | PROTECTION CIVILE PROVINCIALE. RÉ: CONTRIBUTION 1962-1963.....   | \$ 147.50   |
|                  | TOTAL.....   | \$15,927.94 |

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD ENREGISTRE SA DISSIDENCE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ



7 NOVEMBRE 1962

QUE MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT ET LE SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR CONRAD LAMARCHE, SOIENT ET SONT AUTORISÉS À FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR L'ACHAT D'UNE CHARRUE À NEIGE TYPE SPÉCIAL, FAITE SUR COMMANDE SELON LES SPÉCIFICATIONS REQUISES, AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES POSSIBLE DANS LES CIRCONSTANCES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR CONRAD LAMARCHE SOIT ET EST AUTORISÉ À LOUER ET PEUT UTILISER L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE POUR L'OUVERTURE D'UNE RUE DE 66' DONNANT SUR LES LOTS 114 ET 113, SEULEMENT LORSQUE L'AUTORISATION ÉCRITE AURA ÉTÉ REÇUE DE LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC ET DE MONSIEUR CHARLES GÉLINAS D'AGIR AINSI, ET QU'ILS CONSENTIRONT DE PLUS À VENDRE À LA VILLE AUX CONDITIONS ORDINAIRES, LE TERRAIN NÉCESSAIRE À L'OUVERTURE ET À L'ENTRETIEN D'UNE TELLE RUE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE SOIT AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE À 9 HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

ADOPTÉE.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

  
MAIRE

  
SEC.-TRÉS.

20 NOVEMBRE 1962. PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE FABREVILLE

JE, SOUSSIGNÉ, LUCIEN DAGENAI, MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT NO. 254 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉ LE 7 NOVEMBRE 1962, ET INTITULÉ:

254- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'INSTALLATION D'UN COLLECTEUR D'ÉGOÛT PLUVIAL POUR DESSERVIR PARTIES DES LOTS NOS. 121 ET 120, ET À



20 NOVEMBRE 1962.

UN EMPRUNT DE \$10,000.00 POUR CES FINS.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 20 NOVEMBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS DE LA LOI POUR SOUMETTRE LEDIT RÈGLEMENT À L'APPROBATION DES SUSDITS ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LEDIT RÈGLEMENT APRÈS LA LECTURE DUDIT RÈGLEMENT ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 20E JOUR DE NOVEMBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE L'ECOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 20 NOVEMBRE 1962, À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR LUCIEN DAGENAI, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DESDITS ÉLECTEURS LE RÈGLEMENT NO. 254, DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉ ET PASSÉ LE 7 NOVEMBRE 1962 ET INTITULÉ:

254- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'INSTALLATION D'UN COLLECTEUR D'ÉGOÛT PLUVIAL POUR DESSERVIR PARTIES DES LOTS NOS. 121 ET 120 ET À UN EMPRUNT DE \$10,000.00 POUR CES FINS.

LE PRÉSIDENT OUVRIT L'ASSEMBLÉE À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI ET FIT DONNER PAR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., AGISSANT COMME SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DUDIT RÈGLEMENT NO. 254.

QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LEDIT RÈGLEMENT FUT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

QUE DURANT LES DEUX HEURES FIXÉES POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE, AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LEDIT RÈGLEMENT N'AYANT DEMANDÉ LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LEDIT RÈGLEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS CONFORMÉMENT À LA LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE  
DE FABREVILLE, CE 20<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

20 NOVEMBRE 1962.

  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE ET  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEC-  
TEURS INTÉRESSÉS DANS LE RÈGLEMENT  
NO. 254 DE LA VILLE DE FABREVILLE.

  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

PROVINCE DE QUEBEC

20 NOVEMBRE 1962.

VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, ÉTANT  
L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET MENSUELLE DU 7 NOVEMBRE 1962,  
ÉTAIENT PRÉSENTS: SON HONNEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES  
ÉCHEVINS: CLAUDE ALLARD, GEORGES BRÛLÉ, HENRI FLEURANT ET MARCEL LACROIX,  
FORMANT QUORUM DES MEMBRES DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE,  
MONSIEUR LUCIEN DAGENAI. MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT. LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE  
DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, EN DATE DU 20 NOVEMBRE 1962,  
À NEUF (9) HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES  
CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOÛTS SANITAIRES, D'AQUEDUC ET DE RUES DÉ-  
CRÉTÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 248 ET 250.

| <u>EGOUTS SANITAIRES &amp; AQUEDUC.</u> | <u>248</u>  | <u>250</u>  |
|---|-------------|-------------|
| HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION LTÉE.,      | \$18,294.75 | \$64,751.50 |
| A. W. CONSTRUCTION LTD.                 | \$24,018.00 | \$77,538.00 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD.            | \$19,215.00 | \$57,622.00 |
| PAUL DUBÉ & FILS LTÉE.                  |             | \$65,598.50 |
| <u>RUES:</u>                            |             |             |
| LAGACÉ CONSTRUCTION LTD.                | \$ 6,405.48 | \$19,929.20 |
| A. W. CONSTRUCTION LTD.                 | \$ 6,554.80 | \$21,639.20 |
| DESJARDINS ASPHALTE LTÉE.               | \$ 5,726.00 | \$19,904.00 |
| LA CO. MIRON LTÉE.                      | \$ 8,770.19 | \$24,402.24 |

20 NOVEMBRE 1962



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LA SOUMISSION DE HAMEL ASPHALTE LIMITEE, AU PRIX DE \$18,294.75  
CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC DÉCRÉTÉS DANS  
LE RÈGLEMENT NO. 248 SOIT ACCEPTÉE, À CONDITION QU'AUCUNE ERREUR APPRÉ-  
CIABLE NE SOIT DÉCELÉE PAR LES INGÉNIEURS CONSEILS, DESJARDINS & SAURIOL,  
LORS DE LA VÉRIFICATION DES SOUMISSIONS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LA SOUMISSION DE DESJARDINS ASPHALTE LIMITEE, AU PRIX DE \$5,726.00  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE RUES PRÉLIMINAIRES DÉCRÉTÉS DANS LE RÈGLEMENT  
NO. 248, SOIT ACCEPTÉE, À CONDITION QU'AUCUNE ERREUR APPRÉCIABLE NE SOIT  
DÉCELÉE PAR LES INGÉNIEURS CONSEILS, DESJARDINS & SAURIOL, LORS DE LA  
VÉRIFICATION DES SOUMISSIONS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LA SOUMISSION DE LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD., AU PRIX DE \$57,622.00  
CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOÛTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC DÉCRÉTÉS DANS  
LE RÈGLEMENT NO. 250 SOIT ACCEPTÉE., À CONDITION QU'AUCUNE ERREUR APPRÉ-  
CIABLE NE SOIT DÉCELÉE PAR LES INGÉNIEURS CONSEILS, DESJARDINS & SAURIOL,  
LORS DE LA VÉRIFICATION DES SOUMISSIONS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LA SOUMISSION DE DESJARDINS ASPHALTE LIMITEE, AU PRIX DE \$19,904.00  
CONCERNANT LES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES DÉCRÉTÉS DANS LE RÈGLEMENT  
NO. 250, SOIT ACCEPTÉE, À CONDITION QU'AUCUNE ERREUR APPRÉCIABLE NE  
SOIT DÉCELÉE PAR LES INGÉNIEURS CONSEILS, DESJARDINS & SAURIOL, LORS  
DE LA VÉRIFICATION DES SOUMISSIONS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LA SHAWINIGAN WATER AND POWER SOIT AUTORISÉ À CONNECTER 70  
LUMINAIRES AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS DANS NOTRE RÈGLEMENT NO. 241.

ADOPTÉE.



20 NOVEMBRE 1962

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI, MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ ET MONSIEUR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, J. ROLAND GIRARD, C.A., FORMENT UN COMITÉ, AFIN D'ÉtudIER LA QUESTION DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES, AYANT L'AUTORISATION REQUISE POUR PRENDRE UNE DÉCISION À CET EFFET.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIT AUTORISÉ À FAIRE LE DÉPÔT REQUIS POUR LE PLAN EN BLOC (BULK PLAN) CONCERNANT L'ASSURANCE-CHÔMAGE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI, MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À RENCONTRER LES AUTORITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AFIN DE DISCUTER DES FRAIS ET DÉPENSES ENCOURUS PAR LA VILLE DE FABREVILLE, LESQUELS POURRAIENT AUSSI ÊTRE DÉFRAYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE, PUISQU'ELLE BÉNÉFICIE DE CES SERVICES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

1-) QU'UN ABBONNEMENT ANNUEL POUR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, COMME CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 1963, SOIT ACCEPTÉ.

2-) QU'UNE COTISATION ANNUELLE POUR MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., COMME MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DE FINANCE ET D'ADMINISTRATION, (CHAPITRE DU QUÉBEC) SOIT ACCEPTÉE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QU'UNE CONTRIBUTION DE \$100.00 SOIT ENVOYÉE À: " THE BOY SCOUTS ASSOCIATION " POUR LA SECTION DE FABREVILLE.

ADOPTÉE.



20 NOVEMBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QUE L'AUTORISATION SOIT ACCORDÉE AUX POMPIERS DE FAIRE LA COLLECTE POUR ET TEL QUE SUGGÉRÉ PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE CONTRE LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QU'UN CHÈQUE DE \$50.00 SOIT ENVOYÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FABREVILLE COMME CONTRIBUTION POUR LE CONCOURS DE DÉCORATION DES FÊTES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

1-) QUE LE CONSEIL DE VILLE SOIT AUTORISÉ À ACHETER DE LA FABRIQUE ST-EDOUARD DE FABREVILLE LA RUE NO. 163-221 AU PRIX DE \$1.00.

2-) QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER L'ACTE DE VENTE DEVANT ME GASTON VAILLANCOURT, NOTAIRE, AUX CONDITIONS CI-DESSUS ÉNUMÉRÉES ET À TOUTES AUTRES CONDITIONS QU'ILS JUGERONT À PROPOS DE FIXER ET D'ÉTABLIR.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QUE LES HONORAIRES DE MONSIEUR C. ALBERT ROSSI, ENQUÊTEUR POUR LE BIEN-ÊTRE SOCIAL, SOIENT AUGMENTÉS DE \$25.00 PAR MOIS, SOIT:  
\$40.00 COMME RÉMUNÉRATION,  
\$60.00 COMME DÉPENSES.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QUE MONSIEUR LÉO VAILLANCOURT SOIT ET EST AUTORISÉ À NETTOYER ET À ENTREtenir LES PATINOIRES LOCALES AUX MÊMES CONDITIONS QUE L'AN PASSÉ, SOIT \$10.00 PAR PATINOIRE, POUR CHACUN DES ENLÈVEMENTS.

ADOPTÉE.



20 NOVEMBRE 1962.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À LA LECTURE D'UNE DEMANDE FAITE PAR M. MARCEL PLAISANCE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SUR UNE PARTIE DU LOT P-153.

LE CONSEIL DÉCIDE UNANIMEMENT QUE CETTE PERMISSION LUI SERA ACCORDÉE S'IL Y A LIEU, LORSQUE LES PLANS ET DEVIS SERONT SOUMIS POUR APPROBATION EN AUTANT QU'ILS SOIENT CONFORMES AUX EXIGENCES DE NOS RÈGLEMENTS.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PASSE À LA LECTURE D'UNE DEMANDE FAITE PAR MME LAURETTE DOUVILLE, CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN MAGASIN DE COUPONS, AU 731A, BOUL. STE-ROSE.

LE CONSEIL DE VILLE ACCEPTE UNANIMEMENT CETTE DEMANDE.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE CONSEIL DE VILLE AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., À SIGNER L'ACTE DE VENTE CONCERNANT L'ANCIEN CHEMIN PORTANT LE NO. 474 DONNANT SUR LE LOT NO. 218, DEVANT ME GASTON VAILLANCOURT, NOTAIRE, POUR LA SOMME DE \$1.00, ET À TOUTES AUTRE CONDITIONS QU'ILS JUGERONT À PROPOS DE FIXER ET D'ÉTABLIR.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

1-) QUE LE CONSEIL APPROUVE LA CORRECTION À ÊTRE EFFECTUÉE SUR LE LOT NO. 221, TEL QUE DÉSIGNÉE EN ROUGE SUR LE PLAN SOUMIS PAR DAVID A. RABIN, ARPENTEUR ET INGÉNIEUR CIVIL, PORTANT LE NO. 1092, DATÉ DU 31 JANVIER 1961 AINSI QUE LA PARTIE DE PLAN PORTANT LE NO. 1092C, DATÉ DU 6 AVRIL 1962.

2-) QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LE CONTRAT RELATIVEMENT AUX SERVITUDES REQUISES SUR CETTE PARTIE DU LOT NO. 221, TEL QUE DÉSIGNÉE EN ROUGE SUR LES PLANS SOUMIS.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DEMANDE SOIT FAITE À PINEGROVE DEVELOPMENT INC. DE BIEN VOULOIR CÉDER À LA VILLE DE FABREVILLE POUR LE PRIX DE \$1.00 LE TERRAIN CONSIDÉRÉ COMME PARC DANS LE PLAN D'URBANISME; CE TERRAIN PORTE LE NO.



228-290 ET DONNE SUR LES RUES EVELINE ET EDOUARD.

20 NOVEMBRE 1962.

2-) QUE MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET LE SECRÉTAIRE TRÉSORIER, MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LE CONTRAT DEVANT ME GASTON VAILLANCOURT, NOTAIRE, AUX CONDITIONS CI-DESSUS ÉNUMÉRÉES ET À TOUTES AUTRES CONDITIONS QU'ILS JUGERONT À PROPOS DE FIXER ET D'ÉTABLIR.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QU'UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN GAS BAR SUR LE LOT NO. 151-1 FAISANT PARTIE DU PLAN DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT NO. 151 TEL QU'ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL EN DATE DU 4 JUILLET 1962 ET AUSSI ACCEPTÉ PAR LE MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS, EN DATE DU 15 AOÛT 1962, SOIT ACCORDÉ À MONSIEUR ANDRÉ NADON, EN AUTANT QUE LES PLANS ET DEVIS SOUMIS POUR APPROBATION, SOIENT CONFORMES AUX EXIGENCES DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE FABREVILLE.

LA PROPOSITION N'ÉTANT PAS SECONDÉE, ELLE EST REJETÉE AUTOMATIQUEMENT.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD

QUE LA RAISON DU REFUS D'ACCORDER CE PERMIS ÉTANT BASÉE SUR UNE TECHNICITÉ QUANT À LA SUBDIVISION D'UNE SECTION DE TERRAIN SUR LE LOT NO. 151, SOIT EXPLIQUÉE PAR ÉCRIT.

LA PROPOSITION N'ÉTANT PAS SECONDÉE, ELLE EST REJETÉE AUTOMATIQUEMENT.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*J. Roland Girard*  
SEC.-TRES.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL

3 DÉCEMBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 1962, ÉTAIENT PRÉSENTS: MONSIEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI, MESSIEURS LES ÉCHEVINS: GEORGES BRÛLÉ, ROLAND DESJARDINS, HENRI FLEURANT, MARCEL LACROIX, GUSTAVE VAILLANCOURT, FORMANT QUORUM DES MEMBRES DU CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR LUCIEN DAGENAI. MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., SECRÉTAIRE-



TRÉSORIER ÉTAIT AUSSI PRÉSENT.

LADITE ASSEMBLÉE EUT LIEU EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, À 7½ HRES DE L'APRÈS-MIDI.

3 DÉCEMBRE 1962.

MONSIEUR LE MAIRE RÉCITE D'ABORD LA PRIÈRE ET L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE.

CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL A REÇU UN AVIS DE CONVOCATION QUI SE LIT COMME SUIVANT :

- 1-) DISCUSSION; RE: GREFFIER, ENGAGEMENT ET RÉOLUTION S'IL Y A LIEU.
- 2-) CHANGEMENT; RE: SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SI UN GREFFIER EST NOMMÉ.
- 3-) DISCUSSION; RE: LETTRE DE M. CHARLES GÉLINAS CONCERNANT LA RUE DONNANT SUR LE LOT NO. 113.
- 4-) RAPPORT DU COMITÉ DES ASSURANCES ET RÉOLUTION S'IL Y A LIEU.
- 5-) DÉCISION; RE: FAÇON DE PROCÉDER CONCERNANT L'AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE NO. 494 POUR LE DÉPÔT DU RÔLE ET RÉOLUTION S'IL Y A LIEU.
- 6-) ETUDE ET DÉCISION S'IL Y A LIEU CONCERNANT LE SPÉCIMEN DE CONTRAT FOURNI PAR L'AVISEUR LÉGAL.
- 7-) RÉCEPTION DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS, ET RÉOLUTION À PASSER S'IL Y A LIEU.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LA POSITION DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SOIT ET EST DIVISÉ ENTRE DEUX (2) PERSONNES DANS LE BUT D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE CE DÉPARTEMENT, LEQUEL EST ACCABLÉ PAR UN SURCROÎT DE TRAVAIL.

QUE MONSIEUR G. O. GAGNON SOIT ET EST NOMMÉ AU POSTE DE GREFFIER AU SALAIRE DE \$7,000.00 PAR ANNÉE; QUE MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., (ANCIENNEMENT SECRÉTAIRE-TRÉSORIER) SOIT ET EST NOMMÉ TRÉSORIER; CONSÉQUEMMENT LE POSTE D'ASSISTANT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DEVIENT CADUC.

ADOPTÉE.

IL EST RESOLU ET DECIDE A L'UNANIMITE, QU'UN RENDEZ-VOUS SOIT FIXÉ PAR LE TRÉSORIER POUR RENCONTRER MONSIEUR CHARLES GÉLINAS RELATIVEMENT À LA LETTRE QU'IL NOUS A FAIT PARVENIR CONCERNANT LA PARTIE DE TERRAIN DONNANT SUR LE LOT NO. 113 QUE LA VILLE DÉSIRE OBTENIR, DE FAÇON À POUVOIR S'ENTENDRE SUR LES MODALITÉS NÉCESSAIRES, POUR L'OBTENTION DE CETTE BANDE DE TERRE POUR ACCOMMODER ADÉQUATEMENT LES CONTRIBUABLES DE CE SECTEUR.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LES DÉCISIONS PRISENT PAR LE COMITÉ DES ASSURANCES SOIENT ET SONT



3 DÉCEMBRE 1962. RATIFIÉES, À SAVOIR: QUE MONSIEUR SIMON FLEURANT, C.L.U., AGISSE COMME COURTIER; QUE LES POLICES PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR DEVRONT ÊTRE RENOUVELLÉES PAR SON ENTREMISE À LEUR ÉCHÉANCE RESPECTIVE.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QU'EN PLUS D'INDIQUER PAR AVIS RÉGLEMENTAIRES QUE LE RÔLE D'ÉVALUATION EST DÉPOSÉ POUR ÊTRE HOMOLOGUÉ, TEL QU'ÉDICTÉ PAR LES ARTICLES 494 ET 495 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES, UN AVIS SOIT ENVOYÉ (SEMBLABLE AU SPÉCIMEN PRODUIT) À TOUS LES CONTRIBUABLES, LEUR INDIQUANT QUELLE SERA LEUR ÉVALUATION D'APRÈS LE NOUVEAU RÔLE ET DE QUELLE FAÇON, S'IL Y A LIEU, ON DOIT S'Y PRENDRE POUR ENREGISTRER UNE PLAINTÉ.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE SPÉCIMEN DE CONTRAT SUGGÉRÉ PAR NOTRE AVISEUR LÉGAL SOIT PRÉSENTÉ AU NOTAIRE GASTON VAILLANCOURT LUI DEMANDANT DE L'ÉTUDE ET DE SUGGÉRER, S'IL Y A LIEU, LES AMÉLIORATIONS POUVANT Y ÊTRE APPORTÉES.

ADOPTÉE.

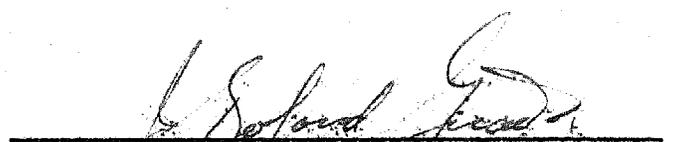
IL EST RESOLU ET DECIDE A L'UNANIMITE, D'ALLOUER ENVIRON \$400.00 POUR LA RÉCEPTION DES FÊTES OFFERTE AUX EMPLOYÉS.

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL ÉLIGIBLES À SIÉGER ÉTANT PRÉSENTS, ET APRÈS AVOIR RENONCÉ À L'AVIS DE CONVOCATION, LE SUJET SUIVANT FUT TRAITÉ.

IL EST RESOLU ET DECIDE A L'UNANIMITE, QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE OFFRE SES PLUS SINCÈRES CONDOLÉANCES À MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS AINSI QU'À LA FAMILLE ÉPROUVÉ PAR LE DÉCÈS DE MONSIEUR ARMAND DION.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

  
MAIRE

  
TRÉSORIER.



ASSERMENTATION DE M. G. O. GAGNON, GREFFIER DE LA VILLE DE FABREVILLE.

---



*Ville de Fabreville*

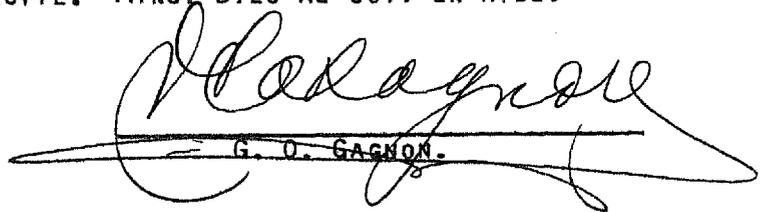
COMTÉ DE LAVAL, P.Q.

HÔTEL DE VILLE  
NATIONAL 5-1028

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SERMENT D'OFFICE

JE, G. O. GAGNON, GREFFIER DE LA VILLE DE FABREVILLE,  
JURE QUE JE REMPLIRAI AVEC HONNÉTÉTÉ ET FIDÉLITÉ LES  
DEVOIRS DE CETTE CHARGE, AU MEILLEUR DE MON JUGEMENT  
ET DE MA CAPACITÉ. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

  
G. O. GAGNON.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI,  
À FABREVILLE, CE 25  
JOUR DE DÉCEMBRE 1962.

  
LUCIEN DAGENAI, MAIRE  
DE LA VILLE DE FABREVILLE.



SESSION REGULIERE  
5 DÉCEMBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A UNE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FABREVILLE, TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1962, À 8 HEURES DE L'APRÈS-MIDI, AUX LIEU ET ENDROIT RÉGULIERS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS: MM. LES ÉCHEVINS CLAUDE ALLARD, GEORGES BRÛLÉ, HENRI FLEURANT, MARCEL LACROIX ET GUSTAVE VAILLANCOURT (ABSENT: M. L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS), FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI. LE GREFFIER, MONSIEUR G. O. GAGNON EST AUSSI PRÉSENT.

APRÈS LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE PAR SON HONNEUR LE MAIRE, LA SESSION EST OUVERTE.

APPEL DE  
M. ALLARD.

DÈS LE DÉBUT DE LA SESSION, SON HONNEUR LE MAIRE SIGNALE À MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD QU'EN VERTU D'UN JUGEMENT DE LA COUR DU MAGISTRAT EN DATE DU 22 NOVEMBRE 1962 (DISTRICT DE MONTRÉAL No.1312) CE DERNIER N'EST PAS QUALIFIÉ POUR PRENDRE PLACE À LA TABLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

MONSIEUR CLAUDE ALLARD PRODUIT ALORS UN DOCUMENT OFFICIEL ÉMANANT DE LADITE COUR DE MAGISTRAT ET RELATIF AU JUGEMENT SUSMENTIONNÉ ET SIGNÉ PAR LE DÉPUTÉ-GREFFIER DE LADITE COUR, MONSIEUR MARCEL TRÉPANIER, SIGNALANT QUE LADITE CAUSE A ÉTÉ PORTÉE EN APPEL LE 3 DÉCEMBRE 1962 ET QUE CAUTIONNEMENT A ÉTÉ FOURNI SUIVANT LA LOI.

L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD EXIGE QUE LE GREFFIER DONNE LECTURE DU VOLUMINEUX JUGEMENT ET DES DOCUMENTS PORTANT CETTE CAUSE EN APPEL; CE QUE LE GREFFIER FAIT.

SON HONNEUR LE MAIRE INVITE ALORS MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD À SIÉGER.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 20 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 1962 SOIENT ET ILS SONT ACCEPTÉS TELS QUE REÇUS ET LUS.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

MM. DESJARDINS ET LAFERRIÈRE DE LA FIRME D'INGÉNIEURS CONSEILS, DESJARDINS & SAURIOL, SOUMETTENT AUX MEMBRES DU CONSEIL UNE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE (7-53) RELATIVE AUX TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FILTRATION D'EAU, D'UNE CAPACITÉ DE 2M.G.1/JOUR ET DEVANT ÊTRE SITUÉE SUR LE LOT 125 DE LA VILLE DE FABREVILLE. CETTE ESTIMATION

PLANS & DEVIS  
USINE FILTRA.

#264

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



SE CHIFFRE PAR \$600,000.00.

APRÈS ÉTUDE DE CE DOCUMENT, IL EST:

5 DÉCEMBRE 1962.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE L'ESTIMATION TELLE QUE SOUMISE EST ACCEPTÉE, ET QUE CES PLANS ET ESTIMÉS SOIENT ENVOYÉS AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ POUR APPROBATION.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

AVIS MOTION  
USINE FILT.

# 264

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FILTRATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 256 DE LA VILLE DE FABREVILLE POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET AU PAVAGE DES RUES PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 140-12, 141-1, 142-7, (39<sup>E</sup> AVE.): DE LA RUE PORTANT LE NUMÉRO 140-13 JUSQU'AU LOT NUMÉRO 142-6 EXCLUSIVEMENT, ET À UN EMPRUNT DE \$38,000.00 POUR CES FINS, SOIT ET IL EST ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 257 DE LA VILLE DE FABREVILLE POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET AU PAVAGE DES RUES PORTANT LES NUMÉROS DE LOTS 139-148, 139-44 (41<sup>E</sup> AVENUE) À PARTIR DU BOULEVARD STE-ROSE, JUSQU'AUX LOTS PORTANT LES NUMÉROS 139-43 ET 139-45 EXCLUSIVEMENT, ET À UN EMPRUNT DE \$60,000.00, POUR CES FINS, SOIT ET IL EST ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES

REGL. no. 256  
TRAV. DE RUES.

REGL. no. 257  
TRAV. DE RUES.

ASS. DES ÉLEC-  
TEURS. 256-257.



5 DÉCEMBRE 1962.

INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 256 ET 257, SOIT TENUE  
LE 14 DÉCEMBRE 1962 À 7 HEURES DU SOIR.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

RÈGL. NO. 258  
OUV. DE RUES,  
HOMOLOGATION.

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NO. 258 DE LA VILLE DE FABREVILLE ACCEPTANT ET APPROUVANT UN PLAN MONTRANT UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMPRISE DANS LA VILLE DE FABREVILLE ET SUJETTE À SA JURIDICTION, AVEC INDICATION DE LIGNES HOMOLOGUÉES PROJETÉES POUR L'OUVERTURE DE RUES S'ÉTENDANT SUR PARTIE DES LOTS NOS. 100 ET 101 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, ET LEURS DIMENSIONS, SOIT ET IL EST ACCEPTÉ.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

NO: M-14

REG. BRIGADE.

LE GREFFIER DONNE LECTURE D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN DÉPARTEMENT DES INCENDIES ET INTERDISANT L'EMMAGAZINAGE DE CERTAINES SUBSTANCES INFLAMMABLES DANS LES LIMITES DE LA VILLE. APRÈS ÉTUDE ET DISCUSSION IL EST RÉSOLU QUE LE GREFFIER SE METTE EN COMMUNICATION AVEC L'AVISEUR LÉGAL DE LA VILLE AUX FINS DE FAIRE CORRIGER CERTAINE ANOMALIE. (ARTICLE 11).

COMITES.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE DANS LE BUT D'ASSURER UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DES COMITÉS SOIENT ET ILS SONT FORMÉS COMME SUIT: POLICE ET INCENDIE; TRAVAUX PUBLICS ET INGENIEUR; FINANCE ET TERRAINS DE JEUX ET PARCS.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

POLICE ET  
INCENDIE.

QUE MM. LES ÉCHEVINS GUSTAVE VAILLANCOURT ET MARCEL LACROIX SOIENT ET ILS SONT NOMMÉS EN CHARGE DU COMITÉ DE POLICE ET INCENDIE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



5 DÉCEMBRE 1962.  
TRAVAUX PUBLICS  
ET INGENIEUR.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE MM. LES ÉCHEVINS HENRI FLEURANT ET ROLAND DESJARDINS SOIENT ET  
ILS SONT NOMMÉS EN CHARGE DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS ET INGÉNIEUR.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE MM. LES ÉCHEVINS GEORGES BRÛLÉ ET CLAUDE ALLARD SOIENT NOMMÉS EN  
CHARGE DU COMITÉ DE FINANCE, TERRAINS DE JEUX ET PARCS.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD REFUSE DE FAIRE PARTIE DE TEL COMITÉ.

LEDIT COMITÉ SE COMPOSERA ALORS DE MONSIEUR GEORGES BRÛLÉ QUI ACCEPTE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT SOIT ET IL EST NOMMÉ MAIRE-  
SUPPLÉANT POUR LES PROCHAINS TROIS (3) MOIS.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

AVIS DE MOTION  
NOS MAISONS.

" AVIS DE MOTION " EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN  
GUSTAVE VAILLANCOURT QUE LE CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE  
ADOPTERA À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE NUMÉROTAGE  
DES MAISONS DE FABREVILLE, LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 429 DE  
LA LOI DES CITÉS ET VILLES (PAR. 7).

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE DEMANDE SOIT FAITE À LA FIRME SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY  
D'INSTALLER DEUX (2) LAMPES DE RUES SUR LA RUE MARQUETTE ET SÉGUIN  
ET D'EN CHANGER UNE SUR LA 45E AVENUE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

FINANCE ET  
TERRAINS JEUX.

MAIRE-  
SUPPLÉANT.

LUMIÈRES  
DE RUES.

#262



VENTE LOT 472  
(M. J. LOCAS).

1-) QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FABREVILLE  
SOIT ET EST AUTORISÉ À VENDRE LE LOT 472 DE LA PAROISSE DE  
STE-ROSE, À MONSIEUR JOSEPH LOCAS, POUR LE PRIX DE \$1.00 (UN DOLLAR)

2-) QUE SON HONNEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET LE GREFFIER, MONSIEUR  
G. O. GAGNON, SOIENT ET SONT AUTORISÉS À SIGNER L'ACTE DE VENTE DEVANT  
ME GASTON VAILLANCOURT AUX CONDITIONS CI-DESSUS ÉNUMÉRÉES ET À TOUTES  
AUTRES CONDITIONS QU'ILS JUGERONT À PROPOS DE FIXER ET D'ÉTABLIR.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

RADIER GRANGE  
(L. DUTRISAC)

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE SOIT RADIÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION LA GRANGE DE MONSIEUR L. DUTRISAC,  
ÉVALUÉE À \$300.00 ÉTANT DONNÉ QUE CETTE GRANGE A DÉJÀ ÉTÉ DÉTRUITE, ET  
QUE TRÉSORIER SOIT ET IL EST AUTORISÉ À RAYER DES LIVRES LE COMPTE DE  
\$2.30 POUR TELLE GRANGE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE  
252-253.

QUE DEMANDE SOIT FAITE À L'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
D'APPROUVER UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE SOIXANTE ET DEUX MILLE DOLLARS (\$62,000.00),  
EN ATTENDANT:

- A-) LE REMBOURSEMENT PAR LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DE LEUR CONTRIBUTION RESPECTIVE POUR LES TRAVAUX D'HIVER (NOTRE RÈGLEMENT NO. 252);
- B-) L'IMPOSITION D'UNE TAXE GÉNÉRALE SPÉCIALE POUR LE RÈGLEMENT NO. 253 (MACHINERIE LOURDE).

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

MUTATIONS  
OCTOBRE ' 62.

QUE LES MUTATIONS DU MOIS D'OCTOBRE 1962, PROVENANT DU BUREAU D'ENREGISTREMENT SOIENT ET ELLES SONT ACCEPTÉES.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



5 DÉCEMBRE 1962.  
MOBILIER -  
BUREAU DU GREFFIER.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE TRÉSORIER SOIT ET IL EST AUTORISÉ À FAIRE L'ACHAT DU MOBILIER  
NÉCESSAIRE POUR LE BUREAU DU GREFFIER.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

ASS-1 GREFFIER.

QUE MONSIEUR JEAN DAIGNAULT SOIT ET IL EST NOMMÉ ASSISTANT-GREFFIER  
AU CAS SEULEMENT D'ABSENCE DU GREFFIER AUX SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SYSTEME  
TELEPHONE.

QUE LE CONSEIL ACCEPTE LE CHANGEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE L'HÔTEL  
DE VILLE TEL QUE SUGGÉRÉ DANS LA LETTRE DE LA CIE BELL TELEPHONE EN DATE  
DU 5 DÉCEMBRE 1962 ET QUE LE TRÉSORIER EST AUTORISÉ À FAIRE EFFECTUER  
LESDITS CHANGEMENTS.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

SERVITUDES

L'ITEM NO. 16 DE L'AGENDA QUI SE LIT: "AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE  
ET LE GREFFIER À SIGNER CERTAINES SERVITUDES", EST IGNORÉ PUISQUE  
LESDITES SERVITUDES NE SONT PAS PRÊTES.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

FELICITATIONS  
HON. LAPORTE.

QUE LE CONSEIL FÉLICITE L'HONORABLE PIERRE LAPORTE POUR SA NOMINATION  
AU POSTE DE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DE QUÉBEC.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

POSE D'ÉGOUT  
SAN. 59E AVE.

LE GREFFIER DONNE LECTURE D'UNE REQUÊTE SIGNÉE PAR MONSIEUR TANGUAY  
BÉLISLE ET ONZE PROPRIÉTAIRES DE LA 59E AVENUE QUI SE DÉCLARENT PRÊTS  
À ABSORBER LE COÛT D'UN ÉGOUT SANITAIRE DE 12" DE DIAMÈTRE ET D'UN  
AQUEDUC DE 6" DIA. AVEC BORNE-FONTAINE, SUR UNE LONGUEUR DE 1,200 PI.LI.  
POUR UNE SOMME NE DÉPASSANT PAS \$100.00 PAR ANNÉE.



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE L'INGÉNIEUR DE LA VILLE SOIT ET IL EST AUTORISÉ À PRÉPARER LES  
PLANS ET DEVIS NÉCESSAIRES À CES TRAVAUX.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

PERMIS  
M. OUELLET.

QUE LA DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION D'ATELIER DE RÉPARATION D'  
APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES AU 532 DU BOULEVARD STE-ROSE,  
À FABREVILLE, PAR M. MAURICE OUELLET SOIT ET ELLE EST ACCEPTÉE EN AUTANT  
QUE TEL LOCAL SOIT SITUÉ DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA VILLE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

OPINIONS  
COURRIER  
FETES

QUE LE CONSEIL AUTORISE LA PUBLICATION DES SOUHAITS DES FÊTES DANS LES  
JOURNAUX OPINIONS ET COURRIER DE LAVAL ET QUE LE GREFFIER PRÉPARE LE  
TEXTE DE TELLE PUBLICATION. L'ESPACE RÉSERVÉ SERA D'UNE DEMI-PAGE DANS  
CHACUN DES JOURNAUX SUSMENTIONNÉS AUX PRIX DE \$65.00 POUR OPINIONS ET  
\$75.00 POUR LE COURRIER DE LAVAL.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

JOURS  
FERIES

QUE LES 26 DÉCEMBRE 1962 ET 2 JANVIER 1963 SOIENT ET ILS SONT DÉCLA-  
RÉS JOURS FÉRIÉS.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.  
-----

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

COMPTES.

QUE LES COMPTES SUIVANTS SOIENT ET ILS SONT ACCEPTÉS POUR PAIEMENT:  
AGENCE DE PUBLICITÉ GAMELIN ENRG. RE: PUBLICITÉ.....\$ 50.00  
AHUNTSIC AUTO ELECTRIC. RE: RÉPARATIONS - DÉPT. DE POLICE.....\$ 25.67



5 DÉCEMBRE 1962.

COMPTES (SUITE)

|   |            |
|---|------------|
| BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA. RE: SERVICES DE TÉLÉPHONES.....                                     | \$ 325.43  |
| BELLEMARE JULIEN. RE: FOURNITURE DE BUREAU.....   | \$ 12.00   |
| BEAULIEU GILLES. RE: MUTATIONS D'OCTOBRE 1962.....  | \$ 43.40   |
| BILODEAU DELORME INC. RE: PAPETERIE.....  | \$ 64.07   |
| BLACKWOOD HODGE. RE: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 5.40    |
| BLOCK & ANDERSON (CANADA) LTD. RE: PAPETERIE - POLICE.....  | \$ 229.74  |
| BRITISH AMERICAN OIL CO. LTD. RE: ESSENCE - POLICE.....   | \$ 96.46   |
| CANADIAN PETROLEUM CO. RE: ESSENCE - VOIRIE: \$193.89<br>-POLICE: \$111.36.....                       | \$ 305.25  |
| CROWN LIFE INSURANCE CO. RE: ASSURANCE-GROUPE - DÉCEMBRE 1962...                                      | \$ 458.67  |
| DAGENAIS GARAGE LUCIEN & SES FILS LTÉE. RE: RÉPARATIONS-<br>POLICE: \$145.91 ET VOIRIE: \$212.59..... | \$ 358.50  |
| DAGENAIS RÉAL. RE: HUILE À CHAUFFAGE.....   | \$ 75.00   |
| DAIGLE & FRÈRE MFR LTÉE. RE: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 228.16  |
| J. -E. DAVID LTÉE. RE: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 676.71  |
| DESROCHES MAURICE, A.G. RE: FRAIS PROFESSIONNELS.....   | \$ 552.81  |
| DOMINION FIRE SERVICE REG'D. RE: FOURNITURE - POLICE.....   | \$ 11.10   |
| DORR-OLIVER-LONG. RE: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 65.93   |
| ENTREPRISES STE-ANNE ENRG. RE: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 128.75  |
| IMPERIAL OIL LTD. RE: ESSENCE - POLICE.....   | \$ 4.50    |
| FOURNISSEUR MUNICIPAL DU QUÉBEC. RE: FOURNITURE - POLICE.....   | \$ 44.46   |
| FRANCIS HANKIN & Co. LTD. RE: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 42.36   |
| G. O. GAGNON. RE: DÉPENSES OCCASIONNÉES POUR PUBLICITÉ.....   | \$ 31.80   |
| GOYER HORACE INC. RE: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 42.35   |
| JULES GOYER ENRG. RE: TRAVAUX PUBLICS.....  | \$ 118.11  |
| IMPRIMERIE LABEL. RE: FOURNITURE DE BUREAU.....   | \$ 331.49  |
| KEUFFEL & ESSER OF CANADA LTD. RE: DÉPARTEMENT DE L'INGÉNIEUR...                                      | \$ 10.61   |
| LABELLE & FRÈRES EXCAVATION. RE: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 1078.25 |
| LAVOIE J. C. RE: RÉPARATIONS - POLICE.....  | \$ 22.00   |
| LOCAS HUBERT. RE: ASSEMBLÉES DU CONSEIL.....  | \$ 17.00   |
| MARANDA H. Y. RE: FOURNITURE - POLICE.....  | \$ 7.80    |
| McEWEN UNIFORM CO. RE: VÊTEMENTS - POLICE.....  | \$ 196.18  |
| MEUNIER JOHN. RE: DÉPARTEMENT DE L'INGÉNIEUR.....   | \$ 36.10   |
| MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. RE: BIEN-ÊTRE<br>SOCIAL.....                          | \$ 33.04   |
| MONETTE SAND & GRAVEL CO. RE: VOIRIE.....   | \$ 104.38  |
| NADON VALMONT. RE: TRAVAUX PUBLICS.....   | \$ 168.00  |
| OPINIONS. RE: PUBLICITÉ.....  | \$ 60.00   |
| PETITE CAISSE. RE: REMBOURSEMENT.....   | \$ 140.56  |
| PETITE CAISSE. RE: ACHAT DE TIMBRES (POUR COMPTES DE TAXES.)....                                      | \$ 335.00  |



5 DÉCEMBRE 1962  
COMPTES (SUITE)

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA. RE: TIMBRES D'ASS-CHÔMAGE: \$345.00

PLOMBERIE DES MILLE-ILES INC. RE: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 24.58

POUPART & POUPART, AVOCATS. RE: FRAIS PROFESSIONNELS..\$6,585.00

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LTÉE. RE: SOUMISSIONS.\$ 71.25

QUINCAILLERIE STE-ROSE. RE: TRAVAUX PUBLICS.....\$ 30.07

RAPID SYSTEMS & DATE EQUIPMENT. RE: PAPETERIE ET FRAIS DU RÔLE.\$ 41.81

GORDON W. ROSS LTD. RE: BULLETIN PÉRIODIQUE.....\$ 145.89

ROYAL TYPEWRITER Co. LTD. RE: RÉPARATIONS DE MACHINE À ÉCRIRE..\$ 6.00

WILLIAM SCULLY LTD. RE: FOURNITURE - POLICE.....\$ 6.50

SHAWINIGAN WATER & POWER Co. RE: ELECTRICITÉ.....\$2764.53

SHELL OIL Co. RE: ESSENCE - POLICE.....\$ 345.64

PIERRE THIBAUT CANADA LTÉE. RE: DÉPARTEMENT DES INCENDIES.....\$ 6.32

ANDRÉ THIBERT & ASSOCIÉS. RE: PAPETERIE - POLICE.....\$ 9.92

MAURICE VAILLANCOURT LTÉE. RE: RÉPARATIONS - POLICE.....\$ 1.27

CITÉ DE MONTRÉAL. RE: TEST SUR TUYAU (NOTRE RÉGL. NO. 240).....\$ 10.00

WILSON ET LAFLEUR LTÉE. RE: 8 LOIS DES CITÉS ET VILLES.....\$ 104.00

T O T A L.....\$17,034.82

PAIEMENTS A ETRE EFFECTUES TEL QU'APPARAISSANT SUR CERTIFICATS DE  
PROGRES SOUMIS:

LAGACÉ CONSTRUCTION LTD.....\$34,625.03

DESJARDINS ASPHALTE LTÉE.....\$ 337.51

LAGACÉ CONSTRUCTION LTD.....\$ 9,691.79

SPINO CONSTRUCTION Co. LTD.....\$45,332.80

LA COMPAGNIE DE SABLE & GRAVIER MONETTE LTÉE.....\$45,099.30

PIERRE BROSSARD LTÉE.....\$ 3,032.53

LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD.....\$27,829.82

DESJARDINS & SAURIOL, I. C.....\$ 2,733.91

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

QUE LES RAPPORTS DES DIVERS DÉPARTEMENTS SONT ACCEPTÉS ET QU'ILS SOIENT  
DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

ND: M-14  
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

RAPPORTS  
DEPTS.



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QUE LE SALAIRE DE MM. FERNAND PARÉ, RÉAL LOCAS, JACQUES LOCAS, DIEUDONNÉ CLÉROUX SOIENT AUGMENTÉS DE CINQ (\$0.05) SOUS L'HEURE À PARTIR DU PREMIER JANVIER 1963.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE SALAIRE DES EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE SOIT AUGMENTÉ DE CINQ DOLLARS (\$5.00) PAR SEMAINE, À PARTIR DU 1ER JANVIER 1963 ET QUE LE SALAIRE DE MONSIEUR LIONEL DESJARDINS SOIT DE \$1.20 L'HEURE À PARTIR DU 1ER DÉCEMBRE 1962.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

QUE LE SALAIRE DE MONSIEUR J. ROLAND GIRARD, C.A., TRÉSORIER SOIT AUGMENTÉ DE \$10.00 PAR SEMAINE; CELUI DE MLE. ANGÉLINE BROCHU SOIT AUGMENTÉ DE \$ 2.50 PAR SEMAINE; MM. JEAN DAIGNAULT ET JEAN-PAUL OUIMET, MLE. LYSE GRENON SOIENT AUGMENTÉS DE \$5.00 PAR SEMAINE. TOUTES CES AUGMENTATIONS DEVANT PRENDRE EFFET À PARTIR DU 1ER JANVIER 1963.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

QUE LE GREFFIER DEMANDE DES SOUMISSIONS AUX FIRMES CANADIAN PETROLEUM, SHELL OIL, IMPERIAL OIL, BRITISH AMERICAN OIL ET BRITISH PETROLEUM POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR D'UNE CAPACITÉ DE 1,000 GALLONS (MESURE IMPÉRIALE) AVEC POMPE ET COMPTEUR AINSI QUE POUR LA FOURNITURE DU GAZ, DE MARQUE ROUGE. LE BUT DE CE PROJET EST FACILITER L'APPROVISIONNEMENT DE L'ESSENCE POUR TOUS LES VÉHICULES DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX ET D'ÉCONOMISER SI POSSIBLE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

---

5 DÉCEMBRE 1962.

SALAIRES  
EMPLOYÉS.

SOUMISSIONS  
RÉSERVOIR GAZ.

5 DÉCEMBRE 1962.



PROPOSE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ  
SECONDE PAR MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

DON DE \$25.00  
LOISIRS DE  
ST-EDOUARD.

QU'UNE SOMME DE \$25.00 EST ACCORDÉE AUX LOISIRS DE LA PAROISSE ST-  
EDOUARD AFIN D'AIDER À DÉFRAYER LE COÛT DU DÉPOUILLEMENT D'UN ARBRE  
DE NOEL POUR LES ENFANTS DE CETTE PAROISSE.

ADOPTÉE.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD S'ABSTIENT DE VOTER.

L'AGENDA ET LA PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC ÉTANT ÉPUISÉS, LA  
SÉANCE EST LEVÉE À 11 H. 45 P. M.

*Rusien Dagenais*  
MAIRE

*Cl. Lalonde*  
GREFFIER.

ND: M-14

14 DÉCEMBRE 1962.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

JE, SOUSSIGNÉ, HENRI FLEURANT, MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABRE-  
VILLE, CERTIFIE QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉ-  
TAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE FABREVILLE INTÉRESSÉS  
DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 256 ET 257 DE LA VILLE DE FABREVILLE, PASSÉS  
LE 5 DÉCEMBRE 1962 ET INTITULÉS:

- 256- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE  
RUES ET AU PAVAGE DES RUES PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 140-12,  
141-1, 142-7 (39E AVENUE): DE LA RUE PORTANT LE NUMÉRO 140-13 JUS-  
QU'AU LOT NUMÉRO 142-6 EXCLUSIVEMENT, ET À UN EMPRUNT DE \$38,000.00  
POUR CES FINS.
- 257- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE  
RUES ET AU PAVAGE DES RUES PORTANT LES NUMÉROS DE LOTS 139-148,  
139-44 (41E AVENUE) À PARTIR DU BOULEVARD STE-ROSE JUSQU'AUX LOTS  
PORTANT LES NUMÉROS 139-43 ET 139-45 EXCLUSIVEMENT, ET À UN EM-  
PRUNT DE \$60,000.00 POUR CES FINS.

LADITE ASSEMBLÉE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 1962 SUIVANT LES DISPOSITIONS  
DE LA LOI POUR SOUMETTRE LESDITS RÈGLEMENTS À L'APPROBATION DES SUSDITS  
ÉLECTEURS MUNICIPAUX INTÉRESSÉS N'ONT PAS DEMANDÉ LE VOTE SUR LESDITS  
RÈGLEMENTS APRÈS LA LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS ET DE LA LOI.

DONNÉ SOUS MON SEING À LA VILLE DE FABREVILLE CE 14E JOUR DE DÉCEMBRE

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



14 DÉCEMBRE 1962.

MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Henri Fleurant*  
 MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE  
 ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS  
 DE LA VILLE DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

AU CONSEIL DE LA VILLE DE FABREVILLE:

LES SOUSSIGNÉS ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT QU'À UNE ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS MUNICIPAUX, PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR AVIS PUBLIC ET TENUE EN LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-CHARLES, 573 BOUL. STE-ROSE, LE 14 DÉCEMBRE 1962 À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT, AGISSANT COMME TEL AUX FINS DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DESDITS ÉLECTEURS LES RÈGLEMENTS NOS. 256 ET 257 DU CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE FABREVILLE, ADOPTÉS ET PASSÉS LE 5 DÉCEMBRE 1962 ET INTITULÉS:

- 256- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUES ET AU PAVAGE DES RUES PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 140-12, 141-1, 142-7 (39<sup>E</sup> AVENUE): DE LA RUE PORTANT LE NUMÉRO 140-13 JUSQU'AU LOT NUMÉRO 142-6 EXCLUSIVEMENT, ET À UN EMPRUNT DE \$38,000.00 POUR CES FINS.
- 257- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRE DE RUES ET AU PAVAGE DES RUES PORTANT LES NUMÉROS DE LOTS 139-148, 139-44 (41<sup>E</sup> AVENUE) À PARTIR DU BOULEVARD STE-ROSE JUSQU'AUX LOTS PORTANT LES NUMÉROS 139-43 ET 139-45 EXCLUSIVEMENT, ET À UN EMPRUNT DE \$60,000.00 POUR CES FINS.

LE PRÉSIDENT OUVRIE L'ASSEMBLÉE À SEPT (7) HEURES DE L'APRÈS-MIDI ET FIT DONNER PAR MONSIEUR G. O. GAGNON, AGISSANT COMME SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE, LECTURE DESDITS RÈGLEMENTS NOS. 256 ET 257.

QUE CETTE LECTURE ÉTANT TERMINÉE, LESDITS RÈGLEMENTS FURENT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE POUR APPROBATION.

QUE DURANT LES DEUX HEURES FIXÉES POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE, AUCUN ÉLECTEUR QUALIFIÉ À VOTER SUR LESDITS RÈGLEMENTS N'AYANT DEMANDÉ LA VOTATION, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE A DÉCLARÉ LESDITS RÈGLEMENTS ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS CONFORMÉMENT À LA LOI ET A CLOS L'ASSEMBLÉE.



14 DÉCEMBRE 1962

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À LA VILLE DE FABREVILLE, CE 14<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE, MIL NEUF CENT SOIXANTE ET DEUX.

*Henri Fleurant*

MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE FABREVILLE ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS INTÉRESSÉS DANS LES RÈGLEMENTS NOS. 256 ET 257 DE LA VILLE DE FABREVILLE

*J. Desjardins*  
SECRETARE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

18 DÉCEMBRE 1962  
SEANCE SPECIALE.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FABREVILLE CONVOQUÉE PAR SON HONNEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI ET TENUE LE 18 DÉCEMBRE 1962, À L'ENDROIT ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS MM. LES ÉCHEVINS GEORGES BRÔLÉ, ROLAND DESJARDINS, HENRI FLEURANT, MARCEL LACROIX ET GUSTAVE VAILLANCOURT, SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE LUCIEN DAGENAI. M. L'ÉCHEVIN CLAUDE ALLARD EST ABSENT.

CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL A REÇU UN AVIS DE CONVOCATION QUI SE LIT COMME SUIVANT:

- 1-) PRIÈRE.
- 2-) AVIS MOTION.....A) ASS-GROUPE,  
B) RÉFÉRENDUMS - 2 JOURS - 9 À 7 HEURES,  
C) AUTRES S'IL Y A LIEU.
- 3-) SERVITUDES.
- 4-) CERTIFICATS DE PROGRÈS ET COMPTES À PAYER.
- 5-) ACCEPTATION DE PLANS DE SUBDIVISIONS.
- 6-) DEMANDE DE PERMIS - POSTE D'ESSENCE FINA.
- 6A) DISCUSSION. RÔLE D'ÉVALUATION ET RÉOLUTION S'IL Y A LIEU.
- 7-) LEVÉE.

APRÈS LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE, M. LE MAIRE OUVRE LA SÉANCE.

M. L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT DONNE AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL, IL PRÉSENTERA UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ASSURANCE-GROUPE POUR LE PERSONNEL DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE FABREVILLE.

AUCUN AVIS DE MOTION N'EST DONNÉ POUR L'ITEM 2A DE L'AGENDA.

MONSIEUR L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS DONNE AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

AVIS MOTION  
"ASS-GROUPE"

# 261

AMENDANT LE  
RÈGLEMENT. 234.

# 259



LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL, IL PRÉSENTERA UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NO. 234.

18 DÉCEMBRE 1962. PROPOSE PAR M. L'ÉCHEVIN HENRI FLEURANT

SECONDE PAR M. L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

SERVITUDES

QUE LE MAIRE ET LE GREFFIER SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LE CONTRAT RELATIVEMENT À UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS: 231-56, P-231, 231-78, 226-177 ET 231-A-11.

ADOPTÉE.

PROPOSE PAR M. L'ÉCHEVIN MARCEL LACROIX

SECONDE PAR M. L'ÉCHEVIN ROLAND DESJARDINS

CERTIFICATS DE PROGRES ET COMPTES

QUE LES CERTIFICATS DE PROGRÈS SUIVANTS ET LES COMPTES CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉS SONT ACCEPTÉS ET SOIENT PAYÉS SELON LA MÉTHODE USUELLE:

CERTIFICATS DE PROGRES:

|   |             |
|---|-------------|
| SPINO CONSTRUCTION LTÉE. RE: NOTRE RÈGL. NO. 178.....         | \$34,207.95 |
| SPINO CONSTRUCTION LTÉE. RE: NOTRE RÈGL. NO. 232.....         | \$ 1,675.32 |
| DESJARDINS & SAURIOL, I.C., RE: NOTRE RÈGL. NO. 232.....      | \$ 105.81   |
| PIERRE BROSSARD LTÉE. RE: NOTRE RÈGLEMENT NO. 241.....        | \$36,937.35 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. RE: NOTRE RÈGL. NO. 237.....     | \$ 2,359.00 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. RE: NOTRE RÈGL. NO. 232.....     | \$21,837.46 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. RE: NOTRE RÈGL. NO. 237.....     | \$33,694.46 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. RE: NOTRE RÈGLEMENT NO. 238..... | \$27,005.80 |
| LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. RE: NOTRE RÈGLEMENT NO. 228..... | \$41,296.96 |
| PIERRE BROSSARD LTÉE. RE: NOTRE RÈGLEMENT NO. 227.....        | \$ 3,784.26 |

COMPTES:

|   |                       |
|---|-----------------------|
| UTILITÉS MUNICIPAL. RE: TRAVAUX PUBLICS.....      | \$ 302.63             |
| LAGACÉ CONSTRUCTION LTD. RE: NOS RÈGLEMENTS:..... | NO. 195...\$ 847.03   |
|   | NO. 197...\$25,805.17 |
|   | NO. 198...\$ 216.26   |
|   | NO. 202...\$ 367.76   |
|   | NO. 204...\$ 799.64   |
|   | NO. 210...\$ 176.21   |
|   | NO. 211...\$ 194.62   |
|   | NO. 213...\$ 626.14   |
|   | NO. 214...\$ 790.07   |
|   | NO. 215...\$ 983.10   |
|   | NO. 217...\$ 509.69   |
|   | NO. 218...\$ 55.00    |

18 DÉCEMBRE 1962.

COMPTES (SUITE)

ACCEPTATION  
PLAN DE SUBD.  
(225)

RUES DE 50'

ACCEPTATION  
PLAN DE SUBD.  
(228)

LAGACÉ CONSTRUCTION LTD. RE: NOTRE RÉGL. NO. 221..\$ 505.01

NO. 222..\$12,447.12



ADOPTÉE.

PROPOSE PAR M. L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR M. L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE PLAN DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DES LOTS NOS. 225, 226 ET 226-307. DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, TEL QUE PRÉPARÉ PAR MAURICE DESROCHES, B.A., EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 1962 ET TEL QU'APPROUVÉ PAR SOUDRE & LATTÉ, URBANISTES, SOIT ACCEPTÉ EN AUTANT QUE LA PARTIE 225-45 SOIT DÉTERMINÉE COMME PARC. *Les lots 225-45 et 226-307*

ADOPTÉE.

CONSIDERANT QUE LE TRACÉ DES RUES PROJETÉES APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MAURICE DESROCHES, A.G., EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 1962, SOUS LA DESCRIPTION SUIVANTE: 225-1, 225-10, 225-20, 225-36, 225-46, 225-75, 225-87, 225-11 ET 226-314.

CONSIDERANT QUE LA LARGEUR DESDITES RUES APPARAISSANT SUR CE PLAN N' EST QUE DE CINQUANTE (50') PIEDS, MESURE ANGLAISE;

CONSIDERANT QUE CE PLAN EST PRÉSENTEMENT DEVANT LE CONSEIL POUR OBTENIR SON APPROBATION, QUANT AU TRACÉ ET À LA LARGEUR DE CES RUES;

CONSIDERANT QUE LE CONSEIL EST D'AVIS QUE CETTE LARGEUR EST SUFFISANTE ET NE PEUT CONVENABLEMENT PAS ÊTRE AUGMENTÉE PARCE QUE CES RUES SE TROUVENT À L'INTÉRIEUR DU PROJET;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR M. L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR M. L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QU'IL SOIT RÉSOLU DE PRIER L'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, EN VERTU DE L'ARTICLE 242, S.R.Q., 1941, D'ACCORDER À LA CORPORATION MUNICIPALE DE FABREVILLE LA PERMISSION D'OUVRIRE ET MAINTENIR OU DE LAISSER OUVRIRE ET MAINTENIR SUR UNE LARGEUR DE CINQUANTE (50') PIEDS, MESURE ANGLAISE, LES RUES INDIQUÉES AU PLAN PRÉPARÉ PAR MAURICE DESROCHES, A.G., EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 1962, ET DÉCRITES AUDIT PLAN COMME SUIV:

225-1, 225-10, 225-20, 225-36, 225-46, 225-75, 225-87, 225-11 ET 226-314.

*Lettre d'approbation du 20 des Aff. Municipales le 30/11/1962*  
ADOPTÉE.

PROPOSE PAR M. L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR M. L'ÉCHEVIN GEORGES BRÛLÉ

QUE LE PLAN DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT NO. 228 DE LA PAROISSE DE STE-ROSE, DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, PROPRIÉTÉ DE PINEGROVE DEVELOPMENT INC., TEL QUE SOUMIS PAR MM. LEROUX & RONDEAU, INGÉNIEURS



18 DÉCEMBRE 1962.

RUES DE 50'.  
(228).

ET APPROUVÉ PAR SOUDRE & LATTÉ, URBANISTES, SOIT ACCEPTÉ, PUISQU'IL EST CONFORME À NOTRE PLAN DIRECTEUR.

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE LE TRACÉ DES RUES PROJETÉES APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR MM. LEROUX & RONDEAU, INGÉNIEURS CONSEILS, ET ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, EN DATE DU 12 OCTOBRE 1962, SOUS LA DESCRIPTION SUIVANTE: 228-399, 228-401, 228-392, 228-396.

CONSIDÉRANT QUE LA LARGEUR DES DITES RUES APPARAISSANT SUR CE PLAN N'EST QUE DE CINQUANTE PIEDS (50'), MESURE ANGLAISE;

CONSIDÉRANT QUE CE PLAN EST PRÉSENTEMENT DEVANT LE CONSEIL POUR OBTENIR SON APPROBATION, QUANT À LARGEUR ET AU TRACÉ DE CES RUES;

CONSIDÉRANT QUE LE CONSEIL EST D'AVIS QUE CETTE LARGEUR EST SUFFISANTE ET NE PEUT CONVENABLEMENT PAS ÊTRE AUGMENTÉE PARCE QUE CES RUES SE TROUVENT À L'INTÉRIEUR DU PROJET;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR M. L'ÉCHEVIN GUSTAVE VAILLANCOURT

SECONDE PAR M. L'ÉCHEVIN GEORGES BRÔLÉ

QU'IL SOIT RÉSOLU DE PRIER L'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, EN VERTU DE L'ARTICLE 242, S.R.Q., 1941, D'ACCORDER À LA CORPORATION MUNICIPALE DE FABREVILLE LA PERMISSION D'OUVRIR ET MAINTENIR, OU DE LAISSER OUVRIR ET MAINTENIR SUR UNE LARGEUR DE CINQUANTE (50') PIEDS, MESURE ANGLAISE, LES RUES INDIQUÉES AU PLAN PRÉPARÉ PAR MM. LEROUX & RONDEAU, INGÉNIEURS CONSEILS ET ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, EN DATE DU 12 OCTOBRE 1962, ET DÉCRITES COMME SUIVANT AU DIT PLAN: 228-399, 228-401, 228-392, 228-396.

ADOPTÉE.

PERMIS FINA  
REFUSE

LE GREFFIER DONNE LECTURE D'UNE LETTRE DE LEEFORT REALTIES RELATIVE À LA DEMANDE D'OCTROYER UN PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'OPÉRATION D'UN POSTE D'ESSENCE POUR LA COMPAGNIE CANADIAN PETROFINA LIMITED SUR LES LOTS NOS. 216-98 ET 216-99, SUR LE BOULEVARD DAGENAI, COIN INGRID (SUD-OUEST).

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE REFUSER D'ACCORDER CE PERMIS ÉTANT DONNÉ QUE L'ESPACE REQUIS ENTRE LA LIGNE DU TERRAIN À L'ARRIÈRE N'EST QUE DE VING PIEDS (20') (TEL QUE DÉMONTRÉ SUR LE PLAN) TANDIS QUE TELLE ESPACE DOIT ÊTRE DE QUARANTE-CINQ PIEDS (45'); DE PLUS LE CONSEIL EXIGE QUE LES DEVIS SOIENT RÉDIGÉS EN FRANÇAIS.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

GREFFIER.

*J. Colapelle*